

# RAPPORT 2019 DÉVELOPPEMENT DURABLE





# Sommaire

INTRODUCTION .....	3
LES ACTIONS DE GPSO EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE..	4
<b>1. La lutte contre le changement climatique.....</b>	<b>4</b>
<b>2.La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations .....</b>	<b>32</b>
<b>3. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources. ....</b>	<b>76</b>
<b>4. L'épanouissement de tous les êtres humains.....</b>	<b>110</b>
<b>5.Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables .....</b>	<b>125</b>
CONCLUSION .....	139

# INTRODUCTION

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales de plus de 50.000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 en précise la structure.

Ce rapport doit comporter, au regard des cinq finalités du développement durable :

1. Un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire
2. Une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes
3. Un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.
4. Une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des activités internes.

Ce rapport se place dans la continuité des précédents. Il permet de juger de l'action de GPSO en matière de développement durable **sur le long terme** à l'aune des cinq finalités définies dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable :

1. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
2. La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
3. L'épanouissement de tous les êtres humains
4. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations
5. Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

**Ce document reprend, sans les détailler à nouveau, les actions décrites dans les premiers rapports en précisant leur point d'avancement et les résultats obtenus. Il permet également de mettre en avant certaines politiques, programmes et actions en cours dont la réalisation et le résultat ont été achevés dans l'année ou sont attendus à court terme. Enfin, il introduit pour la première année les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'Agenda 2030, feuille de route en matière de développement durable adoptée en septembre 2015 par les 193 états membres de l'ONU :**





# LES ACTIONS DE GPSO EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

## 1. La lutte contre le changement climatique

GPSO mène depuis sa création une politique globale en matière d'efficacité énergétique, et par voie de conséquence en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette politique communautaire a été définie dès 2011 par le Plan Climat Energie Territorial (PCET) dans le cadre de la démarche Agenda 21.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé le rôle des collectivités dans la lutte contre le changement climatique et les a nommées coordinatrices de la transition énergétique sur leur territoire. Dans ce cadre, le Plan Climat Energie Territorial (PCET), adopté le 31 mars 2011, sera remplacé en 2020 par un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui intègre les enjeux sur la qualité de l'air.

### ➤ Le Plan Climat Air Energie Territorial de GPSO

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire de GPSO ; il doit, dans les domaines de compétence de l'établissement public, permettre d'atteindre les objectifs fixés par le Plan Climat de la Métropole du Grand Paris (PCAEM) qui vise la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Ce nouveau Plan Climat illustre concrètement l'ambition renouvelée de GPSO de lutter contre le dérèglement climatique, d'accélérer la transition énergétique, d'améliorer la qualité de l'air et de maintenir un cadre de vie privilégié sur le territoire.

En conséquence, le PCAET doit être à la fois stratégique et opérationnel. Il doit également permettre de mobiliser et d'impliquer tous les acteurs du territoire (entreprises, associations, citoyens...).



Le PCAET est matérialisé par un ensemble de documents :

- Un diagnostic du territoire, comprenant notamment un bilan des émissions de GES,
- Un rapport stratégique, annonçant les objectifs chiffrés de la démarche,
- Un plan d'actions, auquel sont associés des indicateurs de suivi,
- Une évaluation environnementale et stratégique, permettant de mesurer l'impact de la démarche sur le territoire.

En plus de ces documents réglementaires, GPSO a souhaité réaliser un Livre Blanc de la Concertation, recueil de l'ensemble des contributions des acteurs du territoire durant la période de concertation (du 1er décembre 2018 au 18 septembre 2019).



Les actions définies dans le cadre de ce PCAET couvrent une période de 6 ans, on parle donc de « Plan Climat 2020-2025 ». Il fera l'objet d'une évaluation globale à mi-parcours (2022-2023).

Le projet de PCAET a été adopté en Conseil de Territoire le 25 septembre 2019. Il a été mis en consultation pour avis auprès de la Métropole du Grand Paris et de l'Autorité Environnementale de l'Etat en octobre 2019, et sera ensuite soumis à la consultation du grand public en avril 2020, pour une adoption définitive prévue en juin 2020.

#### **LA STRATEGIE ASSOCIEE AU PCAET**

La définition de la stratégie fait suite au diagnostic (réalisé en 2018), et précède l'établissement du plan d'actions. La stratégie définit un nouveau profil climatique et énergétique via des objectifs chiffrés de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) à horizon 2050, ainsi qu'une trajectoire prévisionnelle pour les atteindre.

Le nouveau profil climatique et énergétique repose sur les leviers suivants :

- La réduction de la consommation d'énergie finale du territoire par la sobriété énergétique et en agissant principalement sur la rénovation énergétique du parc bâti (résidentiel et tertiaire) du territoire
- L'augmentation de la part des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) dans le mix énergétique en substituant les énergies fossiles (gaz, charbon et fioul) actuellement utilisées sur le territoire
- La diminution de l'usage de la voiture thermique en favorisant des actions pour une mobilité plus propre
- La diminution de la quantité de déchets produits par les habitants du territoire

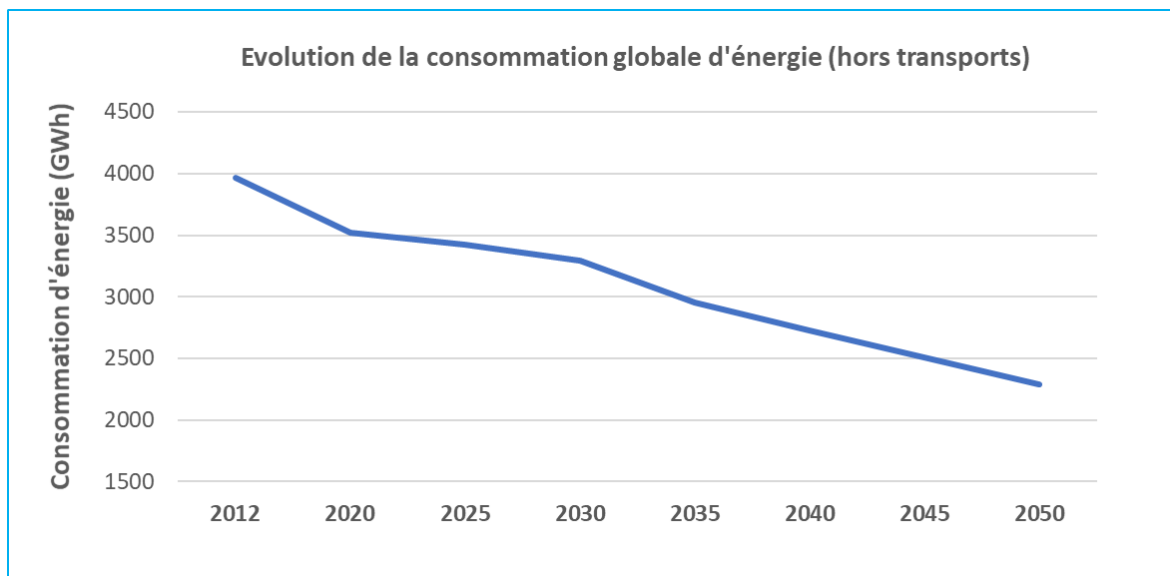
En plus de la planification du profil énergie/climat, le PCAET devra répondre aux enjeux suivants :

- La vulnérabilité du territoire au changement climatique
- La baisse des polluants atmosphériques pour une meilleure qualité de l'air
- La mobilisation des acteurs du territoire autour de la dynamique du Plan Climat
- L'exemplarité de la collectivité

Les objectifs fixés pour le territoire de Grand Paris Seine Ouest sont compatibles avec les objectifs affichés par la Métropole du Grand Paris dans son propre Plan Climat ; les hypothèses prises pour réaliser les scénarii associés étant également conformes à celles prises par la Métropole.

Les figures suivantes présentent ces objectifs et scénarii :

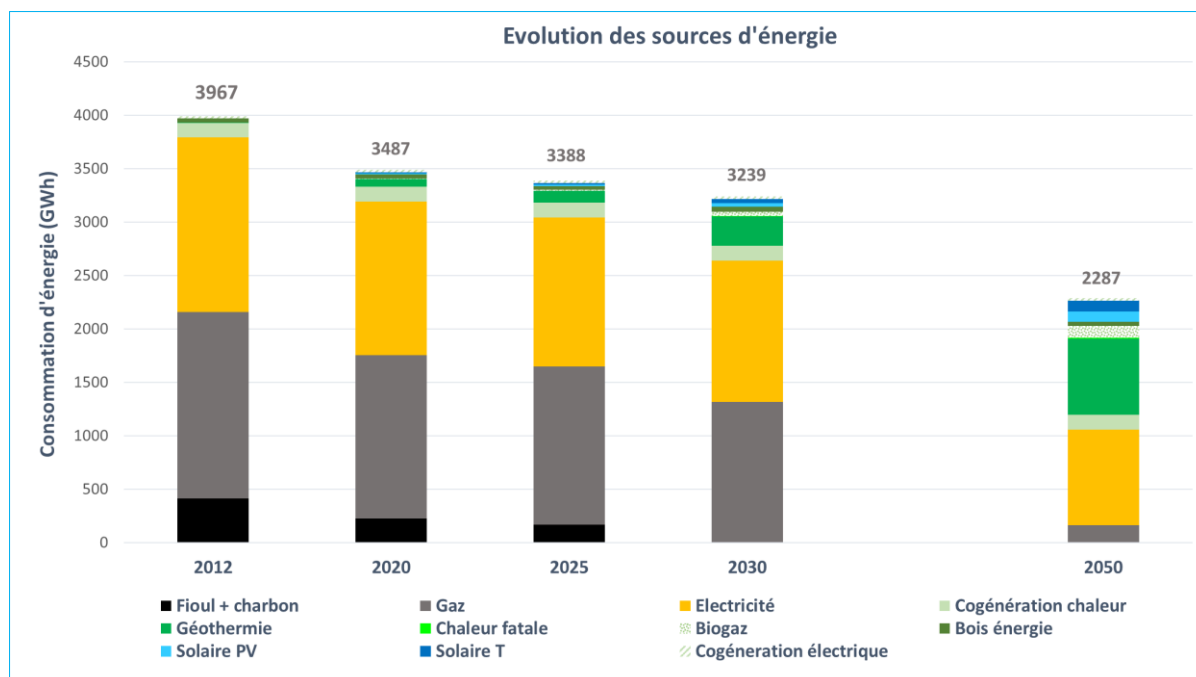
### Consommations d'énergie



EVOLUTION DE LA CONSOMMATION GLOBALE D'ENERGIE (HORS TRANSPORTS) (GWH)

➔ La consommation globale d'énergie devra diminuer, du fait de la sobriété et de l'efficacité énergétique.

### Composition du mix énergétique



EVOLUTION DES SOURCES D'ENERGIE

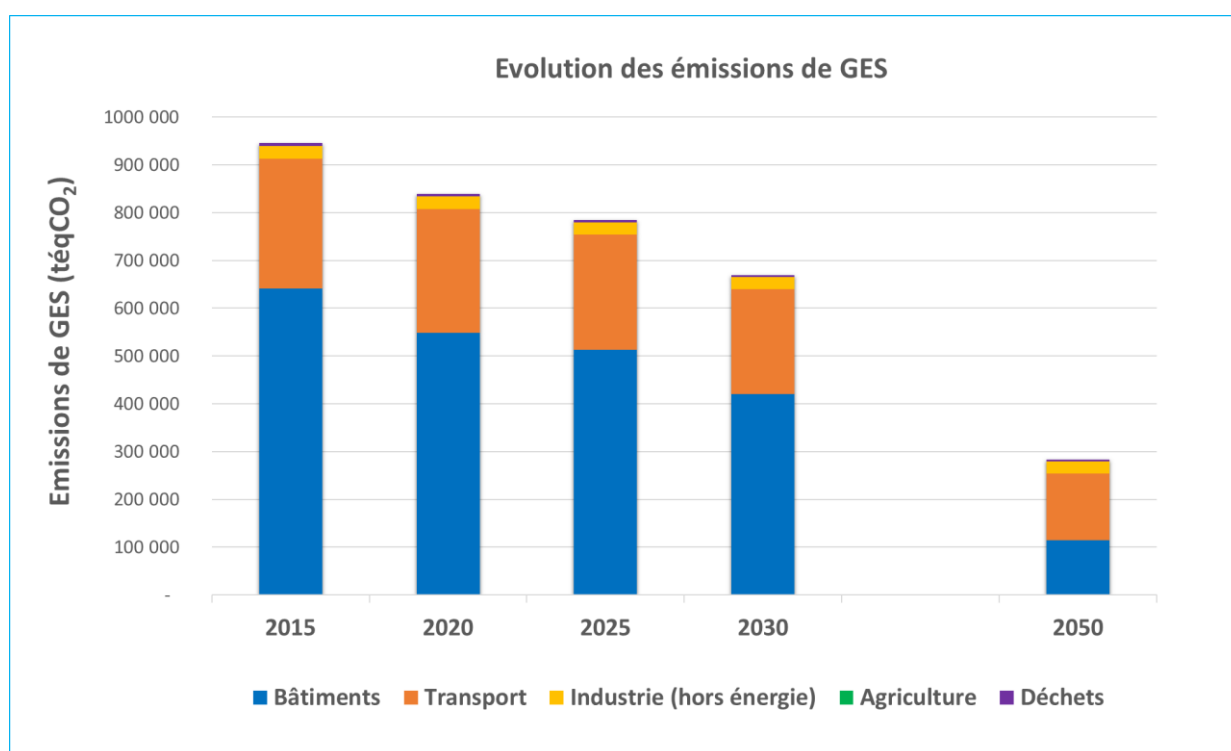
		2012	2020	2025	2030	2050
Evolution de la part des ENR&R dans la consommation finale (GWh/an)	Consommation finale (GWh)	3 967	3 521	3 420	3 296	2 287
	ENR&R (GWh)*	496	763	796	1 056	1 625
	Part des ENR&R dans le mix final	13%	22%	23%	32%	71%
	Part des ENR&R locales	4%	8%	9%	16%	48%

\*Sur une production actuelle de 1 050 GWh, 496 sont consommées sur le territoire

#### EVOLUTION DE LA PART DES ENR&R DANS LA CONSOMMATION FINALE (GWH/AN)

- ➔ A horizon 2050, le fioul et le charbon sont supprimés du mix énergétique de GPSO. La part des énergies renouvelables et de récupération augmente fortement (de 13% à 71%), principalement intégrées dans les réseaux de chaleur. L'utilisation du gaz diminue également, et la part restante est composée en majorité de biogaz issu de la méthanisation. On observe donc un très fort « verdissement » de l'énergie consommée sur le territoire.

#### Emissions de GES



#### EVOLUTION DES EMISSIONS DE GES

- ➔ Les émissions de GES vont drastiquement diminuer, du fait de la baisse des consommations d'énergie fossile et de l'augmentation de la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique, dans l'ensemble des secteurs émetteurs (bâtiments, transport, déchets...).

En parallèle de cette forte atténuation des émissions de GES, il sera nécessaire de compenser les émissions résiduelles afin d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.

### **CONCERTATION DES ACTEURS TERRITORIAUX**

L'élaboration du PCAET a intégré une dimension participative importante, en s'appuyant sur des moyens de concertation du grand public (réunions publiques, sondages via l'application Vooter, site internet dédié) et des ateliers en présentiel avec les acteurs sociaux-économiques du territoire (entreprises, associations, partenaires institutionnels). GPSO a réalisé un Livre Blanc de la Concertation, recueil de l'ensemble des contributions durant la période de concertation, afin de rendre compte de cette démarche participative.

De nombreux moyens de communication (articles dans les journaux municipaux, boitage de flyers, exposition, vidéo, publications sur les réseaux sociaux, affichages...) ont été déployés en 2018 afin que tous les acteurs du territoire aient connaissance de cette démarche de concertation et puisse contribuer à l'élaboration du Plan Climat.

L'année 2019 a vu se dérouler plusieurs étapes de la concertation :

- 4 ateliers avec les acteurs sociaux-économiques du territoire (partenaires institutionnels, entreprises, associations), les 12 et 14 février, afin de recueillir leurs attentes et de définir des priorités d'action :
    - Atelier 1 « Maitrise de la consommation d'énergie et développement des ENR&R » - 29 participants aux 3 tables rondes « Energies renouvelables et de récupération », « Bâtiments tertiaires » et « Bâtiments résidentiels »
    - Atelier 2 « Vulnérabilité et adaptation au changement climatique » - 21 participants aux 2 tables rondes « Risques naturels et prévention » et « Préservation de la biodiversité et gestion des espaces verts »
    - Atelier 3 « Mobilité » - 24 participants aux 3 tables rondes « Mobilités actives », « Mobilités décarbonées » et « Mobilités partagées ».
    - Atelier 4 « Consommation responsable, déchets et économie circulaire » - 34 participants aux 2 tables rondes « Consommation responsable » et « Déchets et économie circulaire ».
  - 3 réunions publiques de clôture de la concertation :
    - 13 juin à Vanves pour la Direction Territoriale Est
    - 17 juin à Boulogne-Billancourt pour la Direction Territoriale Nord
    - 18 septembre à Sèvres pour la Direction Territoriale Ouest
- ➔ Ces instances de concertation ont permis d'orienter la définition du plan d'actions du PCAET, afin qu'il réponde aux attentes des acteurs du territoire.

## LE PLAN D' ACTIONS DU PCAET

Le plan d'actions du PCAET a été établi, à la lumière des contributions des acteurs du territoire lors de la période de concertation, afin de répondre aux objectifs définis par la stratégie. Il s'étend sur une période de 6 ans, allant de 2020 à 2025, et associé à un ensemble d'indicateurs d'évaluation permettant son suivi.

Il est construit autour de 6 axes :

1. Contribuer localement à la diminution des consommations d'énergie
2. Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie
3. Améliorer la qualité de l'air
4. Consommer mieux, jeter moins
5. Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective « à énergie positive »
6. GPSO, une administration exemplaire

Chaque axe comprend plusieurs actions, dont certaines, en gras dans la liste ci-dessous, sont déjà en cours en 2019.

### Axe 1 - Contribuer localement à la diminution des consommations d'énergie

- 1.1- Planifier la transition énergétique : réalisation d'un Schéma Directeur de l'Energie
  - Réaliser un outil de planification opérationnel de la transition énergétique (rénovation énergétique, EnR&R, mobilité)
  - Proposer la mise en place ou la révision de dispositifs pour la maîtrise de l'énergie
- 1.2- Renforcer le conseil et la mise en réseau des acteurs sur la maîtrise de l'énergie
  - Aller vers un accompagnement global des porteurs de projets par l'ALEC
  - Renforcer la visibilité des actions de l'ALEC
- 1.3- Financer et accompagner les projets de rénovation énergétique des copropriétés et ménages fragiles
  - **Financement et accompagnement poussé des projets de rénovation (mise en place d'un nouveau dispositif OHQ)**

### Axe 2 - Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie

- 2.1- Intégrer les enjeux du changement climatique dans les projets de construction et d'aménagement
  - Création d'un référentiel technique de l'aménagement durable comprenant un volet espaces publics (à destination des aménageurs) et un volet espaces privés (à destination des promoteurs et constructeurs)
- 2.2- Valoriser la nature dans l'aménagement et la gestion des espaces publics
  - Création d'un référentiel de l'aménagement de l'espace public (prescriptions pour les maîtres d'œuvre et gestionnaires)
  - **Développer l'agriculture urbaine et poursuivre le dispositif « Jardiner ma Ville »**
- 2.3- Réduire la vulnérabilité des acteurs du territoire au risque climatique
  - **Animations pédagogiques à destination du grand public**
  - **Actions préventives et curatives face aux épisodes de crise**

### Axe 3 - Améliorer la qualité de l'air

#### 3.1- Encourager les nouvelles mobilités

- **Encourager les modes alternatifs à la voiture individuelle : information sur les transports en commun, apaisement des circulations, mobilités douces et partagées, covoiturage, subvention VAE**
- **Déploiement du Plan Vélo**

#### 3.2- Développer les mobilités décarbonées

- **Développement d'un réseau de bornes de recharge électriques**
- Identifier du foncier pour accueillir des stations GNV et hydrogène

#### 3.3- Adopter une stratégie pour améliorer la qualité de l'air

- **Mise en place de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le périmètre de l'A86**
- **Relais des alertes pollution**
- Réalisation d'un Plan Local de Déplacement : observatoire mobilité, logistique urbaine, stationnement...

### Axe 4 - Consommer mieux, jeter moins

#### 4.1- Réduire la production de déchets

- **Mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**
- **Poursuivre le développement du compostage individuel et collectif**
- **Promouvoir les structures du réemploi**

#### 4.2- Valoriser les déchets et en optimiser le traitement

- **Réaliser une nouvelle campagne de communication sur le tri dans le cadre de l'extension des consignes de tri en 2020**
- Révision des fréquences de collecte pour 2022
- **Permettre le tri à la source des biodéchets (collecte et compostage)**
- **Etudier les projets locaux de valorisation innovante des déchets (méthanisation, consignes, etc.)**

### Axe 5 - Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective « à énergie positive »

#### 5.1- Inciter les comportements écocitoyens

- Edition d'un « guide de l'écocitoyen.ne » comprenant bonnes pratiques, dispositifs d'aide de GPSO et repères chiffrés
- Renfort de la palette des défis développement durable : défi zéro déchet et défi mobilité
- Relancer un événementiel type « Fête le plein d'énergies » : événement tout public de sensibilisation et d'information
- **Meilleure visibilité des actions de sensibilisation multi-thèmes grand public de l'ALEC et la MDNA**

#### 5.2- Valoriser et soutenir les initiatives locales durables

- Communiquer sur les actions locales et les valoriser
- Maintenir le canal de communication Plan Climat permettant de recevoir les propositions des habitants



- Créer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour soutenir des initiatives locales de collectifs citoyens
- 5.3- Porter une "Charte d'engagement du Plan Climat" des acteurs sociaux-économiques du territoire
- Création d'une « charte d'engagement du Plan Climat »
  - Animation du réseau des signataires

#### Axe 6 - GPSO, une administration exemplaire

- 6.1- Poursuivre et amplifier la démarche de marchés publics éco-responsables
- **Aller vers l'intégration systématique de critères environnementaux aux marchés passés par la collectivité**
  - **Assurer un suivi des prestataires afin de vérifier la bonne exécution des clauses environnementales**
- 6.2- Renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion du patrimoine de la collectivité
- **Diminuer les consommations énergétiques et l'impact environnemental du patrimoine de GPSO (bâti et éclairage public)**
  - Réaliser une étude de faisabilité pour l'intégration d'une part d'énergie verte dans le mix énergétique de la collectivité
  - Expérimenter des systèmes peu énergivores et innovants
- 6.3- Impliquer l'ensemble des agents dans la démarche Plan Climat
- Proposer des formations ou séminaires aux agents, ainsi que des actions de sensibilisation
  - Inclure le développement durable dans la culture d'administration (entretien d'embauche, matinée d'accueil, fiches de poste, évènements annuels...)
  - Créer un réseau de référents développement durable
- 6.4- Observer et piloter financièrement le développement durable
- Identifier les dépenses liées au DD sur l'ensemble des services

#### **PERSPECTIVES 2020 :**

Parmi les nouvelles actions citées précédemment (hors actions déjà en cours qui seront poursuivies), les priorités identifiées à très court terme dès 2020, sont les suivantes :

Energie :

- Réalisation d'un Schéma Directeur de l'Energie
- Renforcement du conseil aux particuliers par l'ALEC

Adaptation au changement climatique :

- Création d'un référentiel technique de l'aménagement durable

Mobilité/Qualité de l'air :

- Poursuite du déploiement d'un réseau de bornes de recharge électriques
- Poursuite des travaux d'aménagement des pistes cyclables identifiés dans le Plan Vélo

Sensibilisation :

- Edition d'un « guide de l'écocitoyen.ne »

## ➤ Le Contrat d'Objectifs Territorial Energie Climat (COTEC) de l'ADEME

GPSO a signé un Contrat d'Objectifs Territorial Energie Climat (COTEC) d'une durée de 3 ans, de septembre 2017 à décembre 2020. A ce titre, GPSO bénéficie d'un accompagnement technique et financier de l'ADEME relatif à la mise en œuvre d'actions ambitieuses ou innovantes du nouveau PCAET. L'aide financière est composée d'une part fixe de 270 000 € (soit 135 000€ en 2018/2019 et 2019/2020) et d'une part variable modulée en fonction de l'atteinte de résultats pouvant aller jusqu'à 180 000 €.

Dans le cadre de ce COTEC, 10 actions du futur PCAET ont été sélectionnées par l'ADEME, et des objectifs chiffrés ambitieux ont été définis pour chacune d'entre-elles.

### 7 ACTIONS CLASSIQUES (DONT 3 PRIORITAIRES\*) ET 3 ACTIONS A ENCOURAGER :

#### **Actions classiques :**

Action 1\* | Développer l'agriculture urbaine et les circuits courts

Action 2 | Développer l'électromobilité : étude « électromobilité » et implantation des bornes de recharges

Action 3 | Développer l'offre de véhicules partagés sur l'ensemble du territoire

Action 4\* | Mettre en place une charte d'engagement des partenaires pour la logistique urbaine

Action 5 | Apaiser les circulations : création de zones 30 km/h et/ou zones de rencontre 20 km/h

Action 6 | Identifier des espaces potentiels pour la logistique urbaine

Action 7\* | Planification énergétique : engagement dans la démarche de labellisation Cit'ergie

#### **Actions à encourager :**

Action 8 | Informer et sensibiliser la population sur le changement climatique, les risques naturels et sanitaires

Action 9 | Accompagner les entreprises dans la réduction de leur impact environnemental (consommations d'énergie, mobilité, économie circulaire)

Action 10 | Préfiguration de la zone faible émission (ZFE)

L'avancement de ces différentes actions en 2019 est présenté dans le tableau suivant :

n°	Indicateurs	Indicateurs prioritaires	Valeur de départ (fin 2016)	Valeur cible en 3 ans	Progression ANNEE 2
1	Identification du potentiel de création de surface d'agriculture urbaine sur le territoire puis réalisation d'expérimentations	X	0 ha	2 ha	75%
2	Réalisation d'une étude sur le potentiel de développement de l'électromobilité sur le territoire et sur l'implantation de bornes de recharges électriques intégrant notamment 2 volets : réversibilité de la localisation des bornes et faisabilité des stations		Non	Oui	75%

	supérieures ou égales à 4 points de charge				
3	Développer l'offre de véhicules partagés (automobile, deux roues motorisés, vélo) et le covoiturage de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire		Autolib (dans toutes les communes de GPSO) Vélib (uniquement à Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Vanves) : 39 stations	Double objectif : 1/ Couvrir l'ensemble des 8 communes grâce à différents systèmes (Autolib, Vélib) et objectif de passer de 39 stations à 60 stations Vélib 2/ Développement de nouveaux systèmes de mobilité	75%
4	Inclusion des acteurs territoriaux dans le pacte métropolitain pour la logistique urbaine.	x	0	20 signataires	50%
5	Nombre de « zone 30 » créées et/ou « zone de rencontre 20 »		Etat initial	Etat initial + 8	75%
6	Identification d'espaces potentiels pour de la logistique en milieu urbain		0	5000 m <sup>2</sup>	30%
7	Labellisation Cit'ergie	x	non	Labellisation Cap Cit'ergie a minima	25%
8	Informier et sensibiliser la population sur le changement climatique, les risques naturels et sanitaires sur la base d'un plan de communication élaboré en 2018		L'agence Locale de l'Energie réalise en moyenne 10 animations par an pour un total de 258 participants (moyenne réalisée entre 2012 et 2016)	Doublement du nombre de personnes sensibilisées par an soit environ 500 personnes /an tous publics confondus à partir de 2018. Objectif sur 3 années : 1419 personnes	88%
9	Nombre d'entreprises accompagnées dans la réduction de leur impact environnemental (consommations d'énergie, mobilité, économie circulaire) par du conseil ou de l'appui à l'expérimentation		Repérage des entreprises soumises à la réglementation par LTECV : + de 50 salariés : 25 entreprises - de 50 salariés : 20 entreprises	+ de 50 salariés : 15 entreprises - de 50 salariés : 12 entreprises  Avec accompagnement global puis réalisation de retours d'expériences diffusables sur le territoire	50%
10	Préfiguration de la mise en place de la Zone Faible Emission (ZFE) – réalisation de 3 études nécessaires		Non	Oui	100%

Le comité de pilotage de la 2<sup>ème</sup> année du contrat a eu lieu le 17 octobre 2019. Il a permis de rendre compte de l'avancement des actions à l'ADEME et aux partenaires présents, et a été le lieu de nombreux échanges sur la poursuite du contrat.

## FOCUS SUR LA DEMARCHE CIT'ERGIE DE LABELLISATION DE LA POLITIQUE CLIMAT/AIR/ENERGIE DE GPSO

La démarche de labellisation Cit'ergie poursuit un double objectif :

- Faire reconnaître au niveau national et européen la qualité de la politique de GPSO et de ses actions en matière de climat, d'air et d'énergie à l'échelle de son territoire et au regard de ses compétences.
- S'engager dans un processus d'amélioration continue (le label est remis en jeu tous les 4 ans) conduit dans le cadre d'un projet partagé par l'ensemble des services et directions de la collectivité.

Cette démarche est menée depuis avril 2018, en synergie avec la démarche d'élaboration du PCAET.

### ➤ Les subventions aux travaux d'isolation et à la promotion des énergies renouvelables

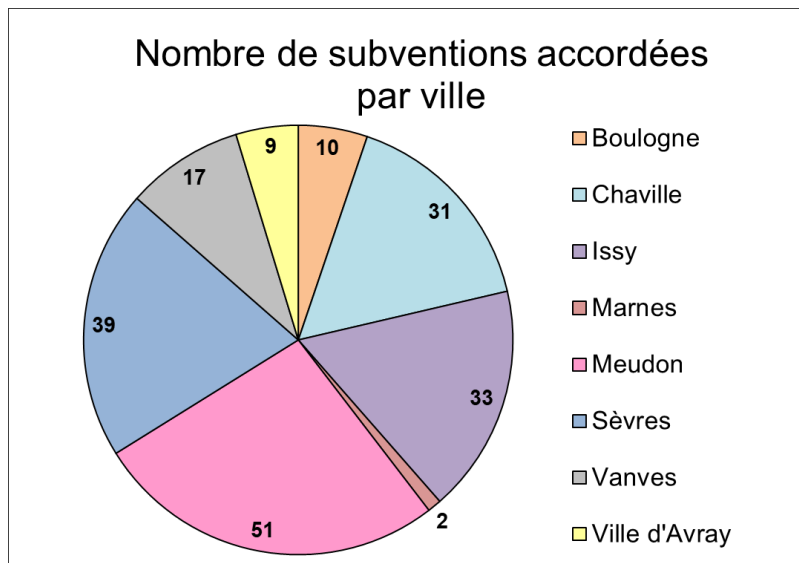
*GPSO a pérennisé et développé le dispositif de subventionnement créé en 2007 proposé aux propriétaires particuliers qui souhaitent s'équiper, dans leur résidence principale, d'installations fonctionnant grâce aux énergies renouvelables.*

*GPSO a complété son dispositif de subventionnement par la création d'une subvention isolation plus fortement dotée, mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Ce second dispositif encourage les propriétaires particuliers à réaliser des travaux d'isolation des toitures. Il a été complété en 2012 par une aide en direction de copropriétés dégradées dans le cadre de l'Opération Habitat Qualité (OHQ).*

*Menée par l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'Opération Habitat Qualité vise la réhabilitation d'immeubles dégradés et la résorption de l'insalubrité via un accompagnement par un opérateur spécialisé (Urbanis, SOLIHA 75-92-95) et la mobilisation d'aides financières de la part de différents intervenants publics (sous conditions). Lancée en 2010 à Boulogne-Billancourt et Sèvres, puis en 2012 à Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Vanves et Ville d'Avray, ces opérations sont en cours d'achèvement. Une nouvelle Opération Habitat Qualité a été lancée en septembre 2019 avec comme objectif la rénovation énergétique des copropriétés fragiles.*



## RESULTATS 2019 ET PERSPECTIVES POUR 2020



En 2019, 17 dossiers de particuliers ont été traités favorablement par GPSO pour un montant de subventions s'élevant à 24 900 € (chiffre arrêté en novembre 2019). Depuis le lancement de ce dispositif, 252 793 € ont été attribués, ce qui représente 192 dossiers (cf. graphique). Une forte progression des demandes d'isolation est constatée cette année qui encourage la poursuite du dispositif. Par ailleurs, dans le cadre du nouveau Plan Climat, une

réflexion sur la refonte du système de subvention aux propriétaires de maison individuelle (subventions « Déclic Energie » isolation et ENR) est envisagée.

Dans le cadre de l'Opération Habitat Qualité (OHQ), GPSO a engagé, en 2019, une dernière subvention d'isolation de toiture pour une copropriété fragile à Boulogne-Billancourt représentant 12 logements pour un coût de 4 199 €.

Depuis la création, en 2012, de cette aide spécifique à l'isolation de toitures dédiée aux copropriétés fragiles, 190 067 € de subventions ont été allouées à 20 copropriétés en difficulté et ont ainsi bénéficié à 275 logements, dont 137 logements à Boulogne-Billancourt, 64 logements à Issy-les-Moulineaux, 44 logements à Vanves, 21 logements à Sèvres et 9 logements à Meudon.

Cette génération de dispositif OHQ touchant à sa fin, désormais il sera poursuivi par la mise en place d'un nouveau dispositif d'amélioration de l'habitat privé, dont la rénovation énergétique est l'axe majeur. Ainsi, depuis septembre 2020, GPSO offre un accompagnement technique, social et financier à des copropriétés réalisant un projet global de rénovation énergétique. Cet accompagnement permettra de mobiliser divers financements publics auxquels viendront s'ajouter des aides financières spécifiques de GPSO (cf. partie 1).

En complément, afin d'accompagner les habitants du territoire dans leurs prises de décisions pour économiser l'énergie, deux cartographies sont disponibles via le site internet de GPSO (cf. chapitre 5 : Révision du cadastre solaire et de la thermographie aérienne).

- La thermographie aérienne montre les déperditions de chaleur de toutes les toitures du territoire et sert de pré-diagnostic à l'isolation de toiture. Après la mise en ligne fin 2010 d'une carte présentant une déperdition moyenne par toiture, une nouvelle carte détaillée à la tuile a été mise en ligne en 2013 et est consultable à l'adresse suivante : <http://thermographie.sig-gps.com/accueil.htm>
- Une carte de potentiel solaire a également été proposée au public en 2013, elle permet un premier aperçu de l'ensoleillement de toiture avant de penser à installer des équipements solaires, et consultable à l'adresse suivante : <http://potentiel-solaire.sig-gps.com/accueil.htm>

## ➤ Le développement de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) est une association loi 1901 créée en mars 2008 à l'initiative de GPSO pour participer à la lutte contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.



Pour remplir cette mission, l'ALEC est dotée d'une équipe de spécialistes de l'énergie qui interviennent sur la maîtrise des consommations, la performance énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables à la fois dans l'habitat et dans le patrimoine bâti des collectivités.

Conseils techniques, accompagnement de projets, opérations de sensibilisation ou encore animations ludiques, l'ALEC s'emploie à mener une action globale en direction de ses différents publics pour les inciter à réduire leurs dépenses énergétiques et les accompagner dans leurs démarches et projets liés à l'efficacité énergétique des bâtiments.

**Depuis sa création, l'ALEC a réussi à s'imposer comme la structure de référence du territoire pour toutes les questions relatives à l'énergie.**



### RESULTATS 2019

#### Pôle particuliers

##### **Espace Conseil FAIRE– Renseignement et accompagnement des habitants**

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat a pu renseigner, via son Espace Conseil **FAIRE**, 289 demandes de particuliers (au 31 août 2019), représentant une augmentation de 15 % par rapport à la même période en 2018. 48% des demandes concernent la maison individuelle et 52% concernent des logements en copropriété.

Après une baisse marquée en 2018, les demandes semblent repartir à la hausse en ce début d'année 2019, notamment grâce à une opération de communication de GPSO, et à différents bons relais dans les journaux municipaux. Les campagnes de communication réalisées dans le cadre du plan de rénovation des bâtiments national ne semblent pas avoir un retentissement très important sur GPSO jusqu'à présent, la communication de proximité semble beaucoup plus efficace. Une part importante de ces demandes concerne la maison individuelle, au contraire de l'an dernier où les projets de copropriété dominaient. Comme en 2018, l'ALEC compte une majorité de demandes concernant des projets globaux, groupant plusieurs catégories de travaux et nécessitant souvent un accompagnement plus poussé de la part des conseillers énergie FAIRE de l'Agence.

- **Plateforme CoachCopro®**

Avec 5000 copropriétés sur son territoire, GPSO a un potentiel important de réduction des consommations énergétiques sur ce type de bâtiments souvent particulièrement énergivores.

Lancé en 2013, le CoachCopro® est une plateforme web ayant pour objectif de faciliter la prise d'informations techniques et méthodologiques en direction des représentants de copropriétés, copropriétaires et syndics, et de démultiplier ainsi le nombre de copropriétés accompagnées dans leur projet de rénovation énergétique.

L'accompagnement que propose l'ALEC vise à autonomiser les copropriétaires dans la conduite de leur projet grâce aux diverses potentialités de l'outil CoachCopro® : centre de ressources regroupant documentation et outils support, parcours de rénovation individualisé, tableau de bord partagé entre copropriétaires, annuaire des professionnels de la rénovation en copropriété et carte répertoriant les retours d'expérience de projets aboutis.

261 copropriétés sont suivies à travers le CoachCopro®, représentant environ 14 750 logements. Sur les copropriétés ayant indiqué leur nombre de logements, 57% des copros suivies ont moins de 50 logements. 23% ont entre 50 et 100 logements. 13% comptent entre 100 et 200 logements. 6% entre 200 et 500 logements et 1% comptent plus de 500 logements. 5,22% des copropriétés du territoire sont suivies sur le CoachCopro®, ce qui représente 9 % des logements de GPSO.

Initialement prévu pour les copropriétaires et syndics, le CoachCopro® est élargi depuis 2015 aux autres professionnels. Ce dispositif créé par l'Agence Parisienne du Climat associe les 4 agences locales de l'énergie métropolitaines dont GPSO Energie et est destiné à faciliter la rénovation énergétique en rapprochant la demande des particuliers de l'offre des professionnels. L'agence est impliquée dans le recrutement des professionnels en vue de leur affiliation à ce dispositif qui s'intègre dans la PTRE (Plate-Forme Territoriale de la Rénovation Énergétique) métropolitaine. L'agence contribue également à alimenter l'observatoire métropolitain de la rénovation énergétique piloté par l'APC.



- **Le défi Familles à Energie Positive**



Depuis l'hiver 2016/2017, GPSO s'est engagé dans le défi des Familles à Energie Positive en proposant aux habitants de réduire leurs consommations d'énergie et d'eau en équipes, par la mise en œuvre d'écogestes à leur domicile.

L'ALEC était chargée de l'animation du défi pour le compte de GPSO : mobilisation du public, évènements, création des équipes, formation des capitaines (utilisation de la plateforme web, connaissance des écogestes, animation de leur équipe), suivi technique des équipes...

La communication autour du défi était assurée par GPSO : personnalisation d'affiches et de flyer, articles dans les journaux municipaux et publication sur les réseaux sociaux. A partir de 2019, GPSO a assuré l'organisation logistique des évènements de « temps forts » du défi.

La saison 3 du défi s'est déroulée de décembre 2018 à avril 2019, elle a rassemblé 57 familles du territoire, réparties en 7 équipes. Les résultats concernent le « défi énergie », ainsi que le « défi eau » auquel ont participé quelques familles.

Pour le « défi énergie », les 57 familles et 7 équipes participantes ont réalisé une économie de 9127 kWh sur la durée du défi et par rapport à l'hiver précédent soit 5% d'économie d'énergie.



Concernant le défi eau, les 23 familles participantes ont économisé 14 % d'eau en moyenne par rapport à l'année dernière.



*Photo de groupe prise lors de l'évènement de clôture de la saison 3*

*©GPSO Energie*

Les chiffres, de participation et de résultats d'économie d'énergie, sont globalement en baisse par rapport aux saisons précédentes.

Sur cette saison 3, l'animation et l'organisation des événements ont été répartis entre l'ALEC et GPSO. La décision reste à prendre sur l'orientation à donner aux futures éditions des défis écocitoyens sur GPSO ; peut-être en s'orientant sur la thématique très en vogue du zéro déchet par exemple, constituant une bonne porte d'entrée pour commencer une transition écologique au sein d'un foyer.

### Pôle professionnels

- **Retour sur les ateliers d'échanges à destination des services bâtiment des collectivités**

L'ALEC organise des **ateliers d'échanges à destination des services bâtiment des collectivités**. Ils permettent aux représentants des villes d'échanger sur leurs projets d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique. Ils sont aussi l'occasion de rappeler l'actualité réglementaire et les appels à projets en cours.

➔ Un atelier s'est tenu le 12 mars 2019 à Meudon.

Thème : Projets citoyens d'énergie renouvelable

Cet atelier a été couplé avec un atelier à destination des élus des collectivités, qui s'est tenu le 26 mars 2019 sur le même thème, afin qu'élus et agents soient en phase sur le sujet et puisse accueillir favorablement ce type d'initiatives citoyennes.

- **Accompagnement de projets « bâtiments » pour Grand Paris Seine Ouest et les différentes villes qui la constituent.**

Le pôle Pro de l'agence a accompagné les services bâtiments dans leurs projets de construction neuve, de réhabilitation, de mise en œuvre de production d'énergie renouvelable, de démarche énergie-climat et de plan énergie-patrimoine. L'appui de GPSO Energie se fait sous la forme de recommandations, d'avis techniques et de présence active aux réunions de projet.

- L'ALEC a travaillé avec le SIPPAREC pour définir les options pour les adhérents qui souhaiteraient fournir certains de leurs bâtiments en « électricité verte ».
- L'ALEC s'appuie sur l'inventaire des bâtiments de GPSO pour répertorier, bâtiment par bâtiment, les systèmes énergétiques, l'enveloppe, les points forts et les points faibles.

- **Newsletter « Pro »**

A destination des professionnels du territoire, cette lettre d'information semestrielle revient sur certains points d'actualité et de réglementation et relaye des appels à projets dans le domaine de la rénovation exemplaire et du recours aux énergies renouvelables.

- **Accompagnement du PCAET**

L'ALEC a apporté son soutien à GPSO dans la refonte de son PCAET :

- ➔ Appui technique et échanges sur la stratégie en vue d'élaborer le PCAET et de définir des objectifs chiffrés et évaluables dans le temps (déroulé, étapes clés...)
- ➔ Diverses études en lien avec l'énergie et l'adaptation au changement climatique :
  - Etude sur le potentiel solaire : L'ALEC accompagne GPSO dans le développement de l'énergie photovoltaïque sur le territoire.
  - Recherche et avis sur les possibilités de méthanisation des déchets organiques de restauration collective en lien avec des villes demandeuses, et la DGST de GPSO.
  - Sensibilisation de la direction générale sur le sujet des ENR citoyennes ; rôle de facilitateur joué par l'ALEC.
  - Pilotage d'un groupe de travail interne GPSO « Rafraîchir la ville » : suivi de la démarche initiée fin 2018 et du plan d'actions produit fin 2018 - début 2019.

- **En chiffres pour 2019 :**

- **289** demandes traitées par l'Espace Conseil FAIRE au 31 août 2019 dont 278 demandes provenant du territoire de GPSO.
- 48% des demandes concernent la maison individuelle et 52% concernent des logements en copropriété.
- 261 copropriétés inscrites sur le CoachCopro® au 31/08/2019, représentant près de 14754 logements,
- 11 animations grand public organisées par l'ALEC représentant 233 participants (au 31/10/2019),
- 57 foyers inscrits au défi Familles à Energie Positive pour la saison 3
- Plus de 339 personnes sensibilisées lors de manifestations locales sur le territoire.

## ➤ Le développement d'une mobilité urbaine alternative à la voiture

*Si GPSO dispose d'une compétence « Mobilité », celle-ci est limitée par la loi qui donne la pleine maîtrise de la création, de l'organisation et de la gestion du transport public en Ile-de-France à Ile-de-France Mobilité (IDFM)*

*Ses missions en matière de mobilité sont par conséquent des missions complémentaires, qui se révèlent malgré tout nécessaires pour rendre cohérent et attractif le réseau principal géré par IDFM.*

*GPSO gère ainsi un réseau de transports de proximité, composé de 7 services de transport urbain et 6 circuits de ramassage scolaire, en qualité d'autorité organisatrice de proximité (AOP) par délégation de compétence d'IDFM. Ces services ont tous une même vocation de maillage fin entre les différents quartiers d'une même commune, et de desserte « inter-quartiers » complémentaire au réseau francilien.*

*GPSO œuvre au renforcement du maillage des transports en commun, facilite son accès (information, intermodalité et accessibilité), participe à l'émergence des projets de transport de demain et encourage la mobilité durable.*



### **NOUVEAUX MARCHES DE TRANSPORT URBAIN**

Le marché d'exploitation des lignes 469, 526, Chavilbus et Navette de Vanves est le premier marché multi-lignes avec mise en concurrence à l'échelle de GPSO dans le cadre de l'application du règlement européen en matière de transport.

Le marché a été attribué au groupement Mobicité regroupant Mobicité (filiale du groupe RATP), Savac et Les Cars Jouquin et sa mise en service est effective depuis le 26 août 2019.



#### • **Des exigences renforcées de la part de GPSO :**

L'exigence de GPSO envers l'exploitant a été renforcée sur les points suivants :

- Renforcement des critères en matière de gaz à effet de serre et de particules pour les midibus diesel (dernière norme Euro 6) ;
- Déploiement de véhicules électriques pour les minibus ;
- Meilleures garanties de rétablissement du service en cas de perturbations imprévues ;
- Amélioration de l'information voyageurs, par l'installation de boîtiers Zenbus dans les véhicules et la diffusion d'annonces sonores et visuelles à bord.

- **Un coût maîtrisé pour GPSO :**

Grâce à la mise en concurrence, le coût global annuel de la prestation est en baisse de près de 4 % malgré un important renfort d'offre sur la ligne 469 (+ 14 %) et un déploiement partiel de véhicules électriques.

- **Les modifications des offres de transport :**

- **Chavilbus** : évolution du nom et des couleurs des circuits améliorant la lisibilité du parcours, mise en service de nouveaux bus prévue fin 2019 (un minibus 100% électrique et un midibus à motorisation diesel norme Euro 6), mise à jour des supports d'information voyageurs ;
- **Ligne 469** : renforcement de l'offre de transport (fréquence renforcée aux heures de pointe, le samedi et l'été avec un sixième véhicule), 6 nouveaux bus mis en circulation fin 2019 (motorisation diesel norme Euro 6), mise à jour des supports d'information voyageurs ;
- **Ligne 526** : nouvelle ligne créée pour répondre à la demande de desserte inter-quartiers de Ville-d'Avray, du quartier de la Monesse à Sèvres et du centre de Marnes-la-Coquette, circulant du lundi au samedi de 10h à 16h15, avec un minibus 100% électrique. Mise à jour des supports d'information voyageurs ;
- **Navette de Vanves** : mise à niveau du véhicule 100% électrique (révision complète, remplacement du pack batterie, réfection complète intérieure et extérieure).

- **Zoom sur la fréquentation des services de transports urbains de proximité en 2018 :**

En 2019, les contrats d'exploitation des 7 lignes de transports urbains de GPSO ont été renouvelés. Ils intègrent des critères environnementaux plus exigeants, notamment concernant la motorisation des véhicules. La fréquentation totale des lignes déléguées par Ile-de-France Mobilités à l'Etablissement Public Territorial atteignait les 2,34 millions de voyages annuels en 2018.

Chiffres clés en 2018	Nombre de kilomètres réalisés	Nombre d'autobus	Nombre de voyages annuels	Coût annuel du service (arrondi)
SUBB	128 814	4	707 935	892 083€
TUVIM	153 450	5	1 052 562	1 256 959€
469	203 364	5	343 996	1 193 904€
Chavilbus	70 738	2	136 039	548 455€
TIM	47 062	1	57 710	323 903€
Navette de Vanves	25 749	1	29 949	237 305€
Navette du Monastère	7 935	1	15 512	165 629€
<b>Total GPSO</b>	<b>637 112</b>	<b>19</b>	<b>2 343 703</b>	<b>4 618 239€</b>

## **GRAND PARIS DES BUS : DEUX NOUVELLES LIGNES DE BUS SUR LE TERRITOIRE**

Depuis le 20 avril 2019, le réseau de bus s'est étendu sur GPSO avec l'arrivée des lignes 42 et 59.

Ces deux nouvelles lignes ont été demandées par GPSO à Ile-de-France Mobilités dans le cadre de la restructuration du réseau de bus de Paris qui n'avait pas évolué depuis 70 ans !

- **Prolongement de la ligne 42** : La ligne de bus 42 dessert désormais les quartiers du Trapèze et de l'Île Seguin. Avec ce nouveau bus, les usagers peuvent plus facilement rejoindre le 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris jusqu'à la Gare Saint-Lazare.
- **Création de la ligne 59** : La ligne 59, relie la gare de Clamart à la place d'Italie (Paris 13<sup>e</sup>), améliore la desserte du sud de la ville de Vanves et des Hauts d'Issy. La ligne relie notamment le carrefour de l'Insurrection et la station de métro Malakoff-Plateau de Vanves pour faciliter l'intermodalité.

## **LE GRAND PARIS EXPRESS**

Le territoire de GPSO accueillera trois gares de la ligne 15 : Pont de Sèvres/Île Seguin, Issy RER et Fort d'Issy/Vanves/Clamart ; et quatre ouvrages annexes (Île de Monsieur, parc de Billancourt, place de la Résistance et parc Henri Barbusse).

Les travaux ont commencé dès 2016 aux abords des futures gares Issy RER et Fort d'Issy/Vanves/Clamart. Au dernier trimestre 2017, les travaux préparatoires de la Gare du Pont de Sèvres ont commencé. Ainsi, depuis le 5 janvier 2018, la RD1 est partiellement coupée à la circulation (entre le Pont de Sèvres et le Pont Renault). Cette interruption est compensée par la mise en place d'itinéraires de substitution.



Un dispositif de concertation a été mis en place pour la gare du Pont de Sèvres :

- Comités de pilotage réguliers
- Réunions publiques et réunions de quartiers
- Mise en place de comités de suivi des travaux en présence des représentants des habitants, entreprises, commerçants désignés par les élus
- Réunions d'information spécifiques pour les entreprises et leurs salariés.



## LE RESEAU DE TRANSPORTS SCOLAIRES

A la rentrée 2019, tous les élèves de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> du Collège Bel Air à Meudon ont suivi une formation sur la prévention des risques dans le transport scolaire : 120 élèves ont ainsi été formés.

Cette formation, dispensée tous les ans, s'inscrit dans le cadre de la mission de gestion du transport scolaire, domaine pour lequel GPSO a obtenu en 2011, une délégation de compétences d'Ile-de-France Mobilités.

Chaque jour, ce sont 169 collégiens du collège Bel Air de Meudon qui prennent le service de ramassage scolaire opéré par la société SAVAC. Les services de ramassage scolaire exigent une vigilance de terrain en temps réel pour veiller à la sécurité d'un public fragile. Son efficacité est attendue chaque jour par les utilisateurs, enfants et parents d'élèves.



## LE PLAN VELO DE GPSO

Le bureau de GPSO a validé fin 2018 le lancement d'un plan vélo qui se décline en trois temps :

- **Réactivation de la subvention de 200 € pour l'achat de VAE** : Ce dispositif est actif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et connaît un réel succès. Au 14 novembre, ce seront 705 dossiers qui auront été validés, pour un budget de 141 000€. Les boulois, sévriens et meudonnais bénéficient d'une subvention complémentaire de 200€.
- **Renforcement en 2019 des aménagements cyclables simples à mettre en œuvre** (zone 30, double sens cyclables, SAS, stationnement vélo, etc.) pilotés par les directions territoriales.
- **Elaboration d'un « plan vélo 2020/2025 »** : sous le pilotage de la direction de la mobilité, il s'agit d'actualiser le schéma d'intention cyclable validé en 2012 et de proposer un programme d'actions ambitieux en matière d'aménagements cyclables et de services à destination des cyclistes (ex : atelier de réparation, carrefour sécurisé, jalonnement d'itinéraires, stationnements sécurisés, etc.).



La société civile a été associée à l'élaboration de ce plan, dans le cadre de 3 réunions de concertation, qui se sont tenues pendant l'été et en septembre. Des groupes de travail thématiques viendront compléter cette concertation fin 2019.

Ce plan vélo s'accompagne d'une sensibilisation des usagers de la voirie au partage de la rue, notamment dans le cadre d'un flyer rappelant les règles de circulation des vélos et des trottinettes.



## LA MONTEE EN PUISSANCE DU SERVICE VELIB' METROPOLE

En 2018, Grand Paris Seine Ouest, en concertation avec les villes du territoire, renouvelle son engagement en faveur de l'écomobilité avec le déploiement progressif du nouveau service Vélib' Métropole qui se traduira, fin 2019, par un total de 63 stations sur GPSO et trois nouvelles villes desservies (Chaville, Meudon et Sèvres), en plus des villes initialement desservies (Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Vanves).

Avec une flotte entièrement renouvelée et composée à **30% de vélos à assistance électrique**, les nouveaux Vélib' sont plus légers, plus sécurisés et connectés.

Ce système de vélos en libre-service offre aux franciliens la possibilité de se déplacer sur un périmètre élargi à la Métropole du Grand Paris, en complémentarité avec les autres moyens de transport déjà disponibles : 1 400 stations Vélib' Métropole, soit plus de 20 000 Vélib' en circulation sont prévues.



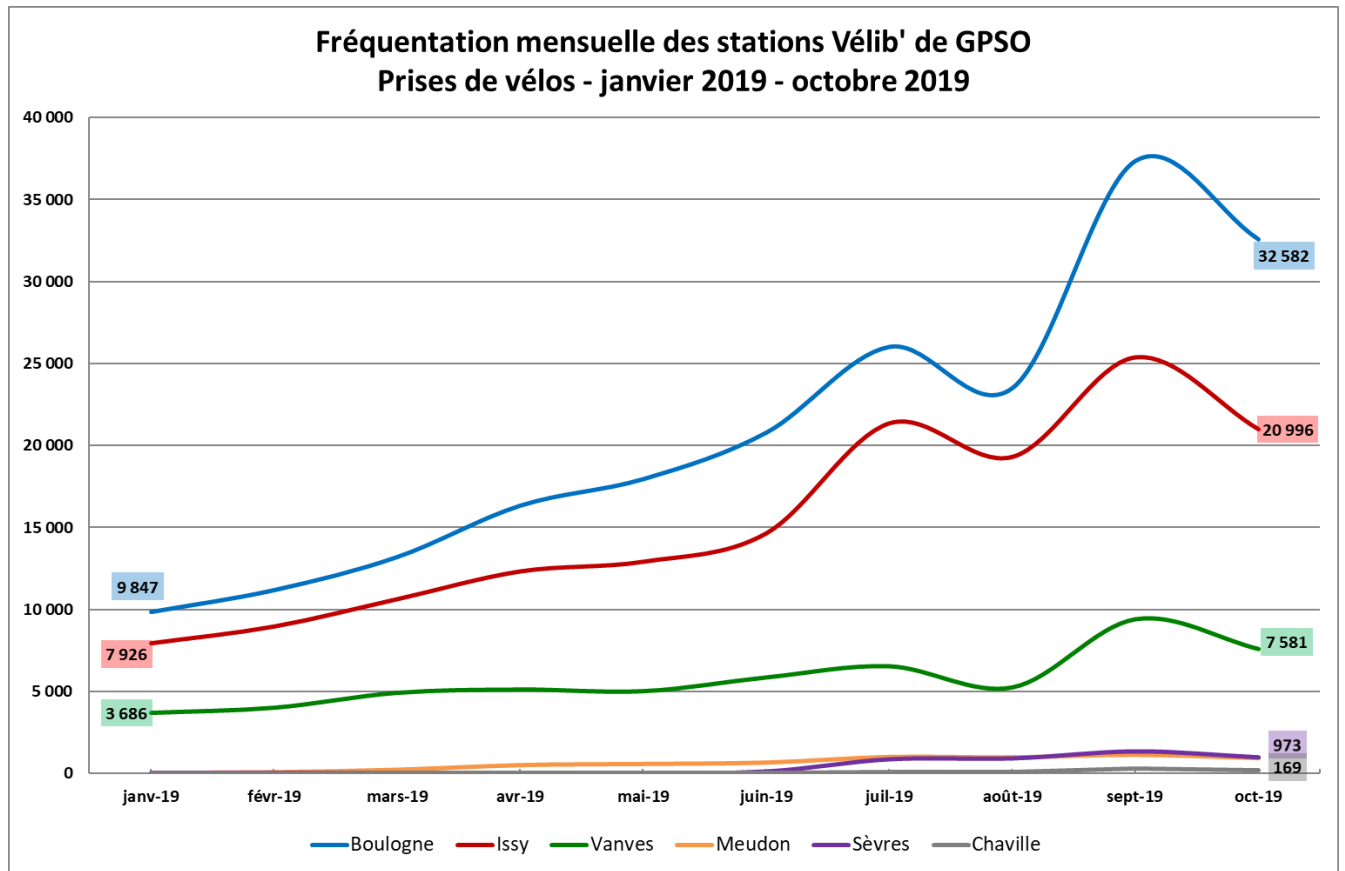
- **Déploiement sur le territoire de GPSO**

Après un retard important dans la mise en place du service en 2018, les habitants ont pu profiter en 2019, des stations mises en service progressivement.

	<b>Nombre de stations commandées</b>	<b>Nombre de stations en service (au 16/10/2019)</b>	<b>Prévision de déploiement</b>
Boulogne-Billancourt	29	26	1 station en étude et 2 stations en travaux
Issy-les-Moulineaux	17	16	1 station à programmer
Vanves	7	7	100% des stations opérationnelles
Meudon	4	2	2 stations dont les travaux sont programmés
Sèvres	3	3	100% des stations opérationnelles
Chaville	3	2	1 station en travaux
<b>GPSO</b>	<b>63</b>	<b>56</b>	



- Une fréquentation en croissance :



	2019 (jusqu'en Octobre 2019)				
	Abonnements (Longue Durée LD)			Location 1/7 j (Courte Durée CD)	
	V-Libre	V-Plus	V-Max	V- Découverte 1 jour	V-Séjour 1 semaine
Boulogne-Billancourt	1046	1117	3850	1430	58
Issy-les-Moulineaux	6281	7615	2144	626	21
Vanves	2097	4463	1619	71	6
Meudon	1273	1648	366	19	0
Sèvres	1194	590	484	52	2
Chaville	946	483	389	11	1
<b>Total</b>	<b>12837</b>	<b>15916</b>	<b>8852</b>	<b>2209</b>	<b>88</b>
	<b>37605</b>			<b>2297</b>	

## LES SUITES DU SERVICE AUTOLIB'

- **Vers un réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques :**

Depuis la résiliation de la Délégation de Service Public Autolib' intervenue le 31 juillet 2018, GPSO s'est saisi de cette problématique, et a engagé une réflexion en vue de pérenniser un nouveau réseau de bornes de recharge à destination des habitants du territoire.

Cette étude a porté sur le devenir du réseau et des matériels, sur le périmètre à couvrir ainsi que sur les opportunités de portage par un ou plusieurs acteurs autres que GPSO. La nécessité de moderniser le matériel existant devenu obsolète est apparue comme une priorité : temps de recharge plus rapide, système de gestion à distance (disponibilité des bornes, fonctions de paiement) et prises de recharge conformes à la réglementation.

Dans cette perspective, GPSO a décidé de confier la gestion globale du réseau de bornes de recharge, au SIGEIF – Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France. D'ici la fin de l'année 2019, le plan de déploiement élaboré par le SIGEIF consiste à équiper les sites des anciennes stations Autolib', ayant auparavant enregistré une forte fréquentation. Puis, une seconde phase de déploiement sera engagée courant 2020.

- **Le déploiement de services d'autopartage en boucle et en free-floating :**

Dès la fin du service de véhicules électriques en libre-service Autolib', et tout au long de l'année 2019, l'établissement public territorial a engagé une réflexion sur le sujet :

- **Autopartage en boucle :** La station Communauto expérimentée avec succès à Sèvres continue de rendre service aux habitants du centre-ville. Courant 2020, les anciennes places de stationnement Autolib' pourraient être valorisées dans des « hubs de mobilité », et notamment avec des places dédiées à l'autopartage.
- **Autopartage en free-floating :** Dès l'automne 2018, des discussions ont été engagées avec les opérateurs. Pour faciliter leur implantation, la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques en free-floating a été votée. Ainsi, le service Free2Move a ouvert à Issy-les-Moulineaux au printemps et à Sèvres et Vanves durant l'été 2019. Les discussions continuent avec les autres opérateurs.



## LA LOGISTIQUE URBAINE

Depuis 2017, GPSO a engagé une réflexion sur la logistique urbaine, afin d'identifier les actions à mettre en œuvre pour assurer une gestion raisonnée, numérique et durable des livraisons sur le territoire.

Dans ce cadre, des échanges constructifs ont été menés avec SOGARIS, spécialisée dans la logistique. Compte tenu des enjeux et de la vitalité du territoire, GPSO et SOGARIS vont conclure une convention de partenariat permettant de :

- Favoriser le développement d'activités de logistique urbaine nécessaires au fonctionnement du territoire ;

- Promouvoir un immobilier logistique innovant ;
- Promouvoir des mobilités plus vertes et plus intelligentes au service de la logistique urbaine et de la transition énergétique ;
- Mettre l'innovation au service du progrès sociétal et de la richesse partagée.

Cette convention permettra également l'étude de 3 sites logistiques sur le territoire de GPSO et de répondre de façon partenariale à des appels à projet futurs.

### **LE CONSEIL EN MOBILITE POUR LES ENTREPRISES : PLAN DE MOBILITE**

Dans le cadre du dispositif Pro'Mobilité et en partenariat avec la Région Ile-de-France et l'ADEME, GPSO développe, en lien avec les objectifs du Plan Climat, la prise en compte des déplacements professionnels sur son territoire.

La mission de conseil en mobilité dédiée aux entreprises permet de développer des actions de sensibilisation et d'accompagnement : conseils aux entreprises dans leur démarche de Plan de mobilité, animations durant les semaines du Développement durable et de la Mobilité, sessions d'accueil des salariés sur le territoire, développement d'une procédure d'alerte en cas de pic de pollution, organisation d'ateliers et de réunions d'information et d'échange.



Le travail d'accompagnement des entreprises s'est poursuivi en 2019, parallèlement aux mises en conformité des entreprises avec les nouvelles obligations issues de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

Des réunions d'informations sur l'actualité de la mobilité à GPSO ont été notamment organisées par GPSO et SOEE.

Tout comme les entreprises, GPSO est soumis à l'obligation de mettre en œuvre un plan de mobilité facilitant les déplacements domicile-travail de ses agents. Il est détaillé dans la partie 5 du présent rapport, dédiée à l'administration exemplaire.

## ➤ La rénovation du patrimoine d'éclairage public

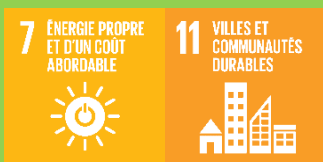
Afin de diminuer la consommation d'énergie du territoire et de réduire la pollution lumineuse, l'éclairage public est pris en considération dans le cadre d'opérations d'aménagement structurantes. Ainsi, sa modernisation permet d'adapter le matériel d'éclairage et son positionnement dans l'objectif d'un éclairage plus efficient mais également source de moins de nuisances visuelles.

*GPSO met en œuvre sur son territoire un plan de rénovation d'envergure de son patrimoine d'éclairage public dans le but de réduire et optimiser les coûts énergétiques, de réduire la production de dioxyde de carbone et de déchets, de réduire la pollution lumineuse, de réduire les coûts de fonctionnement et de maintenance, et de mettre en place progressivement une télégestion pour limiter les déplacements des techniciens.*

*Sur Boulogne-Billancourt et Sèvres, un Partenariat Public-Privé d'un montant global de **103M€** (hors avenant n°4) a permis d'engager depuis 2008 jusqu'en 2028 une opération d'investissement sans précédent de **52M€** sur le territoire en matière d'éclairage public.*

*Sur les communes de Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Vanves et Ville d'Avray, un schéma directeur de l'éclairage public est mis en œuvre depuis 2010. Il a été établi suite à un inventaire quantitatif et qualitatif du patrimoine. Il fixe, pour ces cinq communes, les orientations stratégiques et les moyens financiers pour une remise à niveau complète des installations. Il est réalisé à travers un accord cadre à Bons de Commande d'Entretien et Rénovation des installations d'éclairage public et illuminations.*

**L'objectif final de réduction de la consommation énergétique est de l'ordre de 30 à 35 % d'économie et de réduction d'émission de gaz à effet de serre.**



### RESULTATS 2019 :

- Signature en décembre 2018 d'un avenant 4 au Partenariat Public Privé avec pour objet : La reconstruction de 7 670 points lumineux en LED pour un montant de travaux de 4,7 M€ H.T. (en euros courants) permettant ainsi de disposer d'un patrimoine constitué à près de 80% de luminaires à LED. En plus de permettre d'importantes économies financières en matière de maintenance et d'énergie qui sont estimées à 4,35M€ HT, le passage à la technologie LED présente un fort intérêt environnemental en permettant de diminuer de 16% l'objectif de consommation énergétique en passant de 96,5 à 81 Giga Watt Heure et de limiter au maximum la pollution lumineuse nocturne.
- La réalisation de la première partie des travaux de reconstruction des points lumineux en LED à Boulogne-Billancourt et Sèvres, conformément à l'avenant 4 du PPP, la seconde partie étant prévue pour 2020.

- Dans le cadre de diverses opérations d'aménagement, l'éclairage public a été rénové dans un souci toujours plus important de limiter la pollution lumineuse avec un éclairage efficient et économe en énergie notamment place Jules Guesde à Boulogne-Billancourt et place Henri Brousse à Meudon avec l'installation de mâts aiguille pour limiter le nombre de mobilier. Le parvis des Lumières (futur parvis Jacques Chirac) à Issy-les-Moulineaux accueillera quant à lui un éclairage public plus performant, sécurisant et économe en lien avec la création de chambres de lectures à proximité de la médiathèque (mobilier type abat-jour)



*Parvis des Lumières à Issy les Moulineaux*

- Dans le cadre de la création de deux jardins à Boulogne-Billancourt : Jardin Point du Jour et Jardin Gallieni-Bellevue, l'éclairage a été prévu au strict minimum pour éclairer exclusivement les cheminements et ainsi ne pas perturber la faune nocturne. Dans ce même objectif et afin de limiter la pollution lumineuse, l'éclairage est éteint une heure après la fermeture de chaque jardin et remis en service une heure avant son ouverture
- Les travaux d'aménagement de l'espace public de l'écoquartier de la Pointe de Trivaux ont débuté en septembre 2019. Dans le cadre de cet aménagement, l'éclairage public sera adapté à chaque usage :
  - des mâts de faible hauteur pour le mail paysager Fernand Pouillon et les sentes dédiées aux piétons
  - des mâts d'une hauteur de 8m pour éclairer le réseau viaire
  - des mâts aiguille avec un design spécifique pour la future place Simone Veil afin de limiter le nombre de mobilier et offrir un éclairage adapté aux animations de cet espace public qui se veut convivial. A cet effet un éclairage d'ambiance sera réalisé afin de mettre en valeur les espaces végétalisés.





*Ecoquartier de la Pointe de Trivaux à Meudon-la-Forêt*

- Bilan des chantiers 2019 sur le territoire Est

		points lumineux déposés	puissance unitaire avant	points lumineux posés	puissance unitaire apres	bilan puissance (W)
VAN	Alle des carrières	16	70	14	27	-742
VAN	plateau	24	70	17	19	-1357
VAN	aristide briand	7	150	7	75	-525
VAN	rue François 1er	7	150	7	73	-539
ILM	rue Charlot	84	70	12	38	-5424
ILM	allée de la chapelle st sauveur	2	70	2	75	10
ILM	rue de la gare	3	150	4	51	-246
ILM	promenade des jardiniers de lile - allée ste eudoxie	9	150	8	75	-750
ILM	sentiers des tricots	10	150	8	75	-900
ILM	rue Henri Mayer	3	150	3	110	-120
ILM	Fort D'issy	19	9,6	19	31	406,6

- Bilan des chantiers 2019 sur le territoire Nord (PPP)
  - Rue Lemoine,
  - Avenue de la Voie Lactée,
  - Rue Edouard Detaille,
  - Rue Henri Martin,
  - Place Marcel Pagnol,
  - Rue Casque d'Or,
  - Place René Clair,
  - Rue Georges Sorel entre le boulevard Jean Jaurès et la rue de la Belle Feuille,
  - Rue d'Issy,
  - Boulevard Anatole France.

Nombre total rénové en 2019 : 89

Montant total : 455 769,07 € TTC.

## **FOCUS sur l'expérimentation de la route solaire à Boulogne-Billancourt :**



Dans le cadre de sa démarche environnementale et de ses actions en termes d'innovations, GPSO expérimente le procédé WATTWAY plus communément dénommé « route solaire ». Ce procédé qui consiste à capter l'énergie du soleil à l'aide d'un revêtement routier composé de cellules photovoltaïques est actuellement installé rue du Vieux du Pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt au droit de la piscine municipale sur une surface de 100m<sup>2</sup>.

Depuis sa mise en service le 28 mars 2017, la production de ce procédé expérimental a atteint fin octobre 2019 plus de 8 760kW/h. Plus concrètement, cela représente la quantité d'électricité nécessaire pour faire rouler un véhicule électrique sur une distance de 55 715 kilomètres. Toutes ces indications s'affichent en temps réel sur le totem, installé à proximité de la piscine, destiné à l'information des usagers.

Parmi les 40 sites expérimentés, l'installation réalisée à Boulogne-Billancourt est unique compte tenu de sa situation en milieu urbain dense (trafic important de véhicules et de piétons en raison de la proximité du marché de Billancourt et de la piscine). A ce titre, elle demeure la plus intéressante pour déterminer les limites de ce procédé.

En effet, suite à cette expérimentation, WATTWAY a procédé à de nombreuses améliorations dans les nouvelles générations de cellules photovoltaïques pour augmenter leur efficacité et leur résistance.

Cette expérimentation aura ainsi contribué à améliorer les capacités de ce procédé et de l'adapter au contexte urbain avec de nouveaux usages comme la recharge de vélos à assistance électrique ou l'alimentation de mobiliers urbains connectés.

A plus long terme, outre la production d'énergie, ce procédé pourrait avoir d'autres usages comme la signalisation routière en temps réel sur chaussée ou encore la recharge des véhicules électriques par induction. Ainsi, la route se réinvente en accueillant de nouvelles fonctions innovantes, dont la ville de Boulogne-Billancourt et GPSO, soutiennent le développement.



## **Perspectives 2020 :**

- L'étude du recours à un marché de partenariat ou à un marché global de performance ayant pour objet la conception et l'exploitation de l'éclairage public des 6 villes ne faisant pas l'objet du PPP afin :
  - De poursuivre les objectifs menés depuis 2010 dans le cadre du schéma directeur en reconstruisant rapidement le patrimoine d'éclairage public avec des technologies LED qui possèdent un bon rendement énergétique et une capacité de gradation permettant une amélioration forte des conditions d'éclairage de l'espace public.
  - De mener une politique de maintenance préventive et curative efficace avec un engagement de performance et de résultat.



## 2. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Les actions menées par GPSO au regard de cette finalité sont réduites par la définition stricte de ses compétences, les politiques sociales étant portées essentiellement par le Département et par les communes au niveau local.

Toutefois GPSO participe à assurer la cohésion sociale en définissant des politiques de l'habitat et de l'emploi ambitieuses, et en mettant en œuvre un programme pluriannuel de travaux pour rendre l'espace public accessible aux personnes à mobilité réduite (et notamment son réseau de transport de proximité).

### ➤ Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

*Le PLH définit pour six ans les objectifs et les principes de la politique locale de l'habitat. Document de programmation, il a intégré, au moment de son élaboration en 2012/2013, les orientations de l'Agenda 21 de GPSO, celles du SCOT des Coteaux et du Val de Seine et la territorialisation des objectifs logements (TOL) issue de la loi relative au Grand Paris du 3 juin 2010.*

*Après un travail d'élaboration en partenariat avec les services du préfet de département, et en association avec l'ensemble des personnes morales locales compétentes, le Conseil de GPSO du 20 décembre 2012 a arrêté le projet de PLH.*

*En 2013, GPSO a soumis pour avis le projet de PLH arrêté aux communes membres, au syndicat mixte des Coteaux et du Val de Seine, au Comité Régional de l'Hébergement et du Logement présidé par le préfet de région, et au préfet de département. La procédure s'est achevée au Conseil communautaire du 10 octobre qui a adopté le PLH pour la période 2013-2019.*

*Bien que la Métropole du Grand Paris soit compétente depuis le 1er janvier 2017 en matière de planification de l'habitat, dans l'attente de l'entrée en vigueur du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH), les effets des programmes locaux de l'habitat approuvés antérieurement à la création de la métropole sont prorogés conformément à l'article 51 de la loi Elan du 24 novembre 2018.*



Un PLH est composé réglementairement de trois parties : **le diagnostic, le document d'orientations et le programme d'actions.**

Le diagnostic du PLH a identifié **cinq enjeux majeurs sur le territoire en matière d'habitat** :

- S'inscrire dans une vision durable du développement du territoire de GPSO

- Maintenir un bon niveau quantitatif de production des logements
- Fournir une réponse diversifiée de logements pour favoriser les parcours résidentiels
- Coordonner les développements destinés à des publics en particulier
- Poursuivre l'effort de réhabilitation du parc de logement existant

Le document d'orientations a défini, au vu du diagnostic, les principes et objectifs du Programme Local de l'Habitat.

Conformément au porter à connaissance du préfet de département du 12 mai 2011, le PLH prévoit de tendre vers **une production neuve de 2 000 logements annuels** qui se déclinent en :

- 55% de logement libre soit 1 100 logements ;
- 25% de logement locatif social, soit 500 logements + 150 logements en acquisition-amélioration, c'est-à-dire un objectif de 650 agréments par an et **32,5 % de la production** ;
- 4% de logement locatif intermédiaire (PLI) soit 80 logements ;
- 14% d'accèsion intermédiaire soit 280 logements ;
- 2% d'accèsion sociale soit 40 logements.

Dans le programme d'actions, 17 mesures ont été déclinées et chiffrées.

Le budget global de la politique locale de l'habitat s'élève à **4 000 000 € annuels**.

Parmi les 17 actions inscrites dans le PLH, il est proposé d'en détailler certaines ci-dessous, retenues pour leur caractère exemplaire et leur actualité en 2019.

Fonctionnement	Moyenne annuelle 2013/2018	Sur 6 ans
Etudes	65 000 €	390 000 €
Ingénierie habitat privé	825 000 €	4 950 000 €
Observatoire et communication	10 000 €	60 000 €
<b>Total fonctionnement</b>	<b>900 000 €</b>	<b>5 400 000 €</b>
Investissement	Moyenne annuelle 2013/2018	Sur 6 ans
Subventions habitat privé	280 000 €	1 680 000 €
Subventions habitat public	2 620 000 €	15 720 000 €
Subventions accèsion à la propriété	200 000 €	1 200 000 €
<b>Total investissement</b>	<b>3 100 000 €</b>	<b>18 600 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 000 000 €</b>	<b>24 000 000 €</b>

### **1. La mise en place d'outils fonciers pour tenir les objectifs de production (action n°1 du PLH)**

Outre les conventions communales avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, les opérations programmées (OAP, ZAC...), GPSO et les services des communes ont mis en place une veille afin d'identifier toute opportunité permettant l'atteinte de l'objectif global de production de 2 000 logements par an. L'action foncière engagée avec les villes membres permet aujourd'hui d'identifier les opérations de logement permettant la réalisation de cet objectif de production neuve attendue au titre de la Territorialisation de l'Offre de Logement (TOL) pour la période 2013-2019, objectif qui a été confirmé dans le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) adopté le 20 décembre 2017. **L'outil de veille est actualisé à chaque comité technique du PLH.**

### **L'encadrement des locations meublées touristique de courte durée :**

Le fort accroissement du nombre de logements offerts à la location meublée de courte durée, notamment sur des plateformes internet dédiées de mise en relation entre particuliers, engendre un risque de réduction de l'offre de logement privés en résidences principales.

Afin de juguler ce phénomène et préserver l'offre de logements pour les ménages souhaitant s'installer sur le territoire, le Conseil a délibéré le 26 juin 2018 pour réglementer le changement d'usage des locaux d'habitation. En accord avec les communes, la délibération a défini deux zones :

- A Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux : tout changement d'usage d'un local d'habitation est soumis à une compensation sous la forme de la transformation concomitante en habitation de locaux ayant un autre usage ;
- A Chaville, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray : un régime d'autorisation temporaire est instauré. A destination des seules personnes physiques, sa délivrance est limitée à une autorisation par personne physique pour une durée non reconductible de 3 ans.

**La mise en œuvre de cette réglementation a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019**, l'instruction des demandes d'autorisation de changement d'usage étant instruite par les communes. Elle a permis aux communes qui le souhaitaient de mettre en place un service de télé-déclaration délivrant aux loueurs un numéro d'enregistrement obligatoire (Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres).

Afin d'informer au mieux les habitants, GPSO a développé en 2019 **une communication dédiée** en mettant en ligne une vidéo animée et une foire aux questions sur le site internet de l'intercommunalité.



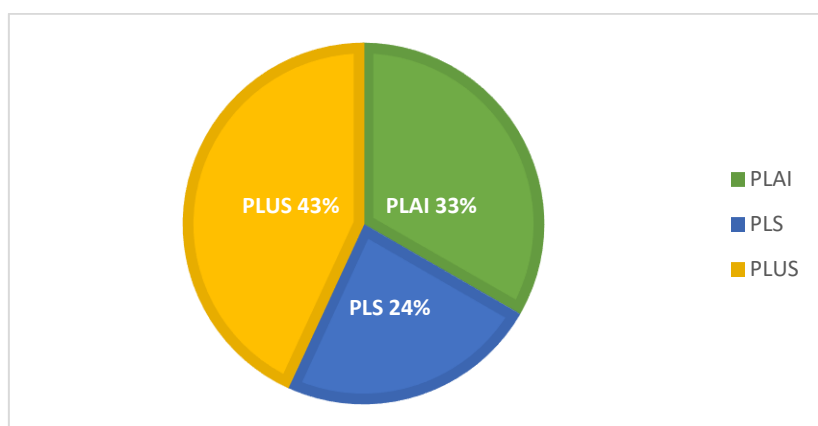
## 2. La poursuite de l'effort en faveur du logement social (action n°3 du PLH)

L'objectif fixé par le PLH est l'agrément de 650 logements sociaux par an.

S'ajoute à ces chiffres, 150 conventionnements dans le parc de logement existant.

Selon un premier bilan provisoire non encore consolidé, au 1<sup>er</sup> novembre 2019, **327 logements sociaux ont été agréés par l'Etat** sur les communes de GPSO en 2019.

Par ailleurs, en 2019, GPSO a financé 3 opérations visant la production de 51 nouveaux logement sociaux pour un montant de **259 339 €** se répartissant en 17 PLAI, 22 PLUS et 12 PLS.



LOGEMENT SOCIAUX SUBVENTIONNES EN 2019 PAR CATEGORIE DE FINANCEMENT (BILAN AU 01/11/2019)

Exemples d'opérations de logements sociaux financées en 2019 :

**26-36, rue du Clos Montholon à Vanves**



**Immeuble :** Niveau R+4 (3 étages et un étage en retrait) d'une surface de plancher de 5 576 m<sup>2</sup> pour l'ensemble des 92 logements

**Type d'opération :** VEFA

**Opérateur :** Seine Ouest Habitat

**Nombre de logements :** 4

**Catégorie :** 4 PLAI

**Typologie :** 4 T1

**Subvention GPSO :** 21 200 €

**Date prévisionnelle de livraison :** 3<sup>ème</sup> trimestre 2021

**13, rue Grange Fontelle à Ville-d'Avray**



**Immeuble :** Niveau R+5 d'une surface utile de 2 004 m<sup>2</sup>

**Type d'opération :** Acquisition-amélioration et construction neuve

**Opérateur :** France Habitation

**Nombre de logements :** 22

**Catégorie :** 5 PLAI, 12 PLUS et 5 PLS

**Typologie :** 3 T1, 9 T2, 6 T3 et 4 T4

**Subvention GPSO :** 21 200 €

**Date prévisionnelle de livraison :** 1<sup>er</sup> trimestre 2022

**3. La prise en compte du vieillissement de la population et de la problématique du handicap (action n°6 du PLH)**

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 70 ans et des personnes atteintes d'un handicap, GPSO a mis en place une aide spécifique à l'adaptation des résidences principales. Cette aide se compose de la prise en charge d'une visite d'ergothérapie à domicile (dans la limite de 250 €) et d'une subvention maximale de 3 000 € pour la réalisation de travaux.

Selon un premier bilan provisoire, GPSO a financé, en 2019, 14 visites d'ergothérapie à domicile (2 910 €) et octroyé **25 subventions aux travaux** pour un montant total de **71 257 €** (chiffres arrêtés au 14 novembre 2019). Parmi les bénéficiaires, 84% sont propriétaires de leur logement, 4% locataires du parc privé et 12% locataires du parc social. Les bénéficiaires résident majoritairement à Boulogne-Billancourt (36%) et Issy-les-Moulineaux (24%). La quasi-totalité des bénéficiaires (24 sur 25) sont éligibles à l'aide de GPSO car ils ont plus de 70 ans (dont la moitié plus de 80 ans). Seule une bénéficiaire, âgée de moins de 70 ans (mais de plus de 60 ans), a bénéficié d'une dérogation sur avis médical.



#### Un nouveau projet de résidence seniors à Marnes-la-Coquette

En 2019, l'Office Public de l'Habitat du territoire, Seine Ouest Habitat, prévoit d'acquérir en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) 22 logements locatifs sociaux de type ASV se répartissant en 7 PLAI, 8 PLUS et 7 PLS. Ces logements sociaux issus de la loi portant adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 sont destinés à l'accueil des seniors. Ces logements s'intégreront au sein d'une future résidence destinée aux seniors composée de 86 logements à Marnes-la-Coquette. La résidence disposera en outre d'un local commun et proposera une offre de prestations supplémentaires à ses résidents. Le projet porté par Seine Ouest Habitat est une nouveauté sur le territoire qui devrait obtenir l'agrément de l'Etat en 2019. GPSO a fortement choisi de soutenir ce projet en allouant une subvention de 116 600 € et en garantissant les emprunts contractés par le bailleur. En contrepartie de son soutien financier, GPSO pourra bénéficier d'un droit de réservation portant sur 6 logements.

#### **4. Développer l'offre de logements pour les étudiants et les jeunes actifs (action n° 7 du PLH)**

À la jonction de Vanves et d'Issy-les-Moulineaux, **une résidence pour jeunes actifs** (60 logements PLUS) et **une résidence pour étudiants** (67 logements répartis en 35 PLAI et 32 PLUS) ont été livrées en septembre 2018 après deux ans de travaux. **Les premiers résidents sont entrés dans les lieux mi-2019** tandis que le bailleur, Toit et Joie-Poste Habitat, les a inaugurés officiellement en octobre 2019. GPSO a subventionné cette opération à hauteur de 469 900 € et a garanti les emprunts d'un montant de 2 574 000 €.



*Résidence jeunes actifs rue du Chevalier de la Barre à Vanves*



## 5. Etoffer les réponses d'hébergement et le logement d'insertion (action n°8 du PLH)

En 2019, **3 logements-passerelles** de type PLAI ont été livrés, développés par l'association SNL-PROLOGUES dans le cadre d'opérations d'acquisitions-améliorations. Ces logements se situent à Chaville, Issy-les-Moulineaux et Meudon. Les logements passerelles ont pour vocation d'accueillir des personnes en difficulté sociale jusqu'à ce qu'elles puissent trouver une solution de logement adaptée à leurs besoins. GPSO a participé à hauteur de **22 500 €** au financement de ces logements.

## 6. La transformation en résidences sociales des foyers obsolètes (action n° 9 du PLH)

GPSO poursuit l'accompagnement des projets de mise aux normes des foyers de son territoire. Les foyers de travailleurs migrants obsolètes sont ainsi réhabilités et transformés en résidences sociales. Ces résidentialisations permettent l'agrandissement des structures, mais aussi la modernisation et l'amélioration du confort des logements avec notamment l'installation d'équipements individuels (kitchenettes, sanitaires) en lieu et place des équipements communs préexistants.

Ainsi, la résidence du **11 rue Diderot à Sèvres**, ancien foyer construit en 1977 de 62 chambres fait l'objet d'une restructuration avec surélévation de deux étages. Le foyer compte dorénavant 140 studios meublés. Les travaux ont été effectués en milieu occupé, grâce à un système de relogements « tiroirs », permettant de libérer progressivement les zones du bâtiment devant être réhabilitées, puis d'y réinstaller des résidents au fur et à mesure des livraisons. La première tranche de travaux de la résidence, correspondant à 79 logements, a été livrée en mai 2018. **La seconde tranche a été livrée en juillet 2019.** En contrepartie de son soutien (280 000 € de subventions), GPSO a acquis 4 droits de réservation au sein de cette résidence.



*Résidence du 11 rue Diderot à Sèvres*

En 2019, un autre projet de résidentialisation est en cours au **42/44 rue de Meudon à Boulogne-Billancourt**. Aujourd'hui composé de 121 chambres de 12 m<sup>2</sup> organisées en unités de vie de 18 à 20 chambres (éléments de confort collectifs), la restructuration de ce foyer, mis en service en 1969 et géré par ADOMA, permettra la livraison au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 de 115 logements locatifs sociaux de type PLAI. La première tranche de travaux (construction de 21 logements en cœur de parcelle) a commencé fin 2017. Afin d'accompagner le relogement des résidents pendant la durée des travaux, une MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale) a été mise en place fin 2017. GPSO finance cette MOUS à hauteur de 22 500 € et est membre du comité de pilotage.

*Façade actuelle du FTM « Meudon » à Boulogne*



*Perspective de la résidence « Meudon » après travaux*



Enfin, **un troisième projet est lancé au 27 rue Nationale à Boulogne-Billancourt**. Ce projet porté par ADOMA et CDC HABITAT vise la démolition-reconstruction d'une résidence sociale de 138 logements sociaux de type PLAI. Le premier comité de pilotage réunissant tous les partenaires dont GPSO s'est tenu en novembre 2019. Il a présenté les éléments relatifs à la maîtrise d'ouvrage du projet, le pré-projet social ainsi que la future mise en place de la MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale). GPSO a prévu de contribuer au financement de la MOUS.

**7. L'amélioration du confort du parc privé (action n°11 du PLH) et l'accompagnement des grandes copropriétés du territoire dans leurs projets de travaux (action n°13 du PLH)**

Ce dispositif cible les ménages du parc privé hors secteur programmé. Il a pour vocation de mobiliser l'ensemble des aides existantes pour le compte des propriétaires, notamment modestes, et de les accompagner techniquement et administrativement dans la réalisation de leur projet de réhabilitation et/ou d'adaptation de leur logement. **En moyenne chaque année, 40 ménages ouvrent un dossier d'aide pour l'amélioration de leur logement dans le cadre de cet accompagnement.**

Le dispositif MIEUX CHEZ MOI permet par ailleurs **de soutenir des projets d'amélioration énergétique au sein des copropriétés du territoire en mobilisant les aides publiques de l'Anah.**

Il est à noter que **les conseillers Habitat assurent un accueil physique du public lors de 20 permanences mensuelles sur le territoire ainsi qu'un accueil téléphonique en semaine aux heures de bureau (numéro dédié)**. En moyenne chaque année, 380 personnes sollicitent des informations pour la réalisation de leur projet de travaux.

L'opérateur choisi par GPSO pour assurer cette prestation est le bureau d'études URBANIS, habilité par l'Anah.

**8. L'amélioration de l'habitat privé dégradé via les opérations programmées (action n° 12 du PLH)**



L'Opération Habitat Qualité (OHQ) désigne l'ensemble des opérations programmées conventionnées avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) se tenant sur le territoire. Depuis 2010, 7 conventions pluriannuelles ont été signées par GPSO dans ce cadre : 4 PIG (Programme d'intérêt Général), 2 OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), 1 Plan de sauvegarde ciblant au total 4 675 logements.

En 2019, 3 dispositifs sont actifs sur le territoire :

- Une OPAH « Copropriétés » à Issy-les-Moulineaux, Vanves et Meudon (2014-2019) ;
- Un Plan de sauvegarde à Boulogne-Billancourt (2015-2020) ;
- Un Programme d'Intérêt Général multicritères sur l'ensemble des 8 communes (2019-2024).

Ces programmes incitent les copropriétés à engager des travaux ont pour objectifs :

- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- La rénovation énergétique du bâti et la lutte contre la précarité énergétique
- La remise sur le marché des logements vacants
- Le conventionnement des logements à loyers maîtrisés
- L'adaptation des logements au vieillissement/handicap
- L'accompagnement social des propriétaires occupants dits « modestes ».

### *Immeuble dégradé de l'OHQ avant et après réhabilitation*

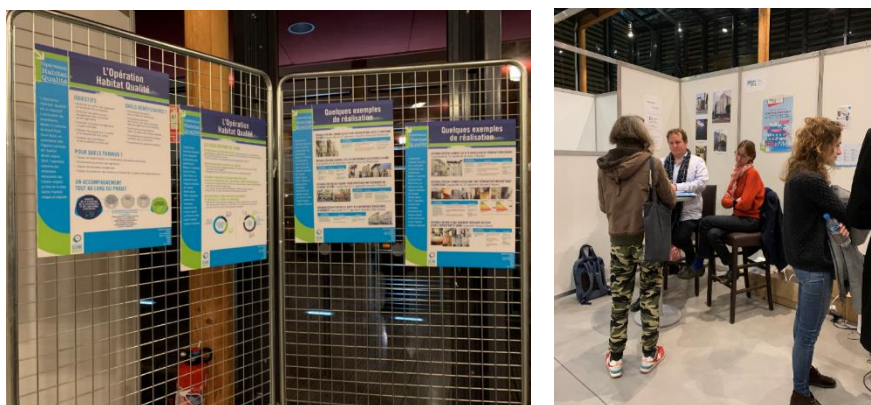


En 2019, **21 immeubles (701 logements)** étaient inscrits dans ces dispositifs conventionnés avec l'Anah. Selon un premier bilan, GPSO a notamment octroyé pour l'année 2019, **28 231 € d'aides financières** (chiffre arrêté au 14 novembre 2019). Parmi les 19 subventions attribuées cette année, 11 l'ont été à des propriétaires occupants dont les deux tiers relevaient de la catégorie « très modestes » de l'Anah.

Les situations des immeubles font l'objet d'un suivi attentif dans le cadre des comités techniques de l'opération qui réunissent les élus territoriaux et les services des villes (services Logement, Hygiène et Sécurité, Urbanisme) mais également l'ARS (Agence Régionale de Santé) et les services de l'Anah. En 2019, GPSO a réuni **3 comités techniques et 2 comités de pilotage**.

A la fin de l'année 2018, l'ALEC de GPSO a organisé un Forum de la rénovation énergétique en copropriété. L'objectif de ce forum était de mettre en contact les habitants désireux d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique dans leur copropriété avec des professionnels du secteur. A cette occasion, un stand dédié aux dispositifs d'amélioration de l'habitat de GPSO a été animé par l'opérateur URBANIS. Quatre panneaux présentant les objectifs et les réalisations de l'Opération Habitat Qualité ont également été exposés.





Suite à l'achèvement progressif de plusieurs dispositifs de l'Opération Habitat Qualité en 2018 (Programme d'Intérêt Général à Boulogne-Sèvres) et 2019 (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à Issy-les-Moulineaux, Vanves et Meudon), GPSO a mené une réflexion sur l'opportunité d'engager une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat, centrée notamment sur l'amélioration énergétique.

Une étude pré-opérationnelle sur l'ensemble du territoire a ainsi été finalisée en 2018 afin de mieux identifier les enjeux de rénovation énergétique en copropriété et de définir en lien avec les partenaires (ALEC, Anah, Conseil départemental des Hauts-de-Seine, communes de GPSO) les modalités de soutien et d'accompagnement des copropriétés souhaitant s'engager dans un projet de rénovation énergétique. Dans le cadre de cette étude, le prestataire Energies Demain a mis à disposition de GPSO et des Villes du territoire la plateforme SITERRE. Cette plateforme, accessible en ligne, propose des données relatives à la précarité énergétique et aux consommations énergétiques des bâtiments à l'échelle cadastrale. Début 2019, GPSO a organisé et financé deux sessions de formation à cet outil, à destination des agents des Villes référents techniques.

Les préconisations de l'étude pré-opérationnelle ont abouti à la mise en place d'un nouveau dispositif programmé conventionné avec l'Anah, qui prend la forme d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) multicritère, d'une durée de 5 ans. Le volet principal de ce dispositif est dédié à la rénovation énergétique des copropriétés. Il comprend également des actions de suivi et d'accompagnement des propriétaires de logements dégradés ou insalubres et de ménages souhaitant adapter leur logement au vieillissement et au handicap. La convention de PIG, approuvée lors du Conseil de territoire du 26 juin 2019, a été signée le 2 septembre 2019, tout comme le nouveau règlement des aides territoriales. L'opérateur URBANIS a été chargé du suivi-animation du dispositif.

## Les objectifs du nouveau PIG Opération Habitat Qualité 2019-2024

Les objectifs globaux portent sur l'amélioration de **1 881 logements**, répartis comme suit :

- 1 590 logements concernés par des travaux d'amélioration énergétique en parties communes dont 420 logements de copropriétés énergivores dites « fragiles », éligibles au programme Habitat Mieux Copropriétés de l'Anah, et 1 170 logements de copropriétés ayant un projet de rénovation énergétique ambitieux sélectionnées par Grand Paris Seine Ouest via appel à projet ;
- 116 logements concernés par des travaux d'amélioration énergétique en parties communes ou privatives avec 100 logements de propriétaires occupants et 16 logements de propriétaires bailleurs ;
- 155 logements concernés par des travaux d'adaptation au vieillissement et au handicap ;
- 20 logements en situation d'indécence, d'insalubrité, de péril ou de risque saturnin.

Par ailleurs, en 2019, GPSO a poursuivi ses efforts en matière d'observation de l'habitat, avec le **développement d'un outil de repérage des copropriétés fragiles du territoire**. Cet outil informatique, qui sera installé sur les serveurs de GPSO à la fin de l'année, est basé sur la mise en relation de plusieurs bases de données, permettant d'attribuer des points de fragilité à chaque copropriété. Il permet de réaliser un inventaire des copropriétés potentiellement fragiles du territoire à un moment précis, dans une logique de prévention et d'intervention précoce.

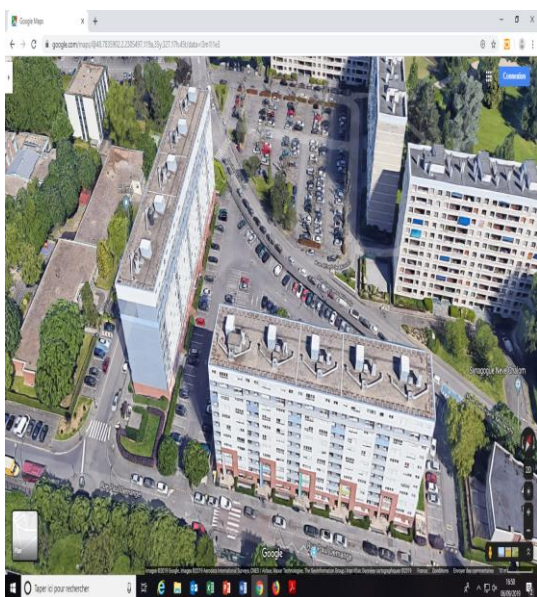
### 9. L'amélioration du confort du parc social (action n°14 du PLH)

En 2019, GPSO a contribué à la **rénovation énergétique de 266 logements sociaux** en attribuant 186 200 € de subventions aux bailleurs sociaux. Ces 266 logements (210 PLAI et 56 PLUS) sont situés :

- **3 rue des Capucines à Chaville** : Il s'agit d'un projet de réhabilitation concernant un immeuble de 1955 connu pour des problèmes de vétusté et d'isolation. Le programme de travaux comprend notamment un ravalement avec isolation thermique par l'extérieur, l'isolation des combles, le remplacement des menuiseries extérieures et persiennes, mais également la création d'un exutoire de désenfumage, le remplacement de l'interphonie, et au sein des logements la mise en œuvre de robinets thermostatiques et le remplacement des bacs de douches et des chutes EU/EV. Les économies d'énergie attendues sont de l'ordre de 53%.



- **7-15 rue Paul Demange et 1-9 rue de la Pierre aux Moines à Meudon** : Il s'agit d'un projet de réhabilitation concernant 10 cages d'escaliers à Meudon-la-Forêt (résidence dite « Meudon 3 »). Ces immeubles datant de 1972 figurent dans un ensemble de près de 1400 logements (résidences Meudon 1, 2 et 3) constituant 26% de l'ensemble des logements sociaux de la ville de Meudon. Ils sont situés entre les copropriétés privées labellisées Patrimoine du XXème siècle et l'éco-quartier en cours de construction. Le programme de travaux comprend notamment : l'isolation thermique par l'extérieur, l'isolation et l'étanchéité des toitures-terrasses, le remplacement des menuiseries extérieures et occultations mais également la création de locaux extérieurs pour les ordures ménagères, la réfection des halls des cages d'escaliers, le remplacement des ventilations et des portes palières.



## 10. La gouvernance du PLH (action n°15 du PLH)

La direction de l'Habitat de GPSO a en charge l'animation et la gouvernance du PLH. **Le comité technique de suivi du PLH s'est ainsi réuni à 2 reprises en 2019, les 15 février et 6 décembre**, en présence des représentants des communes membres (Directions de l'Urbanisme et du Logement).

Le comité évalue les réalisations des actions du PLH, propose des présentations synthétiques de l'actualité juridique et institutionnelle, des focus thématiques ainsi que des opérations exemplaires.

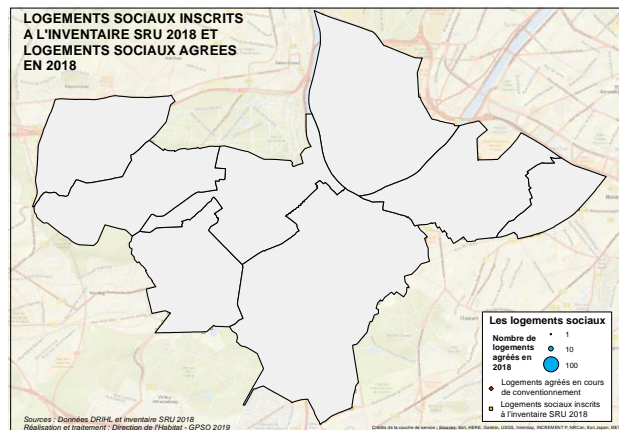
Le comité technique de suivi du PLH est également un lieu d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les services des communes.

En 2019, l'arrêt du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement à laquelle les communes et les EPT sont associés ainsi que le projet de loi ELAN ont été les éléments majeurs de l'actualité juridique et institutionnelle.

## 11. L'observatoire de l'habitat (action n° 16 du PLH)

Afin de mesurer les effets des actions réalisées chaque année dans le cadre de son PLH (2013-2018), GPSO produit un observatoire de l'habitat. Cette cinquième édition va être soumise au **Conseil de territoire du 18 décembre 2019**.

Outre un état des lieux démographique du territoire et du marché du logement, il fait le point sur la production (globale, sociale, privée...) et réalise le bilan des actions du PLH. Il est communiqué aux partenaires de GPSO en matière de logement et d'habitat et est disponible sur le site internet de GPSO.



Par ailleurs, en 2019, GPSO a pris part à la démarche des **observatoires territoriaux du logement des étudiants** en participant à un comité de pilotage du dispositif régional porté par les établissements d'enseignement supérieur et les CROUS d'Île-de-France. En parallèle, la direction de l'Habitat a participé aux réunions du groupe de travail « Logement des étudiants » de l'Observatoire régional de l'habitat et de l'hébergement, instance technique du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement. L'objectif de ces démarches est d'une part d'associer l'ensemble des acteurs à la constitution de bases de données permettant de mieux connaître les besoins en logement des étudiants et d'autre part d'identifier tant les territoires que les produits à développer afin de répondre au mieux à ces besoins.

## 12. La Conférence Intercommunale du Logement (action n°17 du PLH : Coordination et animation de la politique de l'habitat)

Depuis la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, les établissements publics territoriaux ont l'obligation de mettre en œuvre une conférence intercommunale du logement (CIL), y compris lorsqu'ils n'ont pas de quartiers relevant de la politique de la ville. La CIL est une instance de concertation coprésidée par le préfet de département et le président de GPSO, qui réunit l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ du logement social. Son rôle est d'élaborer, sur la base d'un

diagnostic partagé, des orientations en matière d'attributions et de mutations sur le patrimoine locatif social du territoire ainsi que les publics prioritaires à reloger tout en veillant à l'équilibre entre les quartiers.

La CIL, dont la composition a été validée par le préfet des Hauts-de-Seine par **arrêté du 27 février 2019**, comporte trois collèges de 11 membres chacun : les représentants des collectivités locales, les représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions et les représentants associatifs accompagnant les publics en difficulté de logement.

Lors de la **première séance plénière**, qui s'est tenue le **2 juillet 2019 en présence des maires** des communes, a été présenté le diagnostic du territoire notamment en matière d'occupation du parc social.

Parallèlement, un référentiel exhaustif des résidences HLM du territoire mesurant le niveau d'attractivité ou de fragilité des ensembles a été élaboré suite à 3 ateliers de travail collectifs réunissant les services Logement des communes et les 7 plus grands bailleurs du territoire au printemps 2019.

Enfin, afin d'engager le travail sur le document d'orientation des attributions, **3 ateliers techniques** se sont réunis les 16 et 25 septembre 2019 :

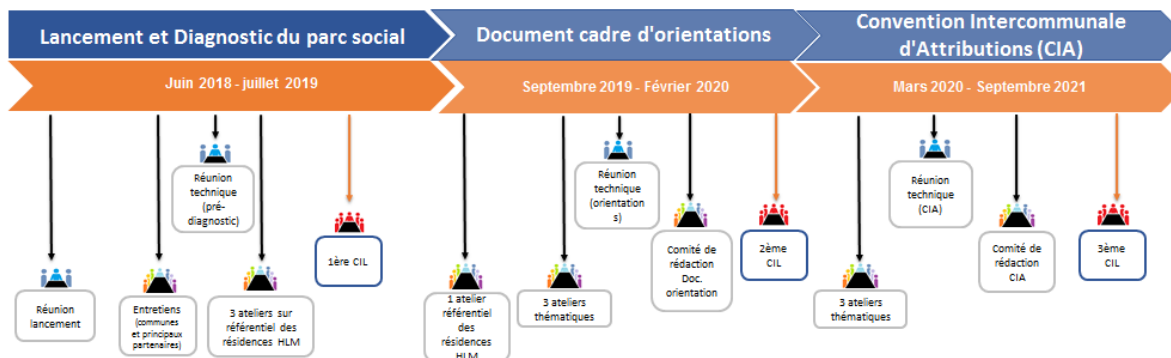
- Atelier 1 : le rééquilibrage social et territorial,
- Atelier 2 : le relogement des publics prioritaires et l'accompagnement social,
- Atelier 3 : les mutations dans le parc social.

Ces ateliers ont permis de dégager un consensus sur les problématiques suivantes :

- Une difficulté à pré-identifier les ménages du premier quartile de revenus des demandeurs, en lien avec la question de la fiabilité des ressources déclarées ;
- Une mise en concurrence des publics avec notamment deux « labels » de priorité, celui délivré dans le cadre du PDALHPD d'une part et le DALO d'autre part ;
- En moyenne, des niveaux de loyers élevés dans le parc social qui appelle une analyse détaillée par bailleur et secteur géographique ;
- L'identification de publics nécessitant un accompagnement renforcé pour accéder au logement : les sortants d'hébergement et les personnes souffrant de troubles psychiques ;
- Un enjeu fort sur la fluidification des mutations au sein du parc social dans lequel se côtoient situations de sur-occupation et de sous-occupation en posant la question des mutations inter-bailleurs ;
- Un enjeu sur l'accessibilité et l'adaptation des logements au handicap et grand âge.



## Le calendrier prévisionnel de la Conférence intercommunale du logement



## Le développement économique et l'emploi durable

GPSO s'appuie sur Seine Ouest Entreprises et Emploi (SOEE), maison des entreprises et de l'emploi, pour apporter une réponse adaptée à toutes les personnes en recherche d'emploi, en partenariat avec l'Etat, la Région, le Conseil départemental, Pôle Emploi et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Créée au 1<sup>er</sup> janvier 2011, cette structure de proximité répond à 3 objectifs essentiels :

- **Exemplarité** afin de valoriser ce territoire par sa richesse économique et ses engagements en matière durable et sociale.
- **Complémentarité** avec les autres acteurs de l'emploi. Il s'agit d'offrir une palette de services aux entreprises et aux particuliers dans une logique de guichet unique et d'adapter en permanence les réponses apportées aux publics les plus exposés.
- **Attractivité** : être l'outil opérationnel de la stratégie de marketing territorial définie par GPSO. Pour répondre à ces objectifs, SOEE s'est structurée autour de trois pôles : développement économique, emploi et insertion.



La plus-value de l'intervention de SOEE est d'apporter une réponse territoriale aux entreprises autour de leurs problématiques de recrutement ou d'attractivité.

L'année 2019 a été marquée par une politique de l'emploi active et ciblée :

- 1) Les opérations de recrutement au fil de l'eau pour des entreprises locales ;
- 2) Une action de suivi à long terme en matière de gestion territoriale des emplois et des compétences pour le secteur du numérique avec le pôle de compétence numérique ;

- 3) Le ciblage des publics accompagnés par des opérations dédiées (Forum de l'emploi à Boulogne-Billancourt et à Issy-les-Moulineaux, Garantie Jeunes...);
- 4) Les accompagnements d'entreprises pour des actions de responsabilité sociale : challenge contre la faim, semaine de l'industrie, semaine des séniors ;
- 5) La poursuite du développement des clauses d'insertion pour les marchés publics et privés et la mise en œuvre des clauses de la ligne 15 du Grand Paris Express avec la Société du Grand Paris ;
- 6) L'ouverture d'une structure innovante : « Comme à la maison » à Boulogne-Billancourt

## **ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS LES PLUS EXPOSES**

Les publics les plus exposés et éloignés du marché du travail notamment les jeunes de moins de 26 ans ou les allocataires du RSA, sont pris en charge par **la Mission Locale et l'Espace d'Insertion**.

### 1) Garantie Jeunes



Il s'agit d'un engagement réciproque qui lie le jeune de 18 à 25 ans sans activité à la mission locale en lui proposant un accompagnement vers l'emploi d'un an. Cette entrée en garantie ouvre droit à une allocation mensuelle de 484 euros destinée à soutenir le jeune dans sa recherche d'emploi.

Le dispositif repose, à travers le Contrat d'engagement réciproque, sur la philosophie du donnant-donnant. En contrepartie du soutien financier, le bénéficiaire s'engage à participer à l'ensemble du programme composé :

- D'un stage « starter » intensif de 4 semaines : formation à la recherche d'emploi au sein de SOEE
- D'une dynamique de groupe
- D'un accompagnement individuel jusqu'à 1 an
- D'un accès à l'offre globale de la Mission locale (droits au logement, à la santé...)

La Mission locale quant à elle déploie tous ses moyens pour faire accéder les jeunes au monde professionnel. L'objectif pour 2019 est un suivi de 100 jeunes. Fin octobre 2019, 80 jeunes ont été intégrés dans le dispositif.

## 2) Période de mise en situation en milieu professionnel

Faciliter la connaissance du milieu professionnel pour les jeunes : pour accéder à un premier emploi, les jeunes de 18-25 ans ont besoin d'une première expérience en entreprise (pour découvrir un métier, valider un projet, ou simplement vivre une première expérience en condition réelle). La Mission Locale Seine Ouest a lancé une campagne auprès des entreprises pour qu'elles accueillent un jeune en stage d'immersion professionnelle sur des métiers en tension (bâtiment, maintenance, vente, petite enfance...). Fin octobre 2019, 130 jeunes ont bénéficié de périodes de mise en situation professionnelle.



## **CHALLENGE CONTRE LA FAIM**

La 3ème édition du challenge contre la faim s'est tenue le vendredi 19 avril 2019 à 12h30 au Parc de Boulogne-Billancourt. Le Challenge contre la Faim est un événement interentreprises sportif et solidaire « clé en main » qui réunit des entreprises qui ont à cœur de fédérer leurs salariés autour d'une grande cause humanitaire. Cet événement multisports (course, marche, yoga, zumba) permet de mobiliser et fédérer les salariés autour d'un projet sportif porteur de sens.

Pour cette 3ème édition 16 entreprises se sont mobilisées (contre 11 entreprises en 2018) soit 426 salariés (contre 345 salariés en 2018).

Grâce à la mobilisation des entreprises, 75 025 Euros (contre 52 705 Euros en 2018) ont été collectés pour les programmes d'urgence d'ACF en Afrique.



## **FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI DES PERSONNES LES PLUS ELOIGNEES VIA LES CLAUSES D'INSERTION**

Pour les publics les plus éloignés de l'emploi, SOEE développe les clauses sociales dans les marchés publics ou privés avec les principaux donneurs d'ordre. Dans ce cadre, 18 d'entre eux ainsi que les entreprises ont été accompagnés par le facilitateur des clauses sociales de SOEE au 30 juin 2019, permettant que 72 marchés intègrent des clauses d'insertion.

Ainsi, le nombre d'heures d'insertion réalisées est passé de 53 000 en 2013 à plus de 160 000 heures d'insertion en 2018 ce qui représente 100 équivalents temps plein.

- Au 30 juin 2019 : 100.000 heures d'insertion effectuées soit 62.5 équivalents temps plein.
- GPSO a signé une convention en 2017 avec la SGP dans le cadre de la ligne 15 du Grand Paris Express :
  -



- En 2018 : 30 000 heures ont été effectuées par 75 salariés, 14 personnes ont bénéficié d'une formation et 4 CDI ont été signés.
- En 2019 : en juin a été atteint un cumul de 60 400 heures pour 108 salariés et 17 personnes formées. Le chantier est avancé à 28,75% ce qui permettra de poursuivre ces bons résultats dans les années à venir.

## ACCOMPAGNEMENT RH POUR LES TPE ET LES PME

### La plateforme RH :

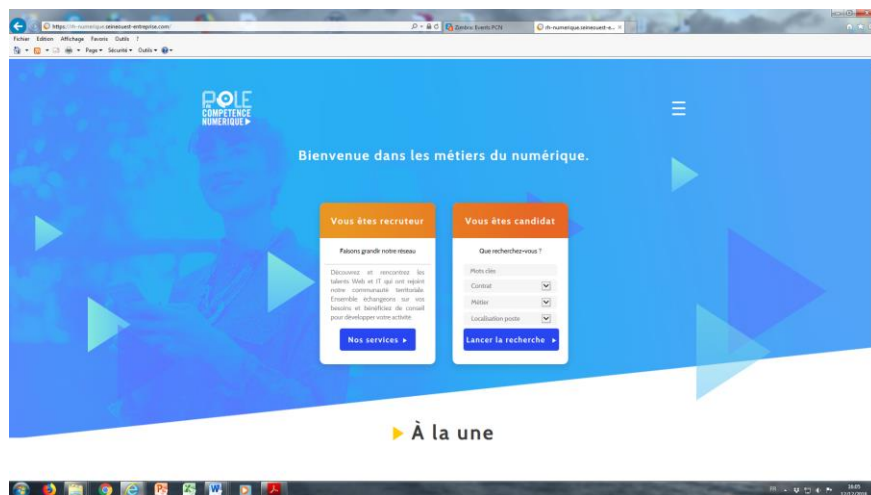
Cet outil permet d'accompagner sur le long terme les petites structures (TPE et associations) en leur apportant une expertise RH (recrutements, droit social, management) et participe à une vraie politique de long terme de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

Cet accompagnement porte sur l'ensemble des secteurs d'activité et notamment sur la filière du numérique qui représente près de 40% des emplois salariés du territoire.

**Fin octobre 2019, 88 structures accompagnées par le service d'appui RH dont 79 TPE et 9 associations. Les entreprises étant en demande d'un accompagnement au recrutement, la plateforme a traité 98 offres d'emploi.**



## PROMOUVOIR UNE GESTION TERRITORIALISEE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES AU PROFIT DU BASSIN D'EMPLOI GRACE AU POLE DE COMPETENCE NUMERIQUE



Le Pôle de compétence numérique accompagne les entreprises et les candidats de la filière numérique. Il leur offre un espace dédié à la mise en réseau autour de trois enjeux majeurs :

- Le recrutement et la mobilité
- L'accompagnement RH du dirigeant de start-up, TPE ou PME numérique
- La mobilité interentreprises

- **Des évènements emploi – jobs dating**

Au 30 juin 2019, le Pôle de compétence numérique a réalisé 2 « job dating » permettant à 511 candidats de se faire connaître auprès des entreprises du numérique installées sur le territoire.





### **Accompagnement des entreprises à la mobilité des salariés**

Le service mobilité du territoire en association avec SOEE a organisé une réunion d'échange pour informer les entreprises des actualités du territoire en matière de mobilité. Cette réunion s'est déroulée avec la participation de TRANSDEV le 2 juillet 2019 au sein des locaux de TRANSAMO. 11 entreprises soit 20 participants ont assisté à ce petit déjeuner.

Au programme :

- **Les nouvelles actions de GPSO en matière de mobilité**  
(Mobilité électrique, auto partage, engins de déplacement personnel, sécurité routière, plan vélo notamment)
- **Le plan de mobilité de votre entreprise : où en êtes-vous ?**  
Exemple du plan de mobilité de GPSO  
Partage d'expériences entre les entreprises
- **Un service au sein des entreprises pour favoriser la sécurité à Vélo**  
Intervention de l'association « Rayon Vert » (Arpeije)
- **La solution de mobilité sur mesure et inclusive** : Wever, 1ere plateforme de pilotage de la mobilité et du changement des comportements, labellisée par le Ministère de la transition écologique et solidaire

## **SEMAINE DE L'INDUSTRIE – 9EME EDITION – DU 18 AU 24 MARS 2019**

L'objectif de la semaine est de revaloriser l'industrie auprès de l'ensemble de la population et de renforcer son attractivité, et celle de ses métiers, auprès des jeunes et auprès d'un public demandeur d'emploi. La 9<sup>ème</sup> édition de la Semaine de l'industrie a lieu du 18 au 24 mars 2019 sur le thème "La French Fab en mouvement".

La Semaine de l'industrie sensibilise au monde industriel. Elle peut s'adresser aux jeunes comme à un public demandeur d'emploi au travers :

- de journées portes ouvertes dans les entreprises,
- de visites d'établissements
- de formations
- d'ateliers de découverte du milieu industriel
- de colloques, conférence-débats et de tables rondes
- d'expositions et d'événements sur internet
- d'un forum des métiers

3 actions conduites par Seine Ouest Entreprise et Emploi ont permis de présenter les sociétés Renault Digital, le Groupe Carrefour, et Suez Rebond Insertion et leurs offres d'emploi à pourvoir. On a dénombré 45 inscrits et 29 participants.

3 conférences de l'IUT Ville d'Avray sur le thème des métiers de l'aéronautique et de l'industrie 4.0 en présence de Safran, Air France ont bénéficié du label semaine de l'industrie grâce à l'appui de SOEE. L'IUT de Ville d'Avray a rejoint la semaine de l'industrie afin de gagner en visibilité à l'échelle nationale et faire connaître ses formations et les métiers émergents de l'industrie 4.0 à un public juniors et/ou expérimenté.



## **FORUM EMPLOI DE BOULOGNE-BILLANCOURT LE 12 FEVRIER 2019**

Le Forum emploi a été organisé par SOEE pour la 3<sup>ème</sup> année avec le concours actif de Pôle emploi, de la ville de Boulogne-Billancourt et des associations également présentes sur le forum dans la zone accueil / conseils. Au total 40 exposants se sont mobilisés et ont accueillis 3100 visiteurs.



## **Forum d'emploi à Issy-les Moulineaux le 6 juin 2019**



Le premier forum emploi à Issy les Moulineaux s'est déroulé le 6 juin 2019 avec une très bonne fréquentation (3343 visiteurs dont 1000 le matin). Les conférences ont réuni quant à elles : 230 participants le matin et 180 l'après-midi.

## **OUVERTURE DE « COMME A LA MAISON » EN SEPTEMBRE 2019**

Projet initié par la ville de Boulogne-Billancourt, « Comme à la maison », premier lieu ressources pour les salariés à horaires discontinus, est porté par SOEE. Partant du constat que 82% des salariés à horaires discontinus n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux pendant leur coupure et doivent trouver le moyen de s'abriter pour patienter parfois plusieurs



heures, la Ville de Boulogne-Billancourt a souhaité proposer une réponse en soutenant le projet de création de « Comme à la maison ». Ce lieu d'accueil apporte une solution innovante aux problématiques d'éloignement domicile-travail et de fragmentation du temps de travail. Les temps de pause ou d'intermission sont mis à profit pour se ressourcer, s'informer et se former. L'accès au lieu et aux services est gratuit et illimité pour les salariés à horaires discontinus

intervenant sur la commune de Boulogne-Billancourt pour remplir des missions de services (aide à la personne, hôtellerie, restauration, distribution, propreté...) L'adhésion au service est financée par l'employeur

## **Rencontre avec les entreprises de l'hôtellerie restauration à Issy-les-Moulineaux**

Le 1er octobre 2019 a eu lieu à l'hôtel de ville d'Issy-les-Moulineaux une rencontre avec les entreprises de l'hôtellerie. Ce secteur en tension sur le plan de l'emploi est en recherche récurrente de profils de serveurs, commis, plongeurs etc. SOEE a présenté aux 13 employeurs présents ses solutions à travers le développement de la relation avec les écoles de professionnels du territoire recensées dans le guide des écoles et centres de formations de GPSO édité cette année.





➤ Un espace public plus sécurisé, accessible, apaisé et convivial en faveur des modes de déplacements doux et des usagers à mobilité réduite

GPSO a en charge l'aménagement du territoire afin d'offrir aux usagers un cadre de vie convivial et adapté à leurs attentes.

A ce titre, en 2019, les services techniques ont mené des opérations d'aménagement structurantes dans les domaines de la voirie, de l'assainissement, de l'éclairage public et des espaces verts en adéquation avec les valeurs fondamentales du développement durable et des actions entreprises en ce sens par le territoire de GPSO à différentes échelles.

Lors des études des projets d'aménagement, les usages et les différents modes de déplacement sont analysés afin de trouver un équilibre pour que chaque usager trouve sa place en donnant autant que possible la priorité à l'usager dit le plus vulnérable et aux modes de déplacement respectueux de l'environnement tel que la marche à pied, le vélo ou les transports en commun.

Dans cet objectif, de nombreuses actions sont entreprises pour réduire la vitesse des véhicules, favoriser la circulation des bus, sécuriser les cheminements piétons, créer des aménagements en faveur des cyclistes...



**RESULTATS 2019 :**

**A Boulogne-Billancourt :**

- Les travaux d'aménagement de la **place Jules Guesde** pour la transformer en un lieu de vie animé autour de ses commerces et des équipements en redonnant une priorité aux piétons et cyclistes. Davantage d'espaces seront dédiés aux piétons (60% de la superficie de la place contre 30% actuellement) et plus généralement aux modes de déplacements alternatifs à la voiture : création d'aménagements cyclables pour assurer une liaison entre le nord-est et le sud-ouest de la ville ainsi que l'intégration du Bus à Haut Niveau de Service qui sera prioritaire pour traverser la place entre la Traverse Jules Guesde et la rue de Meudon (nord). Un nouveau schéma de circulation pour un trafic plus apaisé en limitant le flux de transit est également instauré depuis juillet 2019, alors que la place est aménagée en plateau avec des rampants au niveau de chaque rue adjacente pour ralentir la vitesse des véhicules qui est limitée à 30km/h.





- Les travaux de requalification de l'**avenue Victor Hugo** (entre la rue Gallieni et l'avenue Robert Schumann) dans la continuité des travaux réalisés en 2013 entre la place Marcel Sembat et la rue Gallieni ont été réalisés durant le premier semestre 2019 (livraison début septembre 2019). Cet aménagement constitue une nouvelle étape dans la mise en œuvre du schéma cyclable de la ville et plus largement du territoire de GPSO. En effet, la piste cyclable est aménagée sans discontinuité entre la place Marcel Sembat et le bois de Boulogne alors qu'une bande cyclable a été créée entre la rue Denfert Rochereau et la place Marcel Sembat. En faveur de l'accessibilité des commerces et des différents équipements, 70 emplacements dédiés aux vélos ont été créés dans le cadre de ce projet et de nouvelles jardinières avec une diversité végétale plus importante viennent agrémenter cette avenue.



- La création d'un jardin public de 2 500m<sup>2</sup> **rue du Point du Jour** dans un quartier où la surface d'espaces verts ouverts au public est la plus faible. Ce nouvel espace contribue à renforcer la trame verte de ce secteur en faveur de l'amélioration du cadre de vie des usagers avec des espaces de loisirs, de détente et de repos dans différentes ambiances végétales. A terme, une liaison piétonne et cyclable traversant cet espace de verdure sera créée entre la rue du Point du Jour et la rue du Dôme.
- Les travaux de voirie réalisés cette année ont permis de mettre en conformité l'espace public avec les normes d'accessibilité et d'apporter des améliorations dès que possible comme la mise en place de double-sens cyclable et de stationnements vélos, l'enterrement des colonnes à verre et l'installation de ralentisseurs.

#### **A Chaville :**

- Les travaux **rues de la Chalandie, des Montalets, Victor Hugo, Jean Jacques Rousseau et Pasteur** avec le passage en « zone de rencontre », favorisant une circulation apaisée et un partage de l'espace public par les différents usagers (piétons, véhicules, deux roues).



### A Issy-les-Moulineaux :

- Dans la continuité de la place et du mail Raymond Menand et de la rue Charlot aménagés fin 2018/début 2019, le parvis des Lumières, dénommé désormais **parvis Jacques Chirac**, a été rénové afin de contribuer à l'amélioration des circulations piétonnes du centre-ville avec la mise en œuvre de revêtements clairs. La plantation de nouveaux arbres en quantité plus importante et la création de chambres de lecture verdoyantes à proximité de la médiathèque donne de l'ampleur à cet espace pour la transformer en une place urbaine attractive et conviviale.



- Des interventions sur l'espace public ont permis de créer des conditions favorables au développement des modes de déplacement doux et de faciliter la circulation des usagers :
  - création de parking 2 roues rue du viaduc, avenue Victor Cresson (à la hauteur du n°54 de la voie), rue Jean-Pierre Timbaud, place Madaule, quai de la Bataille de Stalingrad (à la hauteur du n°287), villa Margueritte (à la hauteur du n°18) ;
  - création d'une place PMR rue Anatole France, avenue de Verdun ;
  - création d'une place dépose-minute rue Abbé Grégoire ;
  - mise aux normes d'un arrêt de bus rue du docteur Lombard ;
  - installation de figurines de prévention routière rue Abbé Derry, Cours Saint-Vincent et au Fort ;
  - sur l'ensemble du territoire communal, mise en place de panneaux « tout droit vélos » et « tourne à droite vélos » ainsi que de sas vélos.
- Des travaux de rénovation de voirie ont permis de moderniser et faire évoluer qualitativement l'espace public :
  - Rénovation des trottoirs de la rue des acacias, carrefour mail Félix Amiot/rue Joseph Frantz ;
  - Rénovation de l'éclairage public rue de la gare ;
  - Rénovation de la chaussée et des trottoirs rue Claude Bernard, rue Pierre Brossolette, rue Georges Marcel Burgun, square Marcel Fournier.
- Le renouvellement des alignements d'arbres des rues Acacias, Peupliers et du Cours Saint-Vincent.



## A Meudon :

- Les travaux d'aménagements des espaces publics de l'écoquartier de la Pointe de Trivaux ont débuté à Meudon la Forêt dans le respect du cahier des charges environnementales élaboré en 2014.



L'aménagement d'espaces publics permettra de rendre lisible l'ensemble des composantes du programme urbain, l'aménagement d'espaces conviviaux créera un lieu de vie à forte valeur environnementale en faveur des modes de circulation doux, une trame paysagère cohérente avec de nombreux espaces verts et une forte présence d'espaces en eau renforceront les trames vertes et bleues du quartier. Enfin des espaces publics accessibles et sécurisés faciliteront l'accès aux équipements et aux commerces. L'accessibilité des piétons avec la mise en place de bandes de guidage a été prise en considération, tout comme les vélos avec plusieurs aménagements cyclables. Le mail principal sera quant à lui dédié aux piétons et aux vélos en dehors des heures de pointe dans sa partie nord avec une place prépondérante pour la végétation.

- Les travaux d'aménagement de la **place Henri Brousse** (et des rues adjacentes) transformeront cet espace en un lieu apaisé où le piéton bénéficiera de davantage d'espaces pour se déplacer en toute sécurité aux abords de la gare Meudon-Val Fleury. Le nouveau schéma de circulation permettra également de limiter le flux de transit tout en améliorant la desserte des différentes lignes de bus empruntant ces voies. Afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des riverains, la place Brousse a été végétalisée avec l'installation d'assises et d'une statue de Rodin pour une place plus conviviale. Enfin, en faveur de l'intermodalité entre la gare Meudon Val Fleury et les bus, des emplacements vélos et des places de dépose minute ont été créés à proximité de la gare.







### A Sèvres :

- La **rue des Bas-Tillets** permet de redéfinir de nouveaux espaces de circulation pour un partage équitable des espaces publics entre les différents usagers. Le traitement paysager de la rue a également été amélioré en faveur du cadre de vie des riverains. Enfin, son aménagement en zone de rencontre limitée à 20km/h permet de privilégier les modes de déplacement doux.



### A Vanves :

- La rénovation du **quartier du Plateau à Vanves** pendant 3 ans (2017 à 2019) : des espaces avec des ambiances appropriées à la spécificité de chaque lieu (espace de jeux et de loisirs pour le square des Droits de l'enfant; espace de rencontre et d'échange plus attractif pour la galerie commerçante; jardin partagé donnant un usage réel à cet espace ensoleillé pour le square Fourestier; parvis ouvert sur l'espace public adapté à l'entrée de l'école pour l'allée des Carrières, espace de détente avec son jardin de sous-bois pour la place des Provinces). Le mail, corridor du quartier, vient quant à lui relier chaque ambiance avec des points de repère et une signalétique spécifique.

Sur l'allée des carrières, les travaux de rénovation consistent à rénover les revêtements dégradés ainsi que l'aire de jeux ; remplacer les réseaux d'éclairage et d'adduction en eau pour l'arrosage ;



élargir et valoriser l'esplanade de l'école et renouveler la végétation. Par ailleurs, les revêtements et les caniveaux dégradés de la rue Auguste Comte et de la rue Rabelais ont été ponctuellement réparés.



- Des interventions sur l'espace public ont permis de créer des conditions favorables au développement des modes de déplacement doux et de faciliter la circulation des usagers :
  - Sur l'ensemble du territoire communal, création de sas vélos aux carrefours à feux ;
  - Création d'une place dépose-minute avenue Victor Hugo ;
  - Aménagement de quais bus avenue du Général de Gaulle et rue Jean Bleuzen.
- Des travaux de rénovation de voirie ont permis de moderniser et de faire évoluer qualitativement l'espace public :
  - Rénovation de voirie rue Jean Jaurès et rue Danton ;
  - Rénovation de la voirie rue Aristide Briand (photo ci-dessous).



### A Ville d'Avray :

- Le projet de requalification de la **rue Pradier** a pour but de transformer ce lieu en un espace accessible pour tous les usagers, et tout particulièrement les piétons. Les travaux débutés en 2018 ont été achevés en juin 2019 avec l'aménagement d'une zone de rencontre limitée à 20km/h.





## PERSPECTIVES 2020

### A Boulogne-Billancourt :

- Un nouvel espace vert de 5 700m<sup>2</sup> **Gallieni-Bellevue** sera aménagé en 2020.  
La **rénovation des rues Gallieni et Bellevue** aux abords de l'opération consiste quant à elle à :
  - Assurer la **sécurisation des cheminements piétons** avec la création d'un plateau surélevé à l'intersection des deux rues et d'un passage piéton surélevé au droit de l'entrée de la crèche et du jardin,
  - **Créer des places de stationnement véhicules et deux roues** (stationnement minute aux abords de la crèche, place de livraison pour les commerces, place pour les Personnes à Mobilité Réduite et emplacements vélos et motos),
  - **Planter un alignement** composé de 6 arbres à grand développement et **créer des espaces plantés** pour infiltrer les eaux pluviales en complément de la placette végétalisée,
  - **Rénover l'ensemble des revêtements** (chaussée et trottoirs) et **enfouir le conteneur de collecte du verre** pour limiter les nuisances,
  - **Renouveler l'éclairage public** avec un éclairage plus performant et économe en énergie.
- Suite au **prolongement de la ligne 42** en avril 2019 jusqu'au Cours de l'Île Seguin, dans l'attente de rejoindre la gare T2 Brimborion lorsque le pont Seibert sera reconstruit (au second semestre 2022), des travaux entre la place Marcel Sembat et la place Jules Guesde seront réalisés pour assurer la desserte de ce quartier. De nouveaux arrêts de bus seront aménagés à proximité du marché de Billancourt et de la place Jules Guesde pour améliorer la desserte des différents équipements. Cette nouvelle liaison structurante permettra une meilleure desserte en transport en commun du quartier et créera davantage de liens entre le quartier récent du Trapèze et le quartier plus ancien autour de la place Marcel Sembat.
- Le prolongement du **mail paysager du Maréchal Juin** entre la rue de Sèvres et le quai Alphonse Le Gallo permettra d'assurer une liaison piétonne et cyclable entre le centre-ville et la Seine. Ce mail paysager accueillera également une nouvelle station Vélib'. Des études seront également effectuées en 2020 pour prolonger ce mail vers le centre-ville.



- Des travaux d'aménagement d'une **sente piétonne entre la rue du Fief et la rue des Peupliers** afin d'améliorer la desserte des différents équipements du quartier débuteront en 2020. Cette liaison comportera une placette végétalisée et la sente sera elle-même en partie perméable et végétalisée tout en veillant à l'accessibilité des piétons.
- Le **square Emile Dunois** sera rénové
- Des études envisageant la rénovation du **square Léon Blum** et l'aménagement de la **rue Escudier** entre la place des Ecoles et le boulevard Jean Jaurès seront amorcées. Le plan de gestion du **parc Rothschild** et la création de l'allée des deux châteaux seront également à l'étude tout comme la rénovation de la **rue Emile Duclaux**. L'aménagement de la rue Carnot entre la rue Paul Bert et la rue de Billancourt seront aussi envisagés.

#### A Chaville :

- Des études porteront sur la rénovation de la **rue de la Fontaine Henri IV** et du **square François Mitterrand** ou du **chemin de la Terrasse**.

#### A Issy-les-Moulineaux :

- Les études de rénovation des **parcs des Varennes** et **Henri Barbusse** débuteront.

#### A Meudon :

- Les études concernant la requalification de la **rue Arthelon** seront amorcées dans la continuité des travaux d'aménagement de la place Brousse
  - L'objectif principal est d'apaiser la circulation au niveau de cette voie
  - Requalifier cet axe central du quartier
  - Rendre les modes de déplacement doux prioritaires au sein du nouvel aménagement nécessitant la réalisation d'une étude de circulation et de stationnement pour interroger la place de la voiture
  - Réduire le trafic de transit pour que cette rue soit plus apaisée
  - Revoir le profil de la voirie en conséquence et procéder à sa réfection en lien avec sa vétusté (P1 lors du diagnostic voirie de 2018)
  - Assurer un traitement paysager qualitatif de cette rue
  - Gérer les eaux pluviales sur site dans la mesure du possible et rendre perméable l'espace public
  - Valoriser le rue d'Arthelon en lien avec le CD92
- Des études concerneront la création d'une **voie nouvelle dans la zone d'activités de Meudon la Forêt** en faveur de la fluidité de la circulation compte tenu des problèmes de circulation sur la zone d'activité ouest de Meudon la Forêt, aux abords de la N118 et de l'évolution de ce secteur avec l'arrivée du tramway ligne 6 notamment. Par ailleurs, la construction future d'une école de cuisine, d'un data center et de plusieurs immeubles de bureaux, nécessite de faciliter la circulation pour l'accès et la sortie de la zone d'activités.
- L'aménagement des rues **Lavoisier, d'Alembert, Rushmoor, l'avenue du Bois et le sentier Latéral** sera à l'ordre du jour.

#### A Sèvres :



- Les études concernant le plan guide du **centre-ville de Sèvres** (axe RD910) se poursuivront. Ces études concernent la Grande rue, le pont du 8 mai 1945, le parvis de l’Eglise (square de Verdun), le parvis de l’Hôtel de Ville, les squares Carrier Belleuse et Madame de Pompadour, l’avenue Camille See, la rue Léon Journault, l’avenue Henri Regnault et enfin la rue Diderot en lien avec l’avenue de la Division Leclerc
  - Requalifier l’ensemble de ces espaces publics pour générer une nouvelle dynamique
  - Rendre les modes de déplacement doux prioritaires au sein des nouveaux aménagements en interrogeant la place de la voiture (étude de circulation et de stationnement)
  - Transformer ces espaces en des lieux apaisés
  - Assurer un traitement paysager qualitatif et une trame verte à l’échelle de la ville
  - Gérer les eaux pluviales sur site dans la mesure du possible et rendre perméable l’espace public
  - Valoriser la source Saint Germain en la faisant émerger ponctuellement au sein de l’espace public
- D’autres études concerneront la rénovation du **parc Brimborion**, le réaménagement de la **route de Gallardon et de l’escalier Gigot**.
- La requalification des **escaliers Chaplet, Fontaine d’Amour**, des rues **Felix Braquemard, Champfleury et Hauts Tillets** seront également à l’ordre du jour.

#### **A Vanves :**

- Les études porteront sur la rénovation des squares de la **Mairie, Général de Gaulle**, villa de la **Gare**, rue de **l’Avenir**, contre-allée **Louis Vicat**, rues **Marcheron et Larmeroux**.

#### **A Ville d’Avray :**

- Les études porteront sur la rénovation de la **rue de la Ronce**, dans un premier temps aux abords de l’opération immobilière construite par Gecina.

#### Les objectifs :

- Requalifier l’ensemble de la rue pour la transformer en un axe apaisé et en diminuant les connotations routières
  - Rendre les modes de déplacement doux prioritaires au sein des nouveaux aménagements en interrogeant la place de la voiture (étude de circulation et de stationnement)
  - Assurer un traitement paysager qualitatif et une trame verte à l’échelle de la ville
  - Gérer les eaux pluviales sur site dans la mesure du possible et rendre perméable l’espace public
  - Renforcer la sécurité en réduisant la vitesse des véhicules tout particulièrement aux abords du groupe scolaire la Ronce ;
  - Limiter le flux de transit pour redonner à cette voie un usage d’intérêt communal ;
  - Assurer la sécurité, l’accessibilité et le confort des piétons
  - Améliorer le cadre de vie des riverains ;
  - Adopter des choix d’aménagement cohérents pour assurer la pérennité des espaces publics : voirie, espaces verts, mobilier, ...
- Les études concerneront également la **place Charles de Gaulle** et tout particulièrement le parvis de l’Eglise

**Il est important de noter que dans le cadre de ces opérations d’aménagement, la mise en accessibilité de l’espace public est prise en considération dans le respect des normes en vigueur.**



## **LA CREATION D'UNE POLICE VERTE**

Pour lutter contre les incivilités, GPSO a déployé, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019, une Police verte sur les huit villes de l'intercommunalité.

Dédiée au respect de l'environnement, cette police d'un nouveau genre compte notamment dans ses rangs une patrouille équestre.



- **Préserver l'environnement et l'espace public :**

Les patrouilles équestres ont pour mission de sensibiliser les riverains au respect de l'espace public et de l'environnement. Elles seront en mesure d'agir rapidement sur toutes les incivilités constatées sur l'ensemble du territoire.

- **Un partenariat unique en Ile-de-France :**

Dans le cadre de ce dispositif, un partenariat unique en Ile-de-France a été signé entre GPSO, la Garde Républicaine et la Police Nationale, le mercredi 20 février, pour le déploiement d'une brigade équestre.

Une brigade de gardes champêtres équipés de scooters électriques complète ce dispositif depuis le mois de juin.

### ➤ **L'accessibilité de l'espace public aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)**

*GPSO s'est engagé dans l'amélioration de l'accessibilité de l'espace public dès 2009 avec un **Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace Public – PAVE**, diagnostic ayant permis de prioriser le traitement des cheminements vers les pôles d'attractivité (établissements recevant du public, centres commerciaux, pharmacies, etc...) pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que des parcs, jardins et squares.*

*Les itinéraires étudiés, qui représentent 179 km de voirie, ont été retenus avec les services des villes et les associations, et présentés en Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH). Ils assurent conformément à la loi du 11 février 2005, la continuité du cheminement entre les pôles d'attractivité (Mairie, écoles, commerces, transports, etc.).*

*La communication appuie les actions de GPSO et dispositifs proposés aux habitants en matière d'accessibilité : carte en ligne des places PMR, bilan annuel de mise en accessibilité et subvention pour l'adaptation du logement.*



Les travaux réalisés sur voirie (constructions neuves, réfection ou simple réaménagement/réhabilitation) doivent respecter des prescriptions techniques réglementaires.

Les Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) devaient être adoptés au plus tard le 22 décembre 2009. Toutefois, l'obligation juridique d'élaborer un PAVE ne disparaît pas une fois l'échéance de décembre 2009 passée.

Elle relève de la compétence de l'EPCI uniquement si elle a été transférée explicitement, ce qui n'est pas le cas pour GPSO. Cependant, l'ensemble des élus ont considéré que le PAVE était étroitement lié à la compétence voirie, transférée à GPSO.

Le PAVE précise les mesures susceptibles de rendre accessible l'ensemble des circulations piétonnes et aires de stationnement situées sur le territoire, indique les délais de réalisation et précise la périodicité de son évaluation. Aucune date n'est fixée par la réglementation pour la mise en accessibilité de la voirie existante.

Le programme consiste à réaliser des aménagements de l'espace public, à créer des places de stationnement PMR, à rehausser les arrêts de bus et à équiper les carrefours à feu pour les mal voyants. Les travaux sont financés en priorité sur des enveloppes d'investissement qui ont été réservées à cet usage.

En vertu du principe de spécialité régissant notre établissement, le champ d'intervention de la Commission intercommunale pour l'Accessibilité est limité aux seules compétences territoriales :

- **bâtiments territoriaux** (appartenant en propre à l'EPT ou remis en gestion à celui-ci),
- **voirie et stationnement,**
- **transports d'intérêt territorial.**

De plus, les commissions communales et intercommunales existantes veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Un représentant de GPSO est ainsi invité dans chaque Commission Communale pour y présenter les travaux réalisés sur l'espace public et inversement, les agents en charge de l'accessibilité dans les villes sont invités à la commission intercommunale.

### **Principales réalisations 2019**

En plus des travaux de mise en accessibilité lors des opérations de rénovation des voies prévues au Schéma Directeur Voirie, les directions territoriales réalisent des travaux spécifiques afin de faciliter les déplacements des PMR sur le territoire, tels que :

- **Rue du Docteur Lombard (Issy-les-Moulineaux) :** mise aux normes de l'arrêt de bus







**Avant**



**Après**

- **Rue Jean Bleuzen (Vanves) :** aménagement d'un quai bus pour la mise en service de la ligne 59 (Arrêt Insurrection)



**Avant**



**Après**

- **11 rue Traversière (Boulogne-Billancourt) : Création d'une place PMR réglementaire**



**Avant**



**Après**

- **Avenue du Jour se lève (Boulogne-Billancourt) : Elargissement du quai bus + abaissement de bordures afin de faciliter le stationnement des deux-roues sur l'aire de stationnement dédiée + suppression des bornes basses**





Avant



Après

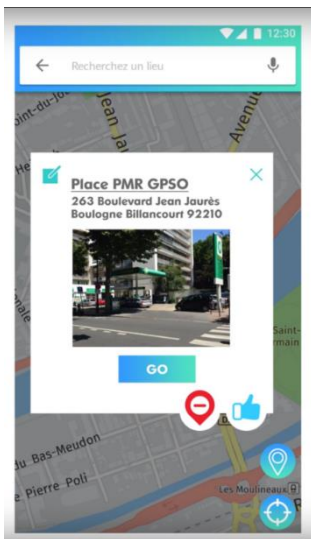
### **Principales données chiffrées 2019 :**

- L'ensemble des carrefours du territoire est équipé de modules sonores ; 263 sites ont ainsi été sécurisés pour le cheminement des non et mal voyants, comprenant également de nombreuses traversées piétonnes (hors carrefours).
- 726 places PMR sont accessibles sur le territoire, facilitant l'accès aux services de proximité aux usagers titulaires d'une carte spécifique.
- 532 arrêts, représentant plus de 80 % des arrêts de bus du territoire, sont désormais accessibles aux usagers à mobilité réduite (trottoirs élargis, bordures rehaussées, ...). Certains arrêts restants doivent être mis aux normes par le département des Hauts-de-Seine, gestionnaire des principales voies du territoire.

## Perspectives 2020

GPSO et les Villes développent l'utilisation des solutions numériques innovantes, telles que :

- un dispositif permettant gratuitement aux sourds et malentendants de mieux communiquer avec les établissements publics de leur territoire, via une plate-forme internet proposant des interprètes en langue des signes ou transcription instantanée de la parole ;



- ou encore une application et un site internet collaboratifs pour faciliter le déplacement des Personnes à Mobilité Réduite (handicapés, personnes âgées ou avec une poussette, ...).

Capture d'écran de l'application StreetCo : place PMR accessible sur Boulogne-Billancourt

Les représentations cartographiques et outils dématérialisés permettront également de valoriser les actions réalisées, sous la forme par exemple de tableaux de suivi tels que :



Tableau de bord GPSO, pour suivi des données en interne



Ces données devraient faciliter la circulation des usagers à mobilité réduite sur le territoire, quel que soit leur handicap. En effet, les solutions numériques permettent d'analyser et de mettre en avant les travaux et aménagements réalisés pour chaque type de handicap, en distinguant notamment les réalisations facilitatrices pour les mal et non-voyants ou les usagers à motricité difficile.

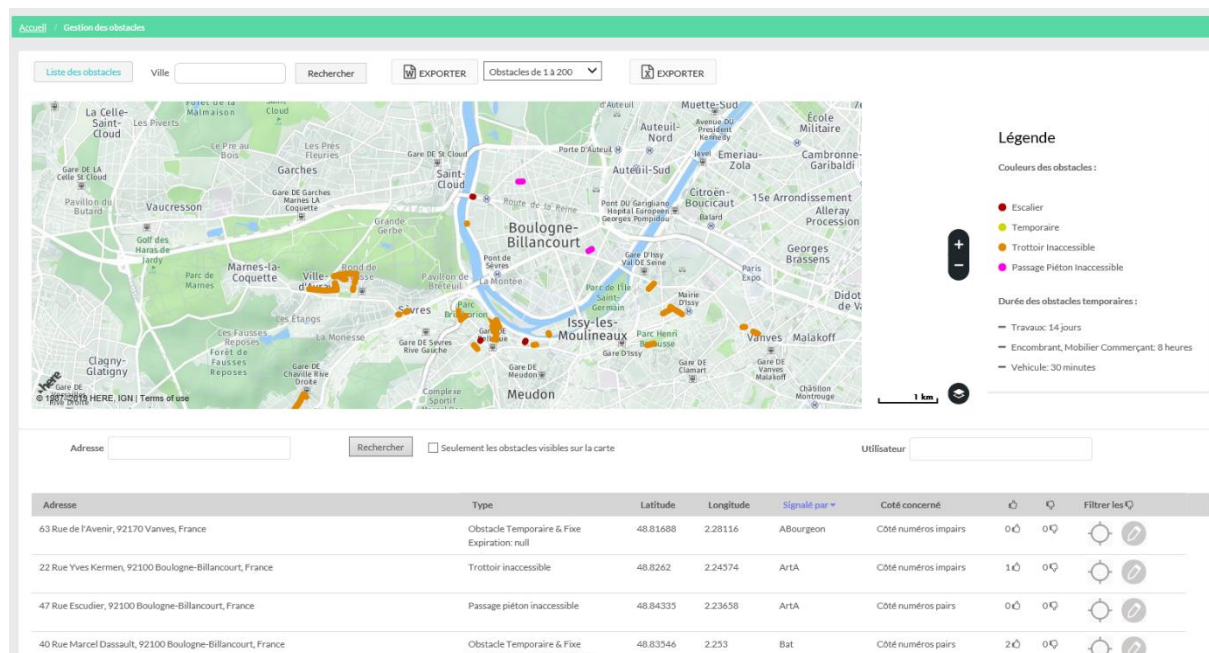


Tableau de bord STREETCO : recensement des obstacles par les utilisateurs de l'application

## ➤ Urbanisme

Depuis le 1er janvier 2016, GPSO est compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Il est en conséquence également compétent en matière de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

Dans l'attente de l'élaboration d'un PLUI, les dispositions des Plans locaux d'urbanisme (PLU) des villes restent applicables. GPSO est compétent pour les faire évoluer à la demande des villes afin de les adapter aux nouveaux enjeux urbains, prendre en compte l'évolution des projets et introduire des mesures en faveur du développement durable.

A noter en 2019 :

- Mise en œuvre du PLU de Boulogne-Billancourt révisé grenellisé
- Approbation du Règlement Local de Publicité intercommunal de GPSO
- Approbation de la modification n°6 du PLU de Meudon
- Approbation de la modification n°1 du PLU de Sèvres
- Approbation de la modification n°1 du PLU de Ville d'Avray
- Approbation de la modification n°3 du PLU de Chaville





## **Le Règlement Local de Publicité intercommunal : préserver le cadre de vie sur le territoire**

Les huit villes de GPSO sont depuis longtemps attentives à la préservation du cadre de vie et à la lutte contre les nuisances visuelles que peuvent générer l’affichage publicitaire, les enseignes ou les pré-enseignes. Elles l’ont prouvé en se dotant chacune d’un règlement local de publicité (RLP).

Le 28 septembre 2016, le Conseil de territoire, en accord avec les 8 villes qui composent Grand Paris Seine Ouest, a décidé de réviser ces règlements communaux pour élaborer un document réfléchi à l’échelle du territoire communautaire qui prend en compte les évolutions liées à la loi Grenelle II et maintient les protections assurées par les règlements existants, tout en respectant les besoins en communication des acteurs économiques, notamment des commerces et des entreprises.

Après un travail collaboratif associant tous les acteurs concernés, personnes publiques, habitants, commerçants, professionnels de la publicité et associations de défense de l’environnement, **le RLPI a été approuvé le 14 février 2019.**

Pour les publicités et les pré-enseignes, les territoires agglomérés des communes sont classés selon trois zones :

- Une zone très restrictive (ZP1) dans laquelle toute publicité numérique est interdite, qui correspond notamment aux lieux d’interdiction légale de publicité les plus sensibles du territoire ainsi qu’à d’autres lieux présentant une valeur paysagère ou architecturale. La nature des dispositifs de publicités autorisée est limitée,
- Une zone restrictive (ZP2) qui correspond aux espaces urbains « sensibles » d’un point de vue paysager dans laquelle les dispositifs muraux sont acceptés.
- Une zone moins restrictive (ZP3) où le projet de règlement local admet des dispositifs scellés au sol sur domaine privé hormis aux abords des monuments historiques. Cette zone ne concerne que les 3 villes de GPSO les plus urbanisées et limitrophes de Paris : Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Vanves.

## **Le développement durable dans le Plan Local d’Urbanisme (PLU) révisé de la ville de Boulogne-Billancourt**

La procédure de révision générale du Plan Local d’Urbanisme de la ville de Boulogne-Billancourt a été lancée par la ville en septembre 2015 et poursuivie par GPSO à partir du 1er janvier 2016. Elle a permis l’introduction de mesures en faveur de la préservation de l’environnement et de la performance énergétique :

- Augmentation du nombre d’espaces verts intérieurs protégés (EVIP) : Création de 5 nouveaux espaces verts intérieurs protégés (EVIP) et extension de certains d’entre eux (préservation des sols, du paysage, de la flore et du patrimoine arboré), notamment sur des parcelles situées le long de la Seine qui est un corridor écologique du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), traduite dans la trame verte et bleue de GPSO ; Protection des jardins partagés du Pont de Sèvres ;
- Préservation des cœurs d’îlots aérés par une limitation des hauteurs à R+3 12m dans les secteurs habités déjà très denses
- Protection d’alignements d’arbres sur certains axes, de mares et d’arbres remarquables : protection du bassin du parc Rothschild, protection d’alignements d’arbres existants le long des rues les plus importantes de la ville et les quais (obligation de replantation en cas d’abattage)



- Instauration d'un coefficient de biotope (part d'une surface aménagée qui sera définitivement consacrée à la nature dans la surface totale d'une parcelle à aménager ou aménagée) ;
- Prescriptions relatives aux performances énergétiques des nouvelles constructions plus exigeantes que la réglementation thermique en vigueur ;
- Mise en compatibilité des normes de stationnement avec le Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France (PDUIF) : Réduction du nombre de places de stationnement de véhicules légers exigées dans les constructions, toutes destinations confondues), notamment dans un rayon de 500 m autour de gares et de stations de transport public guidé ou d'un transport collectif en site propres (métro, tramway, etc..). Pour les bureaux, un nombre maximum (et non plus minimum) de places est défini ; Augmentation de la surface des locaux vélos
- Gestion des eaux pluviales à la parcelle, sans raccordement au réseau public d'assainissement doit être la première solution recherchée

**Le PLU révisé a été approuvé au Conseil de Territoire de GPSO le 19 décembre 2018, il est exécutoire depuis le 26 janvier 2019.**

### **Le développement durable dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) modifié de la ville de Ville d'Avray**

**La modification n°1 du PLU de Ville d'Avray a été approuvée au Conseil de Territoire de GPSO le 18 décembre 2019.** Cette procédure avait notamment pour objectifs de permettre une régénération urbaine mixte et maîtrisée du centre-ville afin d'accueillir un programme de logements (en accession et sociaux), une résidence service pour personnes âgées, de l'artisanat, des commerces et des bureaux. Elle visait également à permettre la préservation et la valorisation de la maison forestière dans le but de favoriser un tourisme vert et forestier, une mise en compatibilité des normes de stationnement avec le PDUIF et l'ajout d'une obligation de replantation d'arbres afin de préserver le patrimoine végétal sur le territoire communal.

### **Le développement durable dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) modifié de la ville de Chaville**

**La modification n°3 du PLU de Chaville a été approuvée au Conseil de Territoire de GPSO le 18 décembre 2019.** L'un des objectifs forts de cette modification du PLU était de mieux traduire les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en termes de préservation des aspects architecturaux, paysagers et environnementaux des quartiers résidentiels et d'éviter leur dénaturation. Pour cela, les distances de retrait des constructions par rapport aux limites séparatives et entre constructions sur une même propriété ont été augmentées, l'emprise au sol maximale des constructions a été diminuée, le traitement qualitatif du dernier niveau des constructions a été renforcé, notamment en cas de surélévation, la préservation des cœurs d'îlot a été améliorée. De plus des règles permettant une transition urbaine plus progressive entre la zone UA (dense) et la zone UR (pavillonnaire) ont été introduites.

### **Le développement durable dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) modifié de la ville de Meudon**

**La modification n°6 du PLU de Meudon a été approuvée au Conseil de Territoire de GPSO le 26 juin 2019.** Cette procédure avait notamment pour objectifs de renforcer les obligations réglementaires en matière de qualité environnementale et paysagère des projets dans les secteurs résidentiels afin d'éviter une imperméabilisation excessive et systématique du sol, du sous-sol et une destruction des cœurs d'îlots verdoyants.



Les modifications réglementaires sont principalement les suivantes :

- Réduction de l'emprise au sol maximale constructions ;
- Augmentation du pourcentage minimal de traitement en espaces verts et de son taux de pleine terre
- Instauration d'un retrait qui peut être imposé par rapport aux arbres intéressants recensés ;
- Application des règles de retrait par rapport à la voie publique pour les parties enterrées afin de préserver les espaces verts et de pleine terre ;
- Diminution de la profondeur de la bande dans laquelle sont définies des conditions de constructibilité maximale.

### **Le développement durable dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) modifié de la ville de Sèvres**

**La modification n°1 du PLU de Sèvres a été approuvée au Conseil de Territoire de GPSO le 25 septembre 2019.** Cette procédure avait notamment pour objectifs de renforcer les obligations réglementaires en matière de qualité environnementale et paysagère des projets dans les secteurs résidentiels.

Les modifications réglementaires sont principalement les suivantes :

- Garantie de la qualité architecturale et paysagère des constructions et de leurs extensions en instaurant une obligation d'accroche architecturale de qualité ;
- Augmentation proportionnelle à la taille du terrain du taux de pleine terre exigé dans le secteur le plus résidentiel ;
- Instauration de règles spécifiques sur un secteur afin de permettre une opération de démolition / reconstruction d'une résidence de logements locatifs sociaux vieillissante et énergivore ;
- Actualisation la règle de stationnement de manière à prendre en compte l'évolution à la baisse du taux de motorisation et respecter ainsi les recommandations du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF) ;

### **Perspectives 2020**

- Plusieurs procédures de modification de PLU seront mises en œuvre sur les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Vanves et Ville d'Avray
- Un diagnostic territorial sera lancé



## ➤ Un aménagement durable

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, GPSO a pris en charge une nouvelle compétence consistant en la « définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement » non déclarées d'intérêt métropolitain. Cette prise de compétence s'est traduite par le transfert à l'EPT des 8 opérations d'aménagement suivantes :

- **Issy-les-Moulineaux :**
  - ZAC Pont d'Issy (10ha) – en cours de réalisation avec la SPL Seine Ouest Aménagement
  - ZAC Forum de Seine (13ha) – achevée
  - ZAC Corentin Celton (15ha) – en cours d'achèvement avec la SEMADS
  - ZAC Cœur de ville (3ha) – en cours de réalisation avec la SPL Seine Ouest Aménagement
  - ZAC Centre-ville multisites (6ha) – en cours d'achèvement avec la SEMADS
  - ZAC Léon Blum (17ha) – en cours de réalisation avec la SPL Seine Ouest Aménagement
- **Meudon :**
  - Opération d'aménagement Meudon-sur-Seine (6ha) en cours de réalisation avec la SEMADS
- **Boulogne-Billancourt :**
  - ZAC Seguin Rives de Seine (74ha) – en cours de réalisation avec la SPL Val de Seine

A noter que la ZAC du Centre-ville (6 ha) – achevée en juin 2019, avait été transférée à GPSO en 2009.



En complément du transfert de ces opérations, la direction de l'Aménagement a pris en charge plusieurs études pré-opérationnelles en 2019 afin d'identifier la faisabilité de futures interventions urbaines complexes, à Boulogne-Billancourt ou encore à Sèvres. Les aspects environnementaux de ces deux projets sont capitaux, dans la mesure où ils portent sur des secteurs stratégiques du territoire.

Du côté de Boulogne-Billancourt, le site classé Rothschild intègre des fonctions très impactantes pour le territoire : un site classé, contenant des espèces arborées de très grande qualité, et constitue un réservoir de biodiversité et un hôpital de grande attractivité (Ambroise Paré), mobilisant des flux de circulation importants, qu'un projet d'agrandissement va venir conforter. Un projet global d'aménagement du parc sera lancé en 2020 ainsi qu'un plan de gestion du patrimoine végétal en lien avec les services techniques de GPSO.

L'étude pré-opérationnelle relative au centre-ville de Sèvres relève quant à elle d'une mission stratégique de requalification de centre-ville, militant en faveur d'une circulation urbaine plus apaisée et d'un cadre de vie davantage qualitatif dans un secteur hyper urbain qui connaîtra d'importantes mutations dans les années à venir avec la requalification de la RD910 notamment.

## **1- Une compétence clef pour impulser une dynamique de développement durable dans les projets du territoire**

A l'interface entre toutes les compétences stratégiques exercées par GPSO (PLUi, mobilité, développement durable, habitat) mais aussi des actions de proximité (travaux de voiries, espaces verts...) l'aménagement constitue une compétence clef pour décliner au sein des opérations d'aménagement en cours et à venir, les politiques et ambitions affichées par GPSO en matière de développement durable.

Dans le cadre du suivi des opérations en cours, la direction de l'aménagement a souhaité se positionner, non pas en substitution mais en coordination des différentes expertises de GPSO avec les aménageurs, en particulier sur les sujets sensibles d'un point de vue environnemental.

En 2019, cela s'est notamment traduit par un rôle d'interface réalisé par la direction de l'Aménagement entre toutes les directions impactées par le projet de requalification de la Rue du Vieux Pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt au sein de la ZAC Seguin Rives de Seine. Les retours d'analyse des différentes directions, expertes dans les domaines de la mobilité, des espaces verts et des espaces publics ont ainsi été recueillies afin de consolider une position commune de GPSO préfigurant les objectifs du PCAET en cours de construction et luttant contre les îlots de chaleur urbain, militant pour des mobilités plus douces, une désimperméabilisation des sols plus importante ou encore une plus grande végétalisation des espaces publics.

S'inscrivant le cadre du Plan climat air énergie territorial (PCAET) de GPSO, la direction de l'Aménagement a lancé en 2019 ses premières réflexions autour d'un futur référentiel de l'aménagement durable qui se poursuivront en 2020. Ce futur référentiel à destination des promoteurs, aménageurs et gestionnaires d'espaces publics du territoire aura vocation à constituer un outil partagé, porteur et diffuseur des préconisations portées par l'ensemble de GPSO en matière d'aménagement durable de son territoire.

## **2- Un stage partagé en 2019 pour mesurer l'engagement en faveur du développement durable dans les opérations actuelles et identifier les leviers mobilisables dans les opérations futures**

2019 a également été l'occasion d'accueillir un stage de 3 mois, partagé sur plusieurs directions (urbanisme, aménagement et développement durable) entièrement dédié au développement durable. Sur le volet aménagement, il s'agissait d'identifier les actions répondant aux principes du PCAET de GPSO dans 3 opérations transférées au territoire (ZAC Seguin Rives de Seine à Boulogne-Billancourt, ZAC Léon Blum et ZAC Cœur de ville à Issy-les-Moulineaux) et d'identifier les leviers mobilisés dans le cadre d'opérations menées sur d'autres territoires.

Bien que n'étant pas toutes au même niveau d'avancement et donc d'atteinte de leurs objectifs, les 3 opérations ciblées répondent en grande parties aux ambitions affichées dans le PCAET. La gestion des eaux pluviales à la parcelle constitue par ailleurs l'un des leviers les plus emblématiques de l'engagement en faveur du développement durable au sein de ces opérations. Les systèmes de noues pour l'infiltration des eaux de pluies particulièrement achevés dans la ZAC Seguin Rives de Seine à Boulogne-Billancourt témoignent de la volonté de la collectivité de réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique. Un des aménagements majeurs de ce quartier reste celui du parc de Billancourt qui a été conçu pour infiltrer les eaux pluviales et prévenir les risques d'inondation – par un système de fermeture de vannes en cas de crue pour transformer l'espace en bassin de rétention. Une partie des eaux de pluie est en partie stockée pour l'arrosage.

La recherche de l'exemplarité au travers de la demande ou l'obtention de labels et certifications constitue également un point fort de ces opérations. La ZAC Seguin est labellisée EcoQuartier depuis septembre 2013, et les deux autres ZAC prévoient certains labels tels que BEPOS, BiodiverCity, BBKA ou encore HQE, la ZAC Cœur de ville allant jusqu'à déposer un dossier de demande de labellisation en mai 2019 (voir encart suivant), dans le but d'atteindre l'étape 2 du processus d'Ecoquartier.

Enfin, plusieurs exemples de territoires témoignent de la multiplicité des leviers existants afin de décliner de manière concrète dans les opérations d'aménagement les principes du développement





durable : la gestion des eaux de pluie (ex : noues paysagères, récupération d'eau de pluie pour jardins familiaux), l'exigence de cahiers des prescriptions environnementales (énergie, confort acoustique, eau qualité de l'air, matériaux de construction), le soutien aux réseaux de chaleur, aux ENR, à la réhabilitation énergétique des bâtiments ou encore à la végétalisation des espaces publics et des toitures, etc.

### **Zoom sur la demande de labellisation EcoQuartier en cours pour la ZAC Cœur de ville à Issy-les-Moulineaux**

Pour rappel, la démarche ÉcoQuartier est portée par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Elle vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, de construire et de gérer la ville durablement. La ville d'Issy-les-Moulineaux s'est engagée dans cette démarche de labellisation pour la ZAC Cœur de ville. Dans ce contexte elle a présenté un dossier répondant aux 20 engagements du référentiel qui portent sur des sujets variés, qu'ils soient sociaux, environnementaux ou économiques : programmation, société civile, usages, solidarité et vivre-ensemble, pollution, espaces publics, ressources locales et circuits courts, eau, déchets, mobilité, etc.

Le futur quartier Issy Cœur de Ville, est situé entre les quartiers Corentin Celton et Mairie d'Issy et prend place sur un site de 3 ha, occupé pendant plus de 60 ans par les activités de recherche et développement d'Orange, jusqu'au départ de l'entreprise fin 2016. L'îlot fait l'objet d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dont la programmation définitive a été approuvée par la municipalité en 2015, après une vaste concertation appelée « les Conversations citoyennes ». Le projet propose un nouveau quartier mixte, animé, connecté et fortement végétalisé. Le site, autrefois tourné sur lui-même, s'ouvre sur la ville grâce à la création de nouvelles voies piétonnes, largement plantées. Ces dernières se rejoignent au cœur du quartier qui abrite un jardin arboré, bordé de commerces et restaurants, en prolongation du tissu urbain et commercial existant. La programmation est très mixte, avec 624 logements (dont 156 sociaux et une résidence seniors de 83 appartements), plus de 40 000 m<sup>2</sup> de bureaux, une quarantaine de boutiques, un cinéma, des équipements (atelier de création et d'économie numérique, groupe scolaire, crèche et salle polyvalente) et environ 10 000m<sup>2</sup> d'espaces végétalisés dont près de 4 000 de pleine terre. Le projet Issy Cœur de Ville a été conçu dès les premières études à travers le prisme du développement durable et de l'innovation. Il développe de nombreux axes environnementaux, parmi lesquels :

- des performances énergétiques ambitieuses (un réseau de chaud et froid alimenté par des puits de géothermie, immeubles de bureaux certifiés à énergie positive...)
- une utilisation raisonnée de la voiture (l'espace public situé au cœur de projet sera destiné uniquement aux modes doux)
- un quartier agréable à vivre et s'adaptant aux nouveaux usages
- une certification tournée vers le bien-être des usagers (label pilote Well Community Standard)
- une forte dimension paysagère et végétale qui contribue au développement de la biodiversité (parc urbain, terrasses végétalisées, jardins partagés...)



### 3. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.

Consciente de la richesse et de l'importance de l'environnement du territoire, GPSO s'engage à renforcer la biodiversité locale, à améliorer la gestion des ressources naturelles, et à maîtriser les risques et nuisances. GPSO souhaite ainsi garantir un cadre de vie qui répond aux besoins et au bien-être de ses habitants tout en préservant l'environnement.

#### ➤ La stratégie de préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité

*Représentant 39 % de son territoire, le patrimoine naturel de GPSO est important, diversifié et composé d'espèces patrimoniales protégées au niveau régional, national ou international. Conscients de ce potentiel et de la lourde responsabilité de le protéger et de le valoriser, les élus du territoire ont affirmé leur volonté d'agir en faveur de la préservation de la biodiversité.*

*Dans ce contexte, GPSO a approuvé en février 2014 sa stratégie de protection et de préservation de la nature assortie d'un plan d'action. L'action phare de cette stratégie est la mise en place d'un « schéma de Trame Verte et Bleue » (TVB). Cette stratégie compose l'axe 2 de l'Agenda 21 communautaire et est également intégré dans le Projet de territoire.*

*L'élaboration du schéma de TVB de GPSO a été concomitante à celle du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), afin de garantir la cohérence entre les actions retenues à chaque échelle territoriale. GPSO a donc pris part à l'élaboration du SRCE en participant aux ateliers de concertation proposés par l'Etat et la Région Ile-de-France. Un travail partenarial est également engagé avec le Département des Hauts-de-Seine, qui a élaboré un schéma de TVB sur son territoire en 2009.*

*GPSO est donc engagée dans le réseau national et régional des collectivités agissant en faveur de la préservation de la biodiversité.*

**GPSO a été la première Communauté d'Agglomération labellisée par le Ministère de l'écologie pour sa stratégie globale de préservation de la nature et de la biodiversité avec la mise en place de son schéma de Trame Verte et Bleue (TVB).**

*Par ailleurs, GPSO s'est engagé aux côtés de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Régional d'Ile-de-France et des autres acteurs impliqués, pour la mise en œuvre d'un Contrat de Bassin (adhésion en 2013) pour travailler à l'amélioration de la qualité de la masse d'eau qui la concerne (masse d'eau HR155B).*



## **RESULTATS 2019 ET PERSPECTIVES 2020**

Le schéma de TVB et sa stratégie associée ont été approuvés par le Conseil communautaire le 13 février 2014. Suite à cette approbation, un plan d'action a été formalisé pour la période 2014-2017 reprenant une grande partie des actions identifiées lors de l'élaboration du schéma. Ce plan d'action a été labellisé par le Ministère de l'Ecologie au titre de la Stratégie Nationale de Biodiversité (SNB) pour une période de 3 ans.

Ce plan d'actions identifie 3 axes stratégiques :

- 1 - Faire de la biodiversité un élément structurant de l'action de GPSO
- 2 - Impliquer tous les acteurs
- 3 - Agir localement pour préserver la biodiversité

Dans le cadre de ce plan d'actions 2014-2017, les principales réalisations pour 2019 et les perspectives pour 2020 sont les suivantes :

### **Axe 1 : faire de la biodiversité un élément structurant de l'action de GPSO**

- L'abandon de l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire sur les voiries et les espaces publics est effectif depuis 2015 (pour rappel : abandon total de l'utilisation des produits dans les parcs et jardins depuis 2008). Le désherbage est désormais effectué manuellement par les cantonniers équipés de binettes, et de manière mécanique (brosse, binette, laveuse) par des équipes venant en renfort lors des périodes de forte pousse des végétaux (printemps et fin d'été).
- Le schéma de TVB est traduit dans l'ensemble des PLU des communes de GPSO

### **Axe 2 : impliquer tous les acteurs**

L'ensemble des services et des prestataires de GPSO est impliqué dans la préservation du patrimoine naturel et de notre cadre de vie, en effet :

- Les services des parcs, jardins et paysages dans les Directions Territoriales assurent la gestion de l'ensemble des espaces de nature du territoire de manière écologique (abandon des produits phytosanitaires, choix d'espèces vivaces adaptées aux conditions locales, respect des cycles de vie des espèces, gestion plus libre et naturelle de certains écosystèmes, etc.),
- La direction de la Prospective et de l'Environnement et les directions territoriales aménagent les espaces publics en prenant en considération le végétal. Par exemple, le cycle naturel de l'eau est favorisé en permettant l'infiltration des eaux pluviales dans le sol et leur réutilisation quand cela est possible,
- Les directions territoriales ont abandonné l'usage des produits phytosanitaires dans l'entretien et le nettoyage des voiries du territoire en lien avec les prestataires.



### Axe 3 : agir localement pour préserver la biodiversité

- GPSO a mis en place le projet « **Jardiner ma Ville** » qui permet aux habitants, sur simple demande écrite, de jardiner des espaces sur le domaine public en plantant des fruits et légumes ou en réalisant du fleurissement. Ce projet a permis de répondre aux attentes des groupes Incroyables Comestibles constitués sur le territoire suite à la mobilisation engendrée par la COP 21 en 2015. Ce projet permet également d'amorcer le développement de l'agriculture urbaine sur le territoire et de renforcer les continuités écologiques, notamment dans les secteurs urbains denses.



GPSO soutient ainsi les projets de plantations de parcelles, grandes ou petites, avec des végétaux décoratifs ou comestibles, à entretenir seul ou à plusieurs.

Les jardiniers volontaires doivent soumettre une candidature à GPSO puis s'engager à entretenir cet espace en signant une convention. Chaque citoyen contribue ainsi de manière volontariste à l'embellissement de sa ville, en lien avec les équipes de GPSO.

#### **Les espaces cultivés Jardiner ma ville :**

##### Boulogne-Billancourt :

- Square des Dominicaines, potager en pleine terre géré par les Incroyables Comestibles
- Allée des Blanchisseuses, potager en jardinières géré par les Incroyables Comestibles
- Allée Emile Pouget, potager en jardinières (ces jardinières étaient autorisées dans le cadre de l'expérimentation), géré par les Incroyables Comestibles
- Square du Parchamp, l'association Incroyables Comestibles de Boulogne-Billancourt entretient un potager
- Jardin du point du jour : jardins partagés cultivés par l'association « Les Petits Potagers »

##### Issy-les-Moulineaux :

- Chemin de la Bertelotte, espace vert cultivé par l'association Les Jardins d'Issy
- Square Blériot, des bacs sont entretenus par l'association Issy en Herbe
- Rue Emile Zola, un particulier entretient un pied d'arbre
- Rue Ernest Renan, des jardinières sont entretenues par un commerçant
- Rue de Meudon, un pied d'arbre est cultivé par un particulier

##### Vanves :

- Place des Provinces, l'association APJH entretient des jardinières
- Square des anciens combattants, un particulier entretient un petit espace vert
- Rue Marcel Yol, un particulier cultive 3 jardinières
- Square des droits de l'enfant, l'association APJH entretient des jardinières



### Ville-d'Avray :

- Sente des Bergeronnettes, des plantations en pied de mur sont entretenues par les Incroyables Comestibles de Ville-D'avray
- 12-14 rue de Marnes dans le parc du château, l'association Incroyables Comestibles Ville-d'Avray entretient des parcelles en permaculture

D'autres projets sont en cours de validation tandis qu'une cartographie des sites ouverts au dispositif sera développée en 2020.

- La Maison de la nature et de l'arbre a également accompagné la réflexion autour de l'aménagement de deux jardins partagés, notamment en matière de biodiversité et d'aspect potager

- Les jardins partagés « Sente de Bretagne » à Issy-les-Moulineaux

Surface globale de l'espace : 250m<sup>2</sup> dont 126 m<sup>2</sup> de potagers répartie sur 9 parcelles et environ 25m<sup>2</sup> de haie fleurie et arbustive pour la biodiversité installée à l'automne 2019.

Un cabanon de jardin avec récupérateur d'eau de pluie a également été installé.





○ Les jardins partagés Marcellin Berthelot à Sèvres

Surface : 60m<sup>2</sup> de surface potager + 19m<sup>2</sup> de haie champêtre

Pour les deux jardins partagés mentionnés, un composteur à l'usage exclusif des jardiniers a été installé.



○ Depuis la rentrée de septembre 2019, la Maison de la nature et de l'arbre propose un accompagnement des projets d'installation d'un coin nature au sein des structures.

Le chargé d'environnement apporte des clés techniques et pédagogiques pour mettre en place un espace de nature afin d'allier biodiversité, goût et pédagogie.

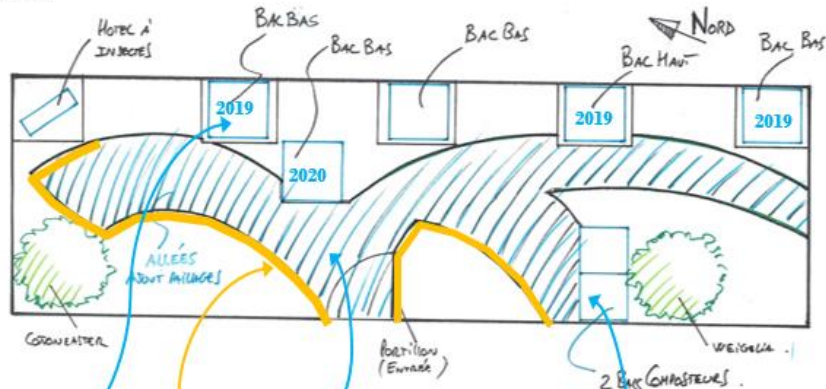
En fonction de l'étude de faisabilité suite à sa visite de terrain, et du projet envisagé (biodiversité, permaculture...), l'accompagnement permet de :

- Cibler les techniques d'aménagement ou d'amélioration d'un coin nature :
  - sous la forme de jardinière,
  - sous la forme de jardin (prairie fleurie, espace de plantes sauvages, muret de pierres sèches, tas de bois...);
- Comprendre l'intérêt de créer des gîtes, nichoirs et mangeoires pour accueillir et favoriser la vie sauvage au jardin.
- Savoir comment aborder l'apprentissage et l'observation via les sciences participatives pour la faune et la flore ;
- Appréhender les espèces locales et leur rôle pour la faune sauvage, ainsi que les bénéfices de l'arbre et des haies face au changement climatique ;
- Proposer des esquisses et des plans d'aménagements de potager et coin nature en fonction de l'orientation du jardin ;
- Etudier l'intérêt d'une mise à disposition d'un lombricomposteur ou d'un composteur
- Etudier l'intérêt de la mise à disposition d'un carré potager



## Exemple d'aménagement proposé au sein d'une école de Meudon-la-Forêt :

### PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT



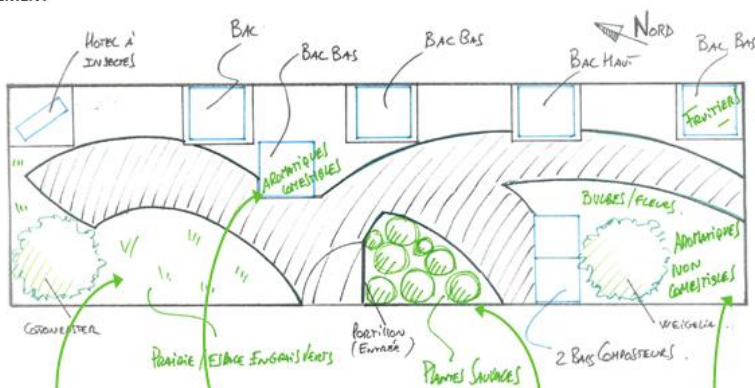
#### Eléments d'aménagement à envisager

<p><b>Bacs</b> 2 carrés ras du sol – dimensions 1m x 1m x H40cm (1 nouveaux + 1 anciens)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ 1 x potager (existant)</li> <li>➢ 1 x aromatiques (en 2019/2020)</li> </ul> <p>2 bacs 1m x 0.8m x h40 cm sur pieds (selon disponibilité)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ 1 x potager (en 2019/2020)</li> <li>➢ 1 x potager (en 2020/2021)</li> </ul> <p>1 bac 1mx1m x h60 cm au sol (selon disponibilité)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ 1 x fruitier (en 2019/2020)</li> </ul>	<p><b>Allées</b> Fourniture de paillage type BRP : sur 5 cm épaisseur pour une surface totale 16m<sup>2</sup></p> <p><b>Bordures</b> (selon possibilité) Pour délimiter l'espace prairie/engrais verts et l'allée, et pour marquer le coin réservé aux plantes sauvages. Ex : type ganivelles (0.5m) (Détail plantes page suivante)</p> <p><b>Compostage</b> Installation de 2 composteurs pour le recyclage de la matière. (1 bac compostage + 1 bac stockage matière brune)</p>	<p><b>Eléments d'accompagnement du jardin</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tas de pierre</li> <li>• Tas de branches</li> <li>• Tas de feuilles</li> </ul> <p><b>Accueil faune</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement de l'hôtel à insectes actuellement sur un autre espace jardin de l'école</li> </ul>
--	---	--

### Perspectives 2020 :

- Labellisation du parc de Billancourt à Boulogne-Billancourt en « Ecojardin »

### PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT



#### EXEMPLE DE PLANTES

Prairie / engrais verts (en pleine terre)	Aromatiques consommables (en bacs)	Plantes sauvages mellifères (en pleine terre)	Aromatiques à parfum Bulbes et fleurs (en pleine terre)	Arbustes à petits fruits Comestibles (en bacs)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trèfle incarnat - très bon couvre sol d'hiver</li> <li>• Luzerne - Racines profondes qui améliorent la structure du sol et bonne résistance à la sécheresse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Thym</li> <li>• Thym citron</li> <li>• Ciboulette</li> <li>• Menthe</li> <li>• Mélisse</li> </ul>	<p><b>Vivaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consoude</li> <li>• Bourrache</li> <li>• Tanaisie...</li> </ul> <p><b>Arbustes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sureau</li> <li>• Noisetier pourpre à port limité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lavande</li> <li>• Santoline</li> <li>• Romarin</li> <li>• Laurier sauce</li> <li>• Plantes à curry</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cassissier - <i>Ribes nigrum</i></li> <li>• Framboisier sans épine - <i>Rubus ideous « Versailles »</i></li> <li>• Groseillier <i>Rubus - ibes alpinum</i></li> <li>• Murier persistant sans épine 'Thornless evergreen'</li> </ul>



Le label EcoJardin est porté par l'Agence Française pour la Biodiversité et le ministère de la Transition écologique et solidaire. Il permet d'engager une démarche d'amélioration continue en matière de gestion différenciée des espaces verts et des sites naturels, et d'intégrer les sites dans la Trame verte et bleue pour la préservation et le développement de la biodiversité.

Son intérêt pour GPSO réside dans les points suivants :

- S'inscrire comme référence nationale en gestion écologique des espaces verts ;
- Valoriser la gestion écologique et l'accueil de la biodiversité sur les sites ;
- Participer à la reconnaissance et l'évolution du métier de jardinier, en intégrant la dimension écologique dans la gestion des sites.

Le **parc de Billancourt** situé au cœur du quartier du Trapèze à Boulogne-Billancourt, est identifié à fort potentiel environnemental pour une première labellisation EcoJardin sur le territoire.

Le site compte 59 521m<sup>2</sup>, disposant à la fois d'espaces d'accueil au grand public et de milieux naturels recomposés.

La gestion différenciée déjà engagée par l'équipe de jardiniers de GPSO prend en compte les différents critères essentiels à l'inscription au label, en cohérence avec les impératifs environnementaux actuels :

- la prise en compte de la qualité des sols,
- la gestion de l'eau,
- l'accueil de la biodiversité,
- la qualité de la formation des agents.

L'attribution du label est statuée sur la base des conclusions de l'audit par le comité de labellisation. La labellisation est d'une durée de 3 ans et est reconductible par période de 5 ans.

**D'autres parcs pourraient être labellisés à compter de 2021.**

#### ● **Déploiement de la mission d'agriculture urbaine**

Dans un contexte de réchauffement climatique et en conséquence de la mise en place du PCAET avec un contrat d'objectifs signé avec l'ADEME (cf. chapitre 1), l'agriculture urbaine constitue un des leviers de l'adaptation du territoire au changement climatique.

- **1<sup>er</sup> axe de développement : identifier et mettre en place 2 hectares de jardins partagés à horizon de fin 2020**  
Méthodologie et modalités :  
→ en tant qu'AMO « assistance à maîtrise d'ouvrage » GPSO au titre de l'agriculture urbaine établit des partenariats avec les villes avec une mise en œuvre des projets soit par elles soit par la MDNA (GPSO) ;  
→ certains partenariats sont également menés avec des partenaires privés tels que les bailleurs sociaux (Seine Ouest Habitat, Hauts-de-Seine Habitat).
- **2<sup>ème</sup> axe de développement : l'apiculture à GPSO (2019 et perspectives 2020)**  
→ Développement d'un réseau de l'apiculture avec la mise en place de conventions de mise à disposition d'espaces verts appartenant à GPSO (Vanves, Ville-d'Avray),



→ Stratégie de communication autour du Concours des Miels de la MGP auprès des Villes du territoire (Vanves, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Chaville, Ville-d'Avray notamment)

- **3<sup>ème</sup> axe de développement (en cours sur le dernier trimestre 2019 et à venir en 2020) : le réseau des vignes**

→ Projet de vigne à Sèvres sur un 2<sup>nd</sup> talus et mise en réseau avec les vignes existantes de Chaville

→ Projet de mise en réseau des vignes avec Meudon et Issy-les-Moulineaux en janvier 2020 afin de mutualiser les expériences et les connaissances (production du raisin, vinification, vendanges à Chaville, plantes nuisibles).

• **Partenariat avec SNCF Réseau**

Dans le cadre de son étude sur les **continuités écologiques**, la SNCF a sollicité GPSO pour identifier 26 secteurs prioritaires et travailler à un programme d'actions. En lien avec chaque ville, GPSO sélectionne les secteurs les plus intéressants en vue d'y engager des actions non seulement pour assurer les continuités écologiques, mais également pour favoriser l'**agriculture urbaine**.

La mission d'agriculture urbaine a procédé en 2018 à une étude de terrain sur le secteur 10 (Meudon central) en lien avec la ville et identifié des zones aménageables (jardins partagés, éco-pastoralisme, mais aussi en termes de biodiversité : éradication des plantes invasives, nidification des passereaux et passages à faune). Ces zones ont été présentées en réunion de proximité en janvier 2019 puis à SNCF Réseau (Siège) en février 2019. 3 zones sont actuellement en cours d'aménagement au stade de la clôture de crête (voie ferrée) par SNCF Réseau.

La mission d'agriculture urbaine procède actuellement au même type d'étude sur les lignes L-U, N et la ligne du RER C sur le secteur 11 pour Chaville.

• **Biodiversité : perspective 2020**

Au titre de la nidification des passereaux mais aussi de la lutte contre le moustique tigre une étude est en cours en lien avec la ville de Sèvres pour faire intervenir une association ornithologique sur la base de l'inventaire des oiseaux sur ce territoire. Des mesures visant la limitation des pigeons biset et des corneilles noires s'inscriraient dans le même dispositif.

**FOCUS SUR LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE ET DES TRAMES VERTES ET BLEUES DANS L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS :**

Lors de chaque étude, tout est mis en œuvre pour veiller à l'intégration et la valorisation paysagère de chaque aménagement. Cela passe aussi bien par la préservation d'alignements d'arbres existants que par la création de nouveaux espaces verts venant consolider les trames vertes existantes.

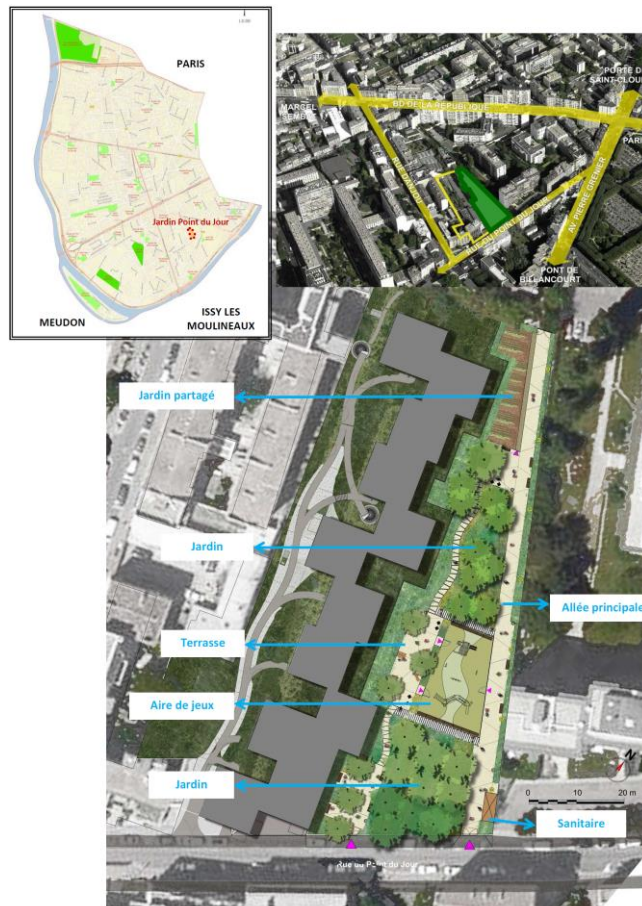
Par ailleurs, la recherche de solutions alternatives au réseau d'assainissement classique est systématiquement réalisée pour gérer les eaux pluviales *in situ*. Ce mode de gestion participe à renforcer les trames bleues existantes à l'échelle du territoire.

En 2019, a été créé un **nouveau jardin public de 2 500m<sup>2</sup> dans le quartier République-Point du Jour à Boulogne-Billancourt**, où la surface d'espaces verts ouverts au public est la plus faible. Ce jardin, ouvert au public le 26 août 2019, est conçu pour favoriser la biodiversité et ainsi renforcer la trame verte et bleue à l'échelle du quartier. Ce nouvel espace paysager a ainsi été aménagé en cohérence avec les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET de GPSO) et se veut en conséquence exemplaire. Les eaux pluies seront directement infiltrées *in situ* sans aucun rejet dans le réseau





d'assainissement. Les revêtements clairs des surfaces minérales et la plantation de 30 nouveaux arbres contribuent quant à eux à la réduction des îlots de chaleur. Par ailleurs, des surfaces sont exclusivement dédiées aux riverains pour qu'ils puissent jardiner en toute quiétude avec l'aménagement de jardins partagés d'une surface de 100m<sup>2</sup>.



L'aménagement de la **place Jules Guesde** à Boulogne-Billancourt et dont les travaux se sont déroulés durant l'année 2019 répond également aux objectifs de préservation du patrimoine actuel et de renforcement de la biodiversité. La place Jules Guesde, dont le scénario d'aménagement a été choisi par les habitants, commerçants et employés, est davantage végétalisée avec le renouvellement des arbres en nombre plus importants (+ 12 arbres), la diversification et l'augmentation des surfaces végétalisées avec plus de 400m<sup>2</sup> contre 28m<sup>2</sup> actuellement. L'installation d'une fontaine sèche comprenant de la brumisation, au centre de la place, contribuera à la rendre plus agréable en toute saison, alors que le revêtement en granit beige limitera les îlots de chaleur. Enfin, une noue de plus de 130m<sup>2</sup> sera créée pour collecter les eaux pluviales et renforcer la diversité faunistique et





floristique. La place Jules Guesde s'inscrit ainsi dans la trame verte singulière entre le Parc des Glacières et la Traverse Jules Guesde conduisant jusqu'au Parc de Billancourt.

A Issy-les-Moulineaux, l'aménagement du **Parvis des Lumières** (futur parvis Jacques Chirac) en 2019 se veut davantage végétalisé avec la mise en place d'une strate arbustive aujourd'hui absente afin d'assurer une transition entre la strate arborée et herbacée. Par ailleurs, 19 arbres de taille importante sont plantés, soit 8 arbres supplémentaires, et les eaux pluviales sont directement infiltrées par les surfaces végétalisées.

La **place Henri Brousse à Meudon**, inaugurée le 7 décembre 2019, auparavant dépourvue de toute végétation accueillera plusieurs arbres et des espaces plantés pour améliorer la convivialité de cette place et assurer une transition avec la forêt de Meudon.



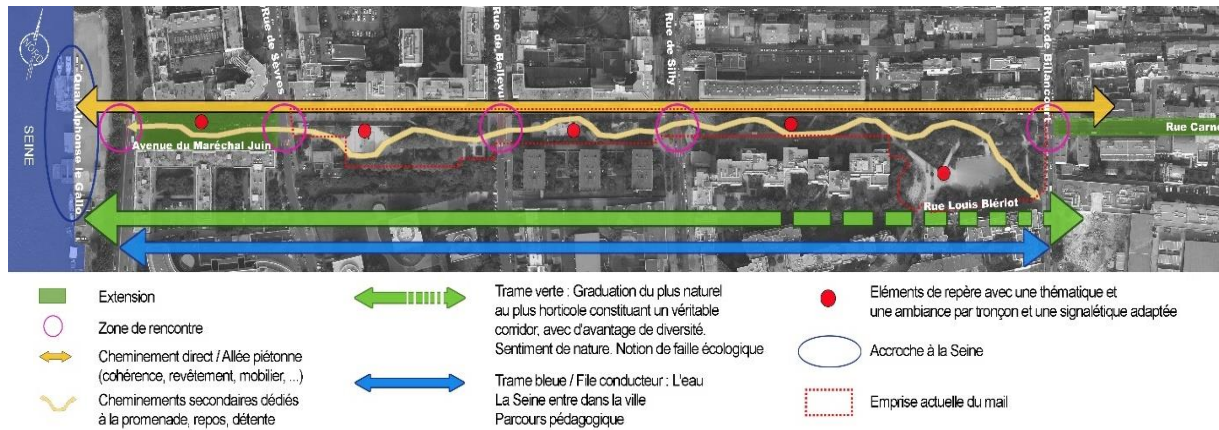
### **PERPSECTIVES 2020**

Le **mail paysager Maréchal Juin à Boulogne-Billancourt** sera prolongé entre la rue de Sèvres et le quai Alphonse Le Gallo afin de constituer un corridor écologique entre le centre-ville et la Seine tout en mettant en valeur la perspective sur le parc de Saint-Cloud et le site de l'île de Monsieur à Sèvres.

La présence du végétal sera renforcée pour donner l'impression que l'on se trouve dans un espace naturel où la nature pénètre depuis la Seine jusqu'au centre-ville.

Les milieux seront diversifiés avec notamment la mise en place de techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales à la parcelle (pavés joints engazonnés sous les surfaces de stationnement). Le double alignement mono spécifique de Sophoras sera quant à lui renouvelé pour accueillir des essences plus diversifiées et adaptées pouvant accueillir une faune spécifique. L'année 2020, sera également l'occasion d'étudier le prolongement de ce mail vers le centre-ville, rue Carnot.





Le projet d'aménagement de l'écoquartier de Meudon-la-Forêt vise à constituer une trame verte et bleue dans le cadre de l'aménagement des espaces publics, connectée à l'ensemble du quartier et plus largement à la forêt de Meudon.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- **Un projet architecturé** : prolonger la trame orthogonale du quartier pour avoir une unité à l'échelle de Meudon la Forêt. Les espaces publics devront rendre lisible l'ensemble des composantes du programme urbain.
- **Aménager des espaces conviviaux pour créer un lieu de vie à forte valeur environnementale** : privilégier les modes de circulation doux, donner de l'espace à l'ensemble des usagers, adopter une trame paysagère cohérente où les espaces verts et l'eau seront les composantes majeures et renforceront ainsi les trames vertes et bleues du quartier.
- **Un investissement qualitatif mais réfléchi sur le long terme** : prise en considération de l'entretien futur des espaces, utilisation de matériaux nobles, qualitatifs et homogènes, adopter des choix d'aménagement en fonction des usages et des spécificités de chaque lieu tout en veillant à la cohérence d'ensemble.
- **Des espaces accessibles et sécurisés** : les espaces publics devront faciliter l'accès aux équipements et aux commerces et répondront à la réglementation actuellement en vigueur.

Cet écoquartier accueillera plus de 180 arbres répartis en plusieurs essences. Différents aménagements pour une gestion alternative des eaux pluviales seront réalisés dans un objectif de zéro rejet pour les espaces publics (en dehors de la place principale) avec la création notamment de 1 500m<sup>2</sup> de noues et de nombreuses surfaces perméables comme des dalles et pavés à joints engazonnés (plus de 500m<sup>2</sup>).

Les surfaces piétonnes seront réalisées avec du béton beige pour limiter les îlots de chaleur et des bassins dans la continuité de la trame bleue existante viendront apporter de la fraîcheur.

Les surfaces plantées seront importantes en accompagnement des cheminements piétons pour un cadre de vie plus agréable : mail planté, sentes piétonnes végétalisées entre les principaux axes de circulation. Un nouveau jardin de 1 400m<sup>2</sup> sera également créé pour affirmer la présence de nature dans ce quartier avec une obligation d'être en pleine terre.

Les travaux des espaces publics ont débuté en septembre 2019 et se poursuivront jusqu'en 2022. Un nouvel îlot, en lieu et place de l'actuel Forest'Hill, sera également créé avec des sentes piétonnes végétalisées et un nouveau jardin public de pleine terre.









Enfin, plusieurs études seront conduites en 2020 sur l'ensemble des villes du territoire pour l'aménagement de nouveaux espaces publics dans un objectif de conforter la présence du végétal, d'assurer la gestion des eaux pluviales par infiltration, de mettre en valeur certaines sources (ru de Marivel ou ru d'Arthelon par exemple). Toutes ces actions permettront ainsi de constituer des îlots de fraîcheur pour des espaces publics plus agréables à vivre tout en veillant à limiter les îlots de chaleur pour les surfaces minérales. Ces aménagements seront également en faveur du développement de la biodiversité en milieu urbain en prenant en considération l'ensemble des ressources : protection et valorisation des sols existants, gestion de l'eau, développement du végétal et de la faune environnante, préservation de la qualité de l'air.

### **PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU : ACTIONS 2019 ET PERSPECTIVES 2020**

Dans le cadre du contrat de bassin des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2014-2018, 45% des travaux d'assainissement réalisés par GPSO ont été financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

GPSO a participé en 2019 aux réflexions visant à définir les objectifs du futur Contrat de Bassin, en fonction de l'impact des actions et travaux menés sur la qualité de l'eau. Ce contrat sera soumis à l'approbation du Conseil de Territoire du mois de décembre.

Ainsi, le prochain **contrat « Eau, Trame verte et bleue, Climat » 2020-2024** s'articulera autour de 6 grands enjeux et sera soutenu par l'AESN, le Conseil Régional d'Ile-de-France et la Métropole du Grand Paris (nouveau partenaire) :

- a) La gestion des milieux aquatiques**  
Compétence MGP (GEMAPI)
- b) La gestion des eaux pluviales**  
L'objectif est de réduire les rejets polluants par temps de pluie en zone urbaine. L'AESN soutiendra de 50 à 80%, la région IDF de 40% et la MGP en fonction des projets.
- c) La préservation de la ressource en eau**  
L'objectif est de limiter la pollution des captages des milieux. L'AESN soutiendra de 20 à 40% pour la gestion des eaux usées et la région IDF de 40% pour le zéro phyto.





**d) La mise en œuvre de la trame verte**

L'objectif est de lutter contre l'érosion de la biodiversité et restaurer les continuités écologiques. La région IDF soutiendra 50% maximum et la MGP en fonction des projets.

**e) La sensibilisation à l'environnement**

L'objectif est d'organiser des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. L'AESN soutiendra de 50 à 80% et la MGP en fonction des projets.

**f) L'adaptation au changement climatique**

**Cet objectif transversal** (nouveau) a pour objectif d'intégrer des actions répondant à la protection de la ressource en eau et de la restauration de la trame verte permettant d'agir face aux effets du changement climatique.





## ➤ La gestion raisonnée des espaces verts

*GPSO s'inscrit dans une évolution des pratiques et une rationalisation des moyens concernant la gestion des espaces verts sur le territoire communautaire : réduction des consommations énergétiques, valorisation de la faune et de la flore endogène, optimisation des ressources locales en eau, utilisation de matériel écologique, etc...*

*Outre l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces verts depuis la création de GPSO, la manière de gérer les espaces verts a évolué vers des pratiques plus respectueuses des cycles naturels et de la biodiversité par :*

- *Le choix des végétaux et l'entretien des espaces :*
  - *Développement des gazons fleuris, voire prairies naturelles dans certains parcs ou sur des petites surfaces qui sont fauchées une à deux fois dans l'année,*
  - *Remplacement des annuelles par des vivaces adaptées aux situations locales,*
  - *Développement des plantations arbustives, avec une préférence pour des arbustes rustiques.*
- *La gestion de l'eau et la limitation des consommations :*
  - *Limitation de l'arrosage, par application de paillage issu des déchets de taille ou de tonte associée à la réduction des plantes annuelles et leur remplacement par des vivaces,*
  - *Lorsque cela est possible, récupération des eaux de pluie pour l'arrosage, création de noues végétalisées, infiltration des eaux par la création de milieux humides, etc.*
  - *Non arrosage des gazons pendant l'été, et diminution de l'arrosage des massifs floraux en général,*
  - *Réflexion lors de la conception des jardins pour que l'eau soit rejetée ou réutilisée directement sur le site et non plus envoyée dans le réseau d'assainissement et mise en place de circulations piétonnes imperméables facilitant de fait le renvoi de l'eau dans les massifs plantés.*
- *La réduction des quantités de déchets verts :*
  - *La tonte en mulching est favorisée permettant d'utiliser les déchets de tonte comme fertilisant naturel,*
  - *Acquisition d'un broyeur et implantation de composteurs pour laisser les déchets verts sur place,*
  - *Réutilisation des feuilles mortes pour le paillage ou pour du compost (sauf les feuilles de marronniers atteintes par la mineuse et les feuilles de platanes et de catalpa trop lentes à décomposer),*
  - *Envoi d'une partie des déchets verts vers une plateforme de compostage pour récupérer du compost qui sert d'amendement,*
  - *Création de gîtes pour les insectes (hôtels à insectes, meules de foin, tas de bois et de pierres, etc.)*



La gestion raisonnée constitue une pratique essentielle. Elle vise à adapter la fréquence d'entretien au site. Ainsi, des espaces prestigieux (aux abords des bâtiments communaux, par exemple) sont tondu régulièrement alors que des espaces plus traditionnels, tels que des talus, sont traités à un rythme plus espacé.

Enfin, dans un cadre plus large, les agents utilisent désormais des véhicules hybrides pour leurs déplacements et de nombreux matériels (souffleuses, tronçonneuses, etc.) sont remplacés par des appareils électriques. De plus, la fourniture et l'entretien des vêtements de service est déléguée à un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) présent sur le territoire.

### **PLAN DE GESTION DES PARCS EN SITE CLASSE ET GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS**

Un site classé est un espace remarquable dont le caractère historique et paysager nécessite d'être préservé de toute atteinte grave. S'y applique une réglementation particulière codifiée dans le Code de l'Environnement. Chaque intervention dans un site classé nécessite en conséquence une autorisation spéciale délivrée par les services de l'Etat. Afin d'avoir un suivi qualitatif et cohérent des sites classés présents sur le territoire, GPSO a lancé l'élaboration de plans de gestion du patrimoine arboré de 4 sites classés en 2017.

A ce jour, les plans de gestion ont été réalisés et validés par l'Etat pour 2 sites classés : le parc Pic à Vanves, et le parc Saint Jean-Paul II à Issy-les-Moulineaux. Une première phase de travaux autorisés par l'Etat a été achevée dans ces 2 parcs au printemps 2019 avec le remplacement respectivement de 11 et 30 arbres dans ces 2 sites.

Le plan de gestion du parc Brimborion à Sèvres a été élaboré en 2018. Ce parc nécessitant une réflexion élargie, les orientations du plan réalisé vont être intégrées dans le projet de remise en valeur globale de ce parc dont les études seront lancées début 2020. De même, pour le parc Rothschild à Boulogne-Billancourt, il sera élaboré en 2020 conjointement avec le schéma directeur d'aménagement du site.

La mise en œuvre de ces plans de gestion sera poursuivie les prochaines années sous forme de tranches de travaux validées successivement par les services de l'Etat.

D'autres parcs du territoire comme le parc Henri Barbusse à Issy-les-Moulineaux seront dotés d'un tel outil de gestion de leur patrimoine arboré dans les années à venir.

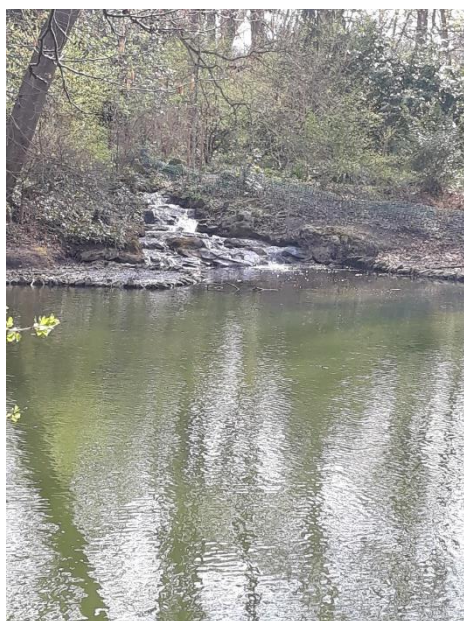


*Vues des nouvelles plantations au parc Saint Jean-Paul II et Frédéric Pic*



Exemple des objectifs du plan de gestion du parc Pic à Vanves

- **Focus sur le Curage du bassin du Parc Edmond de Rothschild (2018-2019)**



Le parc Edmond de Rothschild est le plus grand parc du territoire de GPSO. Il constitue l'un des sites les plus remarquables de la ville de Boulogne-Billancourt avec sa pièce d'eau de 11 000 m<sup>2</sup>. Dessinée lors de l'aménagement du parc vers 1860, elle fut dotée d'une installation de pompage de nappe en Seine dans les années 1980. Le dernier curage de ce bassin avait été réalisé en 1998. Après 20 ans, son envasement mettait en péril son équilibre biologique, avec près de 3 450 m<sup>3</sup> de boues soit 30% de son volume en eau.

En conséquence, GPSO a fait procéder au curage de ce bassin pour en extraire les boues, qui ont ensuite fait l'objet d'un traitement spécifique (séchage puis mise en décharge).

Pendant l'extraction des sédiments et afin de perturber le moins possible la faune et la flore aquatiques, le bassin a été maintenu en eau. Ces travaux, d'un montant de 700 000 € TTC, ont ainsi permis de contribuer à restaurer la grande qualité écologique du site.

- **Focus sur le Schéma Directeur des Parcs et Jardins (2019)**

Le territoire de GPSO comprend, de par ses spécificités géographiques, différentes entités paysagères constituant un patrimoine riche et diversifié. Ce sont ainsi 133 parcs, jardins et squares qui sont gérés par l'EPT en 2019 et ont été répertoriés sur l'ensemble du territoire, afin de progresser dans la connaissance de ce patrimoine vert et proposer à court terme un plan d'actions sur 5 ans visant à améliorer la qualité des parcs, jardins et squares.

La finalité de cette étude est de prioriser les améliorations et remises en état d'espace verts en fonction des différents enjeux (paysagers, écologiques, sécuritaires, entretien, ...). Ce Schéma Directeur permettra ainsi notamment de disposer des informations complètes visant à conduire sur 5 ans des actions d'amélioration de la gestion alternative des eaux pluviales le cas échéant, ou de mettre en place un plan de gestion différenciée sur le territoire.

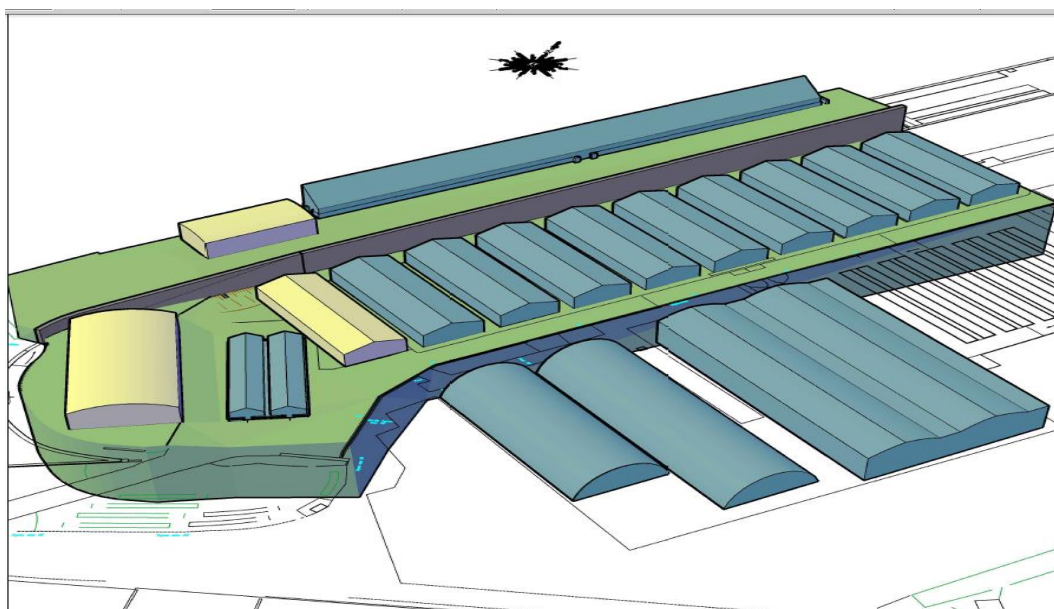


- **Création de serres dans le Parc de Saint-Cloud (2018-2019)**

En partenariat avec le Domaine National de Saint-Cloud et le Centre des monuments nationaux, GPSO est autorisé à implanter et exploiter différentes serres dans le Jardin du Fleuriste, afin d'accueillir à terme la production horticole de l'ensemble du territoire. Cette collaboration permet à GPSO d'optimiser les lieux et techniques de production, et de réduire considérablement les émissions de CO2 liées aux transports des agents ou aux livraisons, tout en mutualisant les coûts liés à la production (arrosage, chauffage, ...).



Plan de situation



Maquette d'implantation des serres



En plus des parcs, dans les opérations de requalification, lorsque cela est possible, GPSO met en place un système qui vise à récupérer les eaux de pluie pour l'arrosage, la création de noues végétalisées ou l'infiltration des eaux. Les eaux pluviales sont traitées *in situ* lorsque cela est possible par stockage ou par infiltration. Cela est le cas par exemple sur les sites suivants :

- **Boulogne-Billancourt**
  - ZAC Trapèze (mise en place d'un certain nombre de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales)
  - Parc des Glacières avec la création de bassins de gestion des eaux pluviales, de noues et de pavés à joints engazonnés
  - Pavés avec joint engazonnés de la Sente du Fief
  - Noue paysagère de la place Jules Guesde
  - Infiltration des eaux pluviales dans les surfaces plantées du Jardin Point du Jour
  - Création d'une noue jardin Gallieni-Bellevue
- **Issy-les-Moulineaux**
  - ZAC des Bords de Seine à Issy-les-Moulineaux (noues, bassins enterrés...)
  - Toitures végétalisées avec accès en toute sécurité (toit du centre de la petite enfance, etc.)
  - Gymnase de la Source devant lequel est installé un dispositif avec une bêche de 10 m<sup>3</sup> récupérant des eaux de source à des fins d'arrosage. Ce site présente la particularité de visualiser la bêche par l'intermédiaire d'une vitre transparente
  - 2 bassins de rétentions des eaux pluviales rue Salengro et rue d'Estiennes d'Orves
- **Meudon** : Ecoquartier de la Point de Trivaux avec la création de plus de 1 500m<sup>2</sup> de noues et un objectif zéro rejet pour les espaces publics (en dehors de la place principale).
- **Sèvres** : le poste Saint-Germain qui permet d'alimenter une fontaine devant le collège international et d'assurer son chauffage avec des eaux de source...
- **Vanves** : bassins enterrés dans le stade André Roche pour utiliser les eaux des toitures de la piscine à des fins d'arrosage

#### **FOCUS SUR LA CREATION DU JARDIN DU POINT DU JOUR A BOULOGNE-BILLANCOURT :**

Situé au n°78-82 rue du Point du Jour, ce nouvel espace paysager de 2500 m<sup>2</sup> est aménagé en cohérence avec les objectifs du **Plan Climat** et se veut en conséquence exemplaire :

- **Les eaux de pluies seront directement infiltrées sur site sans aucun rejet dans le réseau d'assainissement,**
- Les **revêtements clairs** des allées et la **plantation de 30 nouveaux arbres** contribueront quant à eux à créer des **îlots de fraîcheur,**
- Des surfaces seront exclusivement dédiées aux riverains pour qu'ils puissent **jardiner en toute quiétude.**

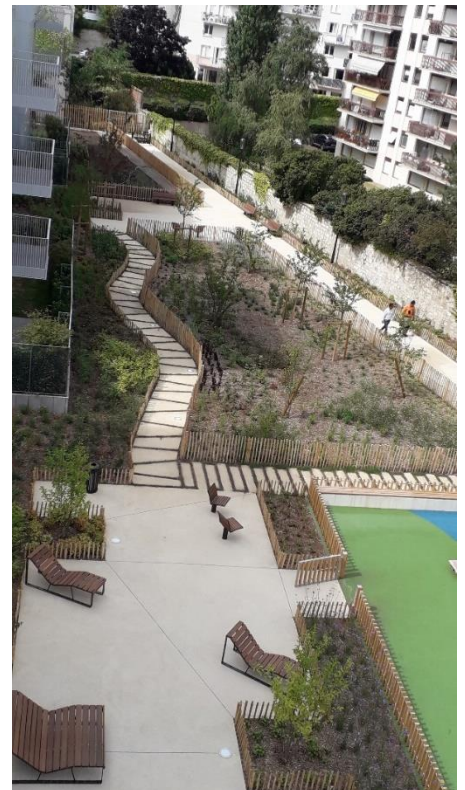
Les aménagements, à la fois fonctionnels et qualitatifs, consistent à :

- **Réaliser un espace de détente et de repos** avec l'aménagement d'une terrasse sur la partie la plus ensoleillée du jardin,
- **Offrir une aire de jeux de 250 m<sup>2</sup>,** avec des structures ludiques adaptées pour les enfants de 2 à 6 ans et de 6 à 12 ans. Pour des raisons de sécurité et de confort, cette aire de jeux est éloignée des accès sur rue,





- **Aménager des surfaces densément plantées** et fleuries, présentant un intérêt lors des différentes saisons. Ces espaces végétalisés, réserves de biodiversité urbaine, assureront également la fonction de gestion et d'infiltration des eaux pluviales sur site,
- **Intégrer un jardin partagé** de 100 m<sup>2</sup> pour répondre à une demande de plus en plus forte des habitants,
- **Ouvrir le jardin sur la rue du Point du Jour** avec deux accès et la mise en place d'une clôture ajourée en bois massif pour créer un appel fort. Pour davantage de confort, l'ouverture et la fermeture de ces accès seront automatisées,
- **Proposer des équipements répondant aux besoins** : un sanitaire automatique et du mobilier diversifié : bancs, assises individuelles, ...
- **Végétaliser les limites du jardin** pour améliorer le confort des logements mitoyens.

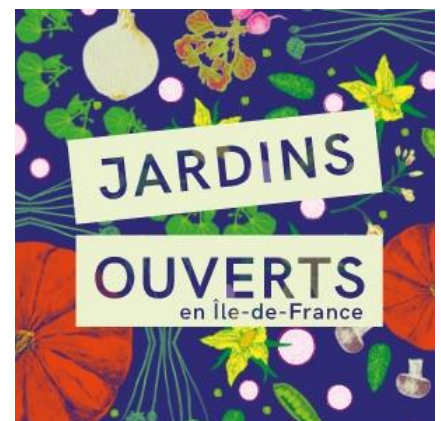


### **PARTICIPATION DE LA MAISON DE LA NATURE ET DE L'ARBRE A « JARDINS OUVERTS » EN ILE-DE-FRANCE**

L'objectif de cette manifestation est de promouvoir le patrimoine culturel et naturel francilien en invitant tous les jardins de la région à ouvrir leurs portes au grand public, tout en proposant pour ceux qui le souhaitent une programmation culturelle, artistique ou patrimoniale dédiée.

Dans ce cadre, la Maison de la nature et de l'arbre a proposé les activités suivantes :

- Samedi 5 octobre 2019 : atelier « Jardinage au naturel » au Pavillon de l'île Seguin, en partenariat avec Val de Seine aménagement (9 participants)



- Dimanche 6 octobre 2019 : ouverture du jardin de la Maison de la nature et de l'arbre et atelier « Jardiner au naturel » (38 visiteurs)

### **FETE DES JARDINS ET DE L'AGRICULTURE URBAINE LES 14 ET 15 SEPTEMBRE 2019**

GPSO a participé à la Fête des Jardins et de l'Agriculture urbaine le week-end des 14 et 15 septembre 2019 (partenariat avec la Ville de Paris, de Meudon et les associations « les Incroyables Comestibles » de Ville-d'Avray, « les Colibris » de Meudon enfin l'association « les Bergeries d'Issy »). Au total l'évènement totalise sur 2 jours 818 visiteurs (enfants et adultes) avec 665 visiteurs pour l'animal en ville (Bergeries d'Issy au Parc Henri Barbusse situé à Issy-les Moulineaux).

- Maison de la nature et de l'arbre, le dimanche 15 septembre de 14h à 18h : Visite libre du jardin pédagogique, atelier de rempotage de plantes bisannuelles et atelier « A consommer sans modération » (65 participants)
- D'autres actions telles que la présentation de nouveaux jardins partagés à Meudon, la démonstration de sol en buttes au Parc du Château à Ville-d'Avray ont été réalisées.

### **COLLECTE DES SAPINS DE DECEMBRE 2018 A JANVIER 2019 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX SAPINS**

Afin de faciliter la vie des habitants et de lutter contre les dépôts sauvages, depuis plusieurs années, GPSO a mis en place un service spécifique et organise une **collecte éphémère des sapins naturels** (non synthétiques, non floqués et débarrassés de toute décoration). Les habitants peuvent ainsi aisément déposer leur sapin dans des enclos prévus à cet effet, et répartis sur le territoire, pour leur donner une seconde vie. Ils seront alors compostés ou transformés en bois de chauffage.

En janvier 2019, **130 tonnes de sapins** ont ainsi été collectées via les 127 points de collecte.

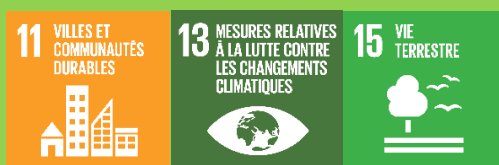


## ➤ La gestion sécurisée du patrimoine arboré

*Toute l'année, les agents de GPSO veillent sur les arbres du territoire. Ce patrimoine végétal est étroitement surveillé dans un souci de préserver ces éléments structurant du paysage, véritables poumons du territoire, qui participent notamment à rafraîchir la ville en période de forte chaleur.*

*A ce jour, le territoire de GPSO comptabilise plus de 23 000 arbres. Dans le cadre de leur suivi, l'ensemble de ces arbres est cartographié et fait l'objet de diagnostics phytosanitaires ainsi que de contrôles visuels deux fois par an. Le premier contrôle en période hivernal pour observer la structure de l'arbre, et le deuxième en période estivale pour apprécier sa vigueur en période de feuillaison. La gestion du patrimoine arboré s'effectue avant tout pour assurer la sécurité des usagers mais également pour contribuer à l'amélioration de leur cadre de vie en veillant à la diversification des essences plantées.*

*Les contrôles et les diagnostics phytosanitaires permettent de repérer les arbres qui nécessitent une intervention, ou qui doivent être supprimés. Une replantation est systématiquement réalisée sur place si les conditions le permettent (absence de réseaux ...). Dans le cas contraire, les arbres sont replantés ailleurs, si possible dans un périmètre proche.*



### LA PREVENTION : LA MEILLEURE DES ACTIONS POUR LE BIEN-ETRE DE NOS ARBRES

Le patrimoine arboré est en perpétuelle évolution, et les arbres sont sujets aux aléas climatiques, à la pollution de l'air et du sol, aux blessures générées par l'activité urbaine. La vigilance est donc de mise pour entretenir ce patrimoine.

Cette prévention consiste à :

- **surveiller** les arbres présentant des lésions évolutives
- **respecter** les consignes de précaution lors des travaux de voirie
- **élaguer** régulièrement
- **mener** une réflexion en amont sur les choix des essences à planter
- **supprimer** les arbres morts, présentant des lésions irréversibles ou dont la stabilité est atteinte

Villes	Nb d'arbres gérés par les services de GPSO (source SIG GPSO - oct. 2019)
BOULOGNE-BILLANCOURT	9 098
CHAVILLE	765
ISSY-LES-MOULINEAUX	6 675



MARNES-LA-COQUETTE	60
MEUDON (arbres sur sites gérés par GPSO uniquement, les autres arbres étant gérés par la commune, qui a compétence en matière d'Espaces verts)	562
SÈVRES	2 928
VANVES	2028
VILLE-D'AVRAY	958
<b>TOTAL GPSO</b>	<b>23 074</b>

### **ACTIONS DE SENSIBILISATION DU PUBLIC :**

Une gestion attentive du patrimoine arboré est nécessaire pour la sécurité du public. Il est ainsi primordial de sensibiliser les habitants, que dans le cadre de leur sécurité, il est parfois nécessaire de tailler voire supprimer un arbre. La beauté apparente d'un arbre n'étant pas un gage de bonne santé. Aussi paradoxal que cela puisse sembler, le remplacement des arbres en milieu urbain s'avère nécessaire pour préserver l'environnement et assurer la sécurité de tous.

Dans le cadre de la gestion et sécurisation du patrimoine arboré, ces suppressions, même si elles font l'objet d'un renouvellement et d'un avis d'information préalable en ce sens, provoquent dans le contexte actuel, des réactions du public entre incompréhensions, interrogations, voire contestations par le biais de différents supports (courrier, réseaux sociaux, pétition, etc.).

En effet, comme en témoigne la concertation organisée autour du PCAET, les questions environnementales, face au changement climatique, sont au centre des préoccupations des habitants et les différentes opérations de suppressions d'arbres sont vivement critiquées à l'échelle nationale.

En conséquence, des actions de sensibilisation ont été conduites auprès des habitants pour expliquer les raisons qui conduisent à renouveler les arbres en se focalisant sur les maladies les plus fréquentes :

- Via **la diffusion d'une vidéo** sur la gestion du patrimoine arboré « Protéger les arbres, une priorité pour territoire de GPSO ».
- Via **l'organisation de 8 balades urbaines** en octobre 2019 pour les villes de Vanves, Issy-les-Moulineaux et Boulogne-Billancourt. Animées par un expert du patrimoine arboré en milieu urbain, ces balades visent à sensibiliser le public sur les modalités d'entretien et de protection des arbres.
- Via **la diffusion d'un abécédaire simplifié des maladies les plus fréquentes**, document qui insiste notamment sur le fait qu'une souche d'apparence saine ne signifie pas que l'arbre pouvait être conservé.





## Perspectives 2020 :

Plus que jamais, face au changement climatique, l'arbre est d'une importance capitale. Néanmoins, l'arbre est un être vivant qui exige une attention particulière en ville dès la plantation et tout le long de sa vie pour assurer la sécurité des usagers. Hors le milieu urbain leur offre des conditions de vie particulières, souvent difficiles et changeantes.

Les arbres en ville constituent des îlots de fraîcheur, c'est pourquoi dans le cadre du renouvellement de son Plan Climat, GPSO se fixe pour ambition de planter davantage d'arbres. Pour la saison 2019/2020 **ce sont plus de 600 arbres qui seront plantés à l'échelle du territoire soit +2.7% du patrimoine actuel**. Cet objectif a vocation à perdurer les années venant en complément des autres strates végétales (basses et intermédiaires).

Les conditions de plantation sont également améliorées pour augmenter les volumes de substrats de plantation. Les sols existants sont davantage valorisés, pour limiter les apports de terre végétale, tout en réutilisant les déchets d'entretien. Le compost permet ainsi d'amender le sol en place et les broyats (copeaux de bois issu du broyage des branches) constituent un paillage aux multiples bénéfices pour l'arbre. En complément de la trame verte, la trame brune, autrement dit le fait d'assurer une continuité entre les sols, permet d'accroître et de pérenniser le développement des arbres en milieu urbain tout en veillant à la gestion des eaux pluviales *in situ*. **GPSO s'engage ainsi à l'avenir vers une renaturation des sols et plus globalement de son territoire en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants.**

### ➤ Assainissement et gestion de l'eau

*GPSO dispose de Schémas Directeurs d'Assainissement pour mettre en œuvre un programme pluriannuel d'investissement visant non seulement à limiter les sources de pollution des milieux urbains et naturels, causée par la vétusté du réseau ou par les débordements en temps de pluie, et pour restaurer et valoriser le réseau hydrographique naturel.*

*L'année 2019 a permis de consolider et réaliser un programme de travaux priorisé par le délégataire Seine Ouest Assainissement (SOA) sur la base du diagnostic complet du réseau de GPSO réalisé en 2017. Cette programmation permet d'optimiser la réhabilitation et le maintien de l'intégrité physique des réseaux de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest, ainsi que l'étude de programmes conséquents de travaux. Ainsi, ce sont 2 M€ par an de travaux concessifs qui sont effectués, GPSO réalisant en outre annuellement 4 M€ par an de travaux.*

*Après avoir inventorié les points noirs du réseau, les zones de débordement et la vétusté des structures, GPSO a décidé d'investir en moyenne **6 M€ annuellement** pour mettre en œuvre notamment :*

- *un **plan de lutte contre les inondations** : création et maintenance d'équipements de rétention provisoire sur les zones concernées*
- *un **plan de reconstruction des réseaux vétustes** : lutte contre les fuites dans les milieux naturels et le drainage des eaux des sous-sols*

*Ces plans sont mis en œuvre en intégrant une charte « chantiers faibles nuisances », et en choisissant des techniques et des matériaux les moins impactant possible pour l'environnement (chemisage, tranchées réduites, recyclage des remblais, etc.).*





## **RESULTATS 2019 :**

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, plusieurs kilomètres de réseau territorial ont été réhabilités en 2019, sous maîtrise d'ouvrage GPSO ou délégataire (travaux concessifs).

Ces travaux visent à pérenniser les ouvrages, rétablir l'étanchéité des canalisations, améliorer la fluidité des écoulements, limiter les nuisances olfactives et éviter les pollutions par exfiltration des eaux usées. Ainsi, les principales actions par ville sont les suivantes :

- A Boulogne-Billancourt, les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement visitable de la rue Gallieni (entre Silly et Morizet), débutés en 2018, se sont poursuivis en 2019 et en 2020. En 2020, le passage des Abondances (réseau visitable également), fera l'objet de travaux concessifs.
- A Chaville, les réseaux d'assainissement non visitables de la rue du Montalet et de la rue de la Chalandie ont été réhabilités, dans le cadre de travaux conjoints avec la voirie. Les collecteurs des rues Pasteur et Jean-Jacques Rousseau ont été réhabilités par le délégataire (travaux concessifs).
- A Issy-les-Moulineaux, les collecteurs et les branchements de la rue des Peupliers, de la rue Henri Mayer, et de l'impasse Freret ont été réhabilités par GPSO dans le cadre de travaux de requalification et rénovation des voiries. Le square Marcel Fournier a fait également l'objet d'une opération de rénovation complète (assainissement, voirie). Les travaux de rénovation du réseau engagés en 2018 sur le Mail Menand se sont poursuivis Parvis des Lumières, sous maîtrise d'ouvrage GPSO. En 2020, le délégataire procédera aux travaux de rénovation des réseaux séparatifs eaux pluviales/eaux usées de la rue Pierre Poli.
- A Meudon, les réseaux d'assainissement de la rue Fleury Pancoucke et de la rue de Paris (pose d'un nouveau collecteur et comblement de l'ancien réseau en pierres meulières) ont été réhabilités, dans le cadre d'opérations globales de requalification. Les travaux se sont poursuivis également dans l'écoquartier de la Pointe de Trivaux. Le délégataire a procédé à la réhabilitation du réseau et des branchements de l'avenue du Maréchal Joffre et de la rue du Général de Gaulle. En 2020, le délégataire effectuera la rénovation du réseau d'assainissement rue d'Alembert.
- A Sèvres, les réseaux d'assainissement des rues Ernest Morlet, Descartes, Châtres Sacs, Benoît Malon ont été rénovés, dans le cadre d'opérations globales de requalification des voies. Le réseau et les branchements de l'avenue Gambetta (mitoyenne Ville-d'Avray) ont été réhabilités par le délégataire.
- A Ville-d'Avray, le réseau d'assainissement de la rue Pradier a été réhabilité, en lien avec les travaux d'aménagement de l'espace public. En 2020, GPSO préparera les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement visitable et des branchements riverains.

## **PERSPECTIVES 2020 :**

Afin d'actualiser et d'harmoniser les informations permettant de programmer les travaux d'entretien et rénovation du patrimoine, GPSO débutera en 2020 une étude de mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) du territoire, visant, à l'échéance 2021, à :

- élaborer un programme pluriannuel et hiérarchisé d'investissements et d'actions propres à réduire les rejets de pollution et leur impact sur le milieu naturel en conformité avec la réglementation ainsi qu'à sécuriser le fonctionnement du système d'assainissement,
- mettre en œuvre ou finaliser l'auto surveillance et mettre en place les bases du diagnostic permanent et d'une véritable gestion patrimoniale du système d'assainissement tout en tenant compte des évolutions prévisibles de l'urbanisation et du bassin d'activité (en lien avec le délégataire SOA).



GPSO engagera également l'élaboration de nouveaux documents structurants de l'assainissement sur son territoire :

- Le **zonage assainissement « collectif/non collectif »** ou zonage « eaux usées » : il définit les zones à maintenir en assainissement non collectif et celles à assainir en collectif. Les prescriptions résultant du zonage doivent être intégrées dans le plan local d'urbanisme (PLU), afin de les rendre opposables. Le zonage d'assainissement collectif/non collectif est régi par l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales.
- Le **zonage « eaux pluviales »** : il fixe des prescriptions en matière de limitation ou de réduction de l'imperméabilisation des sols. En effet, lors des dernières décennies, l'urbanisation a souvent été accompagnée d'une imperméabilisation généralisée des sols. Cela a eu pour conséquence une augmentation du risque inondation et une dégradation de la qualité des milieux récepteurs par érosion et entraînement des pollutions présentes sur les surfaces imperméabilisées, comme les voiries par exemple. Aujourd'hui, il est devenu évident **qu'il faut retenir les eaux pluviales à la source, notamment par infiltration**. On parle alors de gestion intégrée des eaux pluviales. Le zonage pluvial a précisément pour objectif la prise en compte de la problématique du ruissellement dans les projets d'urbanisation ou de renouvellement urbain. Il vise aussi à prémunir le réseau unitaire contre tout apport supplémentaire d'eaux pluviales, qui aurait pour conséquence une aggravation des rejets d'eaux usées au milieu. Il peut même conduire à réduire ces apports. Comme le zonage d'assainissement collectif/non collectif, il est régi par l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales et ses prescriptions doivent être intégrées au PLU.

Enfin, GPSO a inscrit dans le contrat de délégation la réalisation annuelle d'études environnementales, menées par l'Association Espaces en partenariat avec le délégataire SOA ; ces études visent notamment à mettre en valeur les eaux de source ou d'exhaure non utilisées aujourd'hui, en répertoriant par exemple les sites connus pour leur présence d'eau de source, canalisée ou non, en vue de construire à terme des ouvrages permettant un usage local et optimisé de cette ressource.

Les enjeux identifiés sont nombreux : économie d'eau, économie d'énergie, économie budgétaire, qualité de l'environnement urbain et du cadre de vie, lutte contre le réchauffement (îlots de chaleur), etc., et répondent ainsi à certains défis du territoire :

- Le changement climatique
- La protection de la biodiversité
- La limitation des déversements en Seine
- L'amélioration du cadre de vie et la nature en ville
- La contribution à l'économie territoriale et notamment à l'emploi.

Cette étude est suivie par un comité de pilotage, composé des membres de la Commission Développement Durable. Espaces a ainsi établi sur le territoire de GPSO, un bilan (retour d'expérience) portant sur l'utilisation des eaux de source et des rejets d'eaux d'exhaure pour des besoins en eau non potable (nettoyage voirie et réseaux d'assainissement, arrosage d'espaces végétalisés) et un inventaire des sources et rejets d'eaux d'exhaure susceptibles d'être utilisés dans le cadre de projets de gestion innovante des eaux.

Les premiers projets retenus feront l'objet d'études de faisabilité plus poussée en 2020, et certaines réalisations pourraient être mises en œuvre dès 2020.

A titre d'exemples sur le territoire :

- Square Maître Jacques (Boulogne-Billancourt) : bâche de récupération déjà existante : mise en place d'une borne de puisage pour lavage voirie/arrosage espaces verts
- Sente des Châtres Sacs (Chaville) : création d'une borne de puisage dans la source existante et non utilisée pour arroser les jardins partagés



- Rue de la source (Chaville) : remise à jour et valorisation de la source existante et non utilisée
- Parc Jean-Paul II (Issy-les-Moulineaux) : utilisation de la source existante pour remise en eau de la fontaine
- Rue Yves Cariou (Marnes-la-Coquette) : canalisation et utilisation d'une source existante non utilisée
- Parc Paumier (Meudon) : canalisation et utilisation des sources existantes pour remise en eau des bassins et utilisation dans les sanitaires
- Rue des Fontaines (Sèvres) : remise en accès libre du ru existant, et remise en eau de la fontaine existante
- Parc Frédéric Pic (Vanves) : valorisation et utilisation de la source en amont du plan d'eau
- Collège Fontaine du Roy (Ville-d'Avray) : utilisation et valorisation de la source existante, en lien avec les travaux de rénovation du collège

### ➤ La gestion durable et préventive des déchets ménagers et assimilés du territoire

*L'action de GPSO en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés s'inscrit pleinement dans une perspective durable en mettant en œuvre deux axes principaux :*

1. *Une collecte optimisée avec pour objectif l'atteinte des seuils fixés par la réglementation en matière de recyclage*
2. *Un programme de prévention des déchets visant à diminuer l'impact de leur élimination sur l'environnement*



### DES COLLECTES OPTIMISEES RESPECTANT LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

- **Les différentes collectes et déchèteries permettant le geste du tri**

GPSO met en place différentes collectes à disposition des habitants afin que ces derniers puissent déposer leurs déchets dans les filières de traitement/recyclage adéquates :

- Collectes en porte à porte (ordures ménagères, emballages et papiers/cartons, objets encombrants)
- Collectes en apport volontaire (verre, déchets dangereux spécifiques, sapins de Noël)
- Réseau de déchèteries (déchèteries mobiles sur Boulogne, Vanves et Ville-d'Avray et déchèterie fixe à Meudon)

**GPSO est ainsi l'Etablissement Public Territorial qui a le plus fort rendement en collecte sélective de la région parisienne.** Quant à la collecte du verre, le bilan est très positif, et le taux plus important de collecte du verre s'explique par un meilleur tri des déchets et une efficacité du dispositif du Plan d'Amélioration de la Collecte, engagé en 2016.

- **Focus sur l'expérimentation de collecte des déchets alimentaires**

Par ailleurs, GPSO a engagé depuis fin 2018 une **étude expérimentale portant sur le tri et la collecte des déchets alimentaires**, dans le cadre d'un projet porté par le Syctom, l'Agence métropolitaine de traitement des déchets ménagers.

A travers cette opération, qui s'inscrit dans les objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, GPSO poursuit ainsi sa politique en faveur de l'environnement, dont la gestion des déchets est une composante essentielle, et souhaite permettre la mise en œuvre d'un dispositif pertinent pour la valorisation des bio-déchets à l'horizon 2025.

En effet, d'après l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie), les bio-déchets représentent plus de 30 % du volume de la poubelle moyenne d'un ménage. Aujourd'hui, ils sont le plus souvent mélangés aux ordures ménagères.

Ainsi, dans une optique d'économie circulaire et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les foyers des communes de Ville-d'Avray et de Marnes-la-Coquette, ainsi qu'une dizaine d'écoles et trois marchés alimentaires du territoire, voient leurs déchets alimentaires collectés, puis transformés en biogaz, qui est une énergie renouvelable, via le processus de méthanisation. Une moindre partie est utilisée en tant qu'amendement organique (engrais naturel) par les agriculteurs de la région Ile-de-France. Depuis la mise en place de cette collecte, près de 240 tonnes ont été collectées sur les deux communes, et près de 100 tonnes auprès des « gros » producteurs.

Equivalences :

Déchets alimentaires collectés (kgs)	340 000,00
Biogaz produit (m3)	34 000,00
Matière azotée produite (kgs)	306 000,00
Compost produit (kgs)	136 000,00
Distance avec voiture fonctionnant au gaz (kms)	618 120,00
A/R Paris Marseille	795,60
KWH produits	358 360,00
Nbre de jours d'électricité consommée pour chauffer une maison de 70m <sup>2</sup> (eau chaude inclus)	13 273,60
Hectares agricoles épandus	27,20
Terrains de foot épandus	37,40

L'objectif d'une telle expérimentation est de faire en sorte que cette nouvelle collecte devienne un réflexe ; le geste de tri des déchets alimentaires doit être pensé comme une collecte à part entière, à l'instar du tri du verre, du papier et des emballages. Cette expérimentation constitue un préalable à une éventuelle généralisation de la collecte des déchets alimentaires sur l'ensemble du territoire de GPSO, à échéance 2025.



- **Focus sur l'extension des consignes de tri**



**A partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2019, le tri se simplifie sur GPSO.**

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac jaune aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Par défaut, les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler.

Cette vaste simplification générera plus de recyclage, ce qui implique une moindre utilisation de ressources naturelles. Et, pour faire face à l'augmentation des déchets triés, les centres de tri du Syctom, syndicat de traitement des déchets de l'agglomération parisienne, disposent des équipements nécessaires au traitement de ces nouvelles matières.

Une fois triés, les matériaux sont compactés sous forme de balles puis transportés vers des usines de recyclage en

France ou, éventuellement, dans des pays de l'Union Européenne proches. Là, ils sont transformés en granulés, bobines ou plaques et sont utilisés pour fabriquer de nouveaux objets : des pots de yaourt pour faire des cintres, des bidons de lessive qui deviennent des bancs publics...

**Ainsi, les habitants de GPSO peuvent, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, déposer dans le bac jaune tous les emballages sans distinction : en métal, en papier, en carton, les briques alimentaires et, fait nouveau, tous les emballages en plastique, sans exception.** Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée, sachets de bonbons...

Les emballages en verre, eux, sont toujours à déposer dans le conteneur à verre.

- **Des bennes à la motorisation « plus propre »**

Les bennes de collecte destinées aux ordures ménagères et aux déchets d'emballages roulent au GNV (gaz naturel de ville) contribuant ainsi à émettre moins de CO2 et de particules fines que les bennes classiques diesel. Depuis 2014, des bennes électriques sont utilisées sur Issy-les-Moulineaux et confortent ainsi l'impact réduit de la collecte des déchets sur l'environnement et le cadre de vie des habitants.

- **Un système mobile de collecte pneumatique au Fort d'Issy-les-Moulineaux**

Afin de répondre à des objectifs de développement durable et de limiter les nuisances liées au passage des camions-poubelles dans l'enceinte du Fort, GPSO a recouru à un procédé de collecte moderne des ordures ménagères : le système mobile de collecte pneumatique des déchets.

Les déchets sont déposés dans des bornes installées sur la voie publique ou dans les halls d'immeubles. A chaque borne est associé un réservoir de déchets qui permet un stockage intermédiaire avant le transport des sacs de déchets par un réseau de canalisations vers un point d'aspiration. Puis, un camion spécifique aspire séparément les ordures ménagères et la collecte sélective (emballages, journaux et magazines) avant de les acheminer à l'usine de traitement Isséane appartenant au Syctom.

Au total, ce sont 1600 logements qui bénéficient de cette collecte pneumatique.







Le dispositif de collecte pneumatique mobile a également été mis en place sur l'opération immobilière NIWA à Vanves.

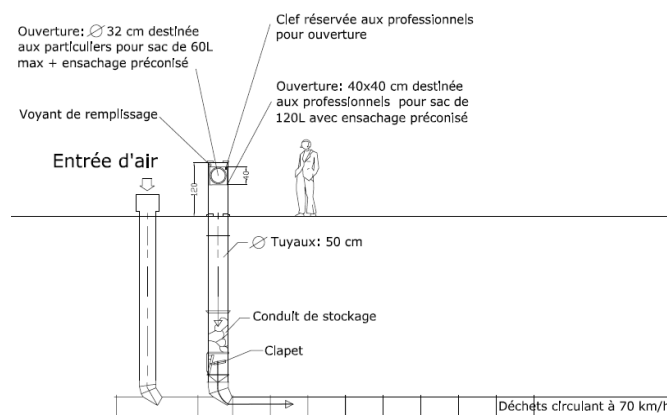
▪ **La collecte pneumatique en Bords de Seine**

La ZAC des Bords de Seine a, quant à elle, été dotée d'un procédé d'aspiration pneumatique des déchets, en raccordant les immeubles directement à l'unité de traitement Isséane. Les multiples nuisances et désagréments du ramassage traditionnel des ordures sont remplacés, sur ce territoire à Haute Qualité Environnementale, par un dispositif propre et discret d'évacuation des déchets ménagers et assimilés.

Ce réseau a été étendu au niveau de la ZAC du Pont d'Issy dont les premières livraisons sont en cours alors que d'autres programmes sont prévus jusqu'en 2020.

La collecte pneumatique fonctionne pour l'utilisateur de manière automatique, 24h/24. Les déchets sont évacués par des conduites souterraines. Seules les bornes sont visibles en surface, l'une dédiée aux ordures ménagères, l'autre aux emballages recyclables.

Le verre, les encombrants et les déchets ménagers spéciaux conservent leur mode de ramassage en vigueur (verre en apport volontaire, locaux dédiés pour les encombrants, déchets ménagers spéciaux en apport volontaire).



**Schéma d'une borne de collecte pneumatique**

Au total, ce sont 1000 logements qui bénéficient de cette collecte pneumatique.



- **La mise en place d'une collecte enterrée au sein de la ZAC de Chaville**

Par ailleurs, afin de réduire l'impact de collectes en porte à porte, une collecte des ordures ménagères et des emballages/papiers en apport volontaire (containers enterrés) a été mise en place dans les nouveaux immeubles de la ZAC Centre-ville de Chaville.

Ce dispositif avantageux permet :

- Un gain de place : une borne remplace 10 bacs de 500 litres ;
- Un espace plus agréable pour les habitants : moins bruyant, plus propre, plus esthétique, accès permanent ;
- Une collecte plus économique (moins fréquente), plus rapide (5 000 litres sont vidés en quelques minutes) et moins pénible ;
- Un geste de tri plus incitatif.

La mise en place de conteneurs enterrés est donc une amélioration du cadre de vie pour les résidents et une valorisation du patrimoine pour un coût d'exploitation maîtrisé.

## **PREVENTION DES DECHETS**

GPSO a engagé en 2019 une démarche d'actualisation du plan d'actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers, mis en œuvre dès 2011 sur son territoire, et dont les objectifs de réduction ont été atteints (- 7% de production de déchets).

Le développement du compostage de proximité est une action phare de ce PLPD.

Tous les types de composteurs sont déployés sur l'ensemble du territoire en fonction du besoin et de la demande.

- **Compostage individuel**

- **Pavillons** : les habitants intéressés par la mise en place d'un composteur dans un jardin privatif ont la possibilité de demander la livraison à domicile d'un composteur par GPSO. **Près de 361 composteurs individuels ont été livrés entre le 2/01 et le 17/09/2019 (214 en 2018)**. A la date du 21 octobre, 56 livraisons sont à venir.
- **Lombricomposteurs** : les habitants en appartement peuvent prendre possession d'un lombricomposteur directement auprès de la Maison de la nature et de l'arbre. Près de **615 lombricomposteurs** ont été délivrés entre le 2/01 et le 15/10/2019 (*près de 390 en 2018*).

- **Compostage partagé**

- **Composteurs collectifs** en pied d'immeuble : sous l'impulsion de quelques référents et d'habitants mobilisés au sein d'une même résidence, la résidence peut se voir équiper de bacs de compostage (après audit et instruction du dossier). **69 résidences ont été équipées entre le 2/01 et le 15/10/2019** ainsi que **6 écoles, 1 EPHAD et 1 résidence seniors (33 résidences ou autres établissements dotés en 2018)**.
- **Composteurs de quartier** : sous la supervision d'une association locale et après accord de la Ville, GPSO installe des composteurs sur l'espace public, souvent au sein d'un square ou d'un parc, afin de permettre aux habitants qui le souhaitent de composter leurs déchets (après adhésion et formation auprès de l'association).



**A ce jour (15 octobre 2019), 8 composteurs de quartier sont installés sur le territoire de GPSO, 2 sont à venir prochainement :**

- Boulogne-Billancourt : Square des Dominicaines, composteur supervisé par « Les Incroyables Comestibles Boulogne-Billancourt » (ICBB)
- Issy-les-Moulineaux : Square Blériot, composteur supervisé par « Issy en herbe ». Square Weiden, Square des Varennes et Quai de Stalingrad, composteurs supervisés par « Issy en transition ». Rue de la Galiote, composteur supervisé par l'association « Les Terriens d'Issy ». Installation à venir prochainement au talus Garibaldi, supervisée par l'association « Bergeries en Ville ».
- Marnes-la-Coquette : Square Pasteur, composteur supervisé par la ville.
- Ville-d'Avray : au parc du Château, composteur supervisé par « Les Incroyables Comestibles Ville d'Avray » (ICVDA).
- Meudon : au potager du Dauphin, composteur supervisé par l'association « le Jardin d'Amélie »
- Sèvres : Installation à venir prochainement au Square Carrier-Belleuse, supervisée par l'association « Espaces ».

En raison de l'engouement des habitants pour ce type de composteurs et du lien social ainsi créé, d'autres sites seront équipés sur le territoire en 2020.

Par ailleurs, la Maison de la nature et de l'arbre sensibilise les habitants aux différentes thématiques liées à la prévention des déchets tout au long de l'année, notamment grâce à sa présence lors des évènements locaux, et également grâce à l'intervention d'éco-animateurs du SYCTOM :

- Sensibilisation à la prévention des déchets, rappel des consignes de tri, promotion du compostage domestique lors des évènements locaux :
  - La Campagne à Issy - Issy-les-Moulineaux
  - Semaine européenne du développement durable à Chaville et à Meudon
  - Les Printemps d'Issy à Issy-les-Moulineaux
  - « Natur'à » Vanves
  - Festival des Sports de nature
  - Journée de la mobilité couplée au World Clean Up Day
- Initiation régulière à la pratique du lombricompostage à la Maison de la nature et de l'arbre. Les lombricomposteurs sont à retirer directement au sein de la structure aux jours et horaires d'ouverture, juillet et août compris (les samedis, et les dimanches et mercredis après-midi).
- Installation de composteurs à visée pédagogique dans les écoles désireuses de travailler sur le tri et la prévention des déchets.
- Sensibilisation au tri et à la prévention des déchets, rappel des consignes de tri, promotion du compostage domestique lors des forums des associations des 8 villes du territoire.
- Accompagnement renforcé et développement du compostage partagé dit de quartier
- 



## ➤ La propreté des espaces publics : une priorité pour GPSO

*Espaces à partager entre les citoyens, les espaces publics sont autant des moyens de circuler que des lieux d'échanges. Parce qu'ils doivent rester propres, conviviaux et sécurisés, GPSO s'emploie chaque jour à les nettoyer. Si la propreté du territoire constitue un élément essentiel de la qualité de vie des habitants de GPSO, elle dépend avant tout de leur civisme.*



### **SENSIBILISATION ET VERBALISATION DES CITOYENS**

Les incivilités coûtent cher : lorsque des déchets sont abandonnés sur la voie publique en dehors du service normal, contrevenant ainsi au règlement du service de collecte, leur enlèvement et leur traitement représentent un coût de 4 M€ par an pour la collectivité, soit environ 30€ par foyer fiscal. Le Conseil de Territoire de GPSO du 5 octobre 2017 a approuvé la révision du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés en instaurant le remboursement des frais de collecte des déchets abandonnés sur la voie publique en dehors du service normal.

Dans ce contexte, et pour lutter davantage contre la présence des dépôts sauvages, GPSO agit :

- **24 agents de GPSO ont été assermentés** et sont en mesure de verbaliser les auteurs d'infractions.
- La **collecte des dépôts sauvages et le nettoyage** des salissures qu'ils provoquent, seront désormais **à la charge des personnes qui en sont responsables**.

Le service payant sera activé dès lors que le responsable sera identifié par les agents assermentés de GPSO. Le contrevenant, informé par courrier, devra s'acquitter de la facture correspondant à la durée et à la nature de l'intervention des équipes de GPSO.

Le montant est fixé à 200 € par intervention. Il sera majoré en cas d'intervention de plus d'une heure (200 € par heure supplémentaire) et de présence de déchets toxiques (x 2) ou de gravats (x 1,5).

**200 personnes ont été verbalisées en 2019 par les agents de GPSO.**

### **APPLICATION SO NET :**

En 2016, GPSO a lancé l'application de signalement sur l'espace public SO Net. Cette déclinaison mobile des e-services web, disponibles sur [www.seineouest.fr](http://www.seineouest.fr), contribue à l'efficacité et la réactivité des services techniques de GPSO.

En effet, tout signalement crée automatiquement une fiche dans la plateforme de gestion des interventions techniques, OPERIA. Cet outil de proximité valorise l'action des directions territoriales dans la mesure où l'utilisateur est informé par email de l'évolution du statut de son signalement : en cours ou terminé.

En proposant aux riverains de signaler dépôts sauvages, nid de poule, abribus dégradé, signalisation tricolore en panne..., SO Net responsabilise également l'utilisateur qui devient une sentinelle de l'espace public.

A ce jour, en 2019, près de 5365 signalements ont été reçus via l'application So Net dont 221 suggestions. Ces signalements ont donné lieu à 3 309 interventions sur l'espace public permettant aux services de GPSO d'agir toujours plus efficacement en faveur de l'amélioration du cadre de vie des usagers. A ce jour, on comptabilise 8 000 inscrits sur l'application SO Net.





## 4. L'épanouissement de tous les êtres humains.

Dans cette partie sont développées les actions menées par GPSO dans les domaines de la culture et des sports, matières essentielles à l'enrichissement humain et au renforcement des liens sociaux qui participent aux objectifs du développement durable.

### ➤ Le rayonnement et le renforcement du réseau des conservatoires

*La création de GPSO a permis de constituer un réseau composé des 7 conservatoires publics des villes membres de l'Établissement Public Territorial.*

*Ce réseau conduit à susciter une culture de coopération entre établissements sur le plan artistique et pédagogique. Des projets sont mis en œuvre à l'appui d'un principe de solidarité et en respectant l'identité de chaque conservatoire. Cette dynamique génère un partage des connaissances entre les individus d'un même territoire autour des pratiques culturelles, de l'enseignement et de nouvelles expériences artistiques.*

*Ce réseau est ainsi le support à la réalisation de nouveaux projets inter-établissements afin de :*

- Multiplier les rencontres artistiques
- Favoriser l'épanouissement des pratiques collectives (musique, théâtre, danse)



Chaque saison, près de 6 000 élèves, enfants et adultes, amateurs éclairés et artistes préprofessionnels, fréquentent les conservatoires de GPSO et y suivent une ou plusieurs disciplines.

80 disciplines y sont enseignées. La plupart sont communes aux 7 sites mais certaines ne sont pas dispensées dans tous les établissements, d'où l'intérêt de fonctionner en réseau pour permettre aux élèves de bénéficier d'une offre d'enseignements la plus riche possible.

Les conservatoires de GPSO comptent plus de 350 professeurs diplômés dont 28 enseignent dans plusieurs établissements. Cette mobilité des professeurs sur le territoire est facilitée par l'existence de 2 conservatoires fusionnés (Ville-d'Avray/Chaville et Issy/Varves) et permet à des élèves de différents sites de se retrouver autour de projets communs.

### **TROIS CONSERVATOIRES « TÊTES DE RESEAU » DANS LE CADRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES 2018-2021**

En 2018, le département des Hauts-de-Seine s'est doté d'un nouveau schéma des enseignements artistiques pour définir les conditions de sa participation au financement des conservatoires. Ce schéma 2018-2021 a défini trois axes prioritaires : l'accessibilité des établissements, la continuité des pratiques et la pluridisciplinarité des enseignements.

Dans ce cadre, le Conservatoire Issy-Varves a été identifié par le Département comme « tête de réseau » pour ses compétences sur les outils numériques et leurs usages pédagogiques. Cet établissement a



également répondu à un appel à candidature de la Confédération Musicale de France (CMF) et du Centre de formation des enseignants de la danse et de la musique Auvergne Rhône-Alpes (Cefedem AuRA). Il a été retenu pour participer à une expérimentation autour des outils numériques en matière de pédagogie. Cette expérimentation se déroule sur les deux années scolaires 2018/2019 et 2019/2020.

Le Conservatoire de Ville-d'Avray Chaville a quant à lui été retenu en qualité de « tête de réseau » pour partager son expérience dans l'accueil d'élèves en situation de handicap. A ce titre, l'établissement a recensé des référents dans chaque conservatoire de GPSO et les a réunis afin d'aborder les projets réalisés ou en devenir, d'identifier et de répondre à leurs besoins en formation.

Enfin, la mission de « tête de réseau » du Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt a pour vocation de favoriser auprès des publics de tout âge, des plus jeunes aux adultes, la poursuite d'une pratique artistique de qualité.

### **Les conservatoires de GPSO à l'origine d'une riche programmation culturelle**

En 2017/2018, les conservatoires de GPSO ont proposé près de 600 manifestations publiques qui ont réuni plus de 50 000 spectateurs. Concerts symphoniques, jazz, opéras, comédies musicales, spectacles jeune public, concerts de musique de chambre, conférences... La programmation des conservatoires est riche, s'adresse à tous les publics et permet de sortir facilement en famille. Certains concerts donnent notamment l'occasion d'entendre les enseignants des conservatoires qui sont également des interprètes talentueux ou d'écouter de la musique dans différents lieux du territoire : musées, médiathèques, jardins, crèches, salles de spectacles, centres culturels, etc.

### **Les enseignants des conservatoires présents dans les écoles du territoire**

Au total, plus de 2 500 enfants scolarisés sur le territoire bénéficient d'interventions musicales assurées par des enseignants des conservatoires, plus particulièrement dans les écoles de Boulogne-Billancourt, Chaville, Meudon et Ville-d'Avray. Ces interventions en milieu scolaire sont essentielles car elles permettent de toucher des enfants qui n'ont pas l'occasion de fréquenter le conservatoire et de leur proposer une sensibilisation à la musique avec des enseignants formés spécifiquement pour cela.

Grâce aux interventions en milieu scolaire, les conservatoires de Grand Paris Seine Ouest ont participé activement à la mise en œuvre du « Plan Chorales » présenté par les ministres de l'Éducation nationale et de la Culture en décembre 2017. Ce plan ambitieux vise à développer les chorales sur le temps scolaire, l'objectif étant d'avoir une chorale dans chaque école et dans chaque collège à l'horizon 2019.



## ➤ Une nouvelle politique sportive à destination des familles

*Si la politique sportive de Grand Paris Seine Ouest à destination des familles s'intensifie au sein du Complexe sportif Marcel BEC, la Direction des Sports a également pour mission de répondre le plus précisément possible aux différentes demandes des Villes par la mise à disposition de créneaux pour les entraînements et compétitions des clubs du territoire.*

*Le Complexe Marcel BEC (Meudon) représente un équipement emblématique de la politique sportive de Grand Paris Seine Ouest. Il s'étend sur près de 12 hectares dont 5 dédiés aux installations sportives extérieures et 4 000 m<sup>2</sup> aux équipements couverts.*

*Grâce à ce bel équipement, Grand Paris Seine Ouest souhaite susciter de nouvelles vocations et donner la possibilité à chaque habitant du territoire de pratiquer une activité sportive et de loisirs dans des conditions optimales d'accueil et de sécurité.*



Le Complexe sportif Marcel BEC offre aux habitants de GPSO un cadre idéal pour pratiquer tout au long de l'année des activités sportives ou de détente, individuellement ou en famille, aux côtés de sportifs de haut niveau mais également du public scolaire.



Le site possède désormais deux surfaces de jeu en gazon synthétique éclairées, pour le football et le rugby, garantissant une pratique en extérieur toute l'année.

Au centre du complexe, une plaine de jeux éclairée, en gazon naturel, est convertible en 2 terrains de football à onze ou en 1 terrain de rugby.

A l'extrémité du complexe, le réaménagement de l'ex-terrain d'honneur permet de doter le site d'une surface de pratique sportive supplémentaire en gazon naturel. Celle-ci est accessible aux familles pour une pratique libre en dehors des créneaux accordés aux clubs du territoire.





10 courts de tennis extérieurs, dont 5 éclairés et deux en terre battue, viennent s'ajouter aux 3 salles (2 omnisports et 1 spécifique) pouvant accueillir la pratique de cette discipline. Les habitants du territoire peuvent réserver un court, à titre payant, après s'être inscrits en ligne.

Après la création d'un bâtiment abritant 14 vestiaires, l'étape d'aménagement la plus récente s'est achevée en avril 2017 avec l'implantation des structures suivantes :

- 1 station-service pour cyclistes (VTT),
- 1 aire de pétanque,
- 1 enclos pour activités équestres,
- 1 parcours sportif de 1200 mètres constitué d'ateliers de « street workout », dont 3 connectés (coach virtuel),
- Des tables de pique-nique, pour compléter les équipements déjà existants et renforcer l'identité « loisirs-familles » de l'équipement.

### **Bilan 2019 et perspectives 2020**

La fréquentation du complexe sportif Marcel BEC a connu un essor significatif ces dernières années. Les créneaux associatifs, soit ceux des soirs en semaine (18h à 23h) et ceux du week-end toute la journée, sont arrivés à saturation. Les horaires scolaires quant à eux permettent d'accueillir principalement les collèges et lycées qui sont à proximité et qui ne nécessitent donc pas de transport motorisé.

Les familles et les individuels en pratique libre commencent à s'approprier le site. Il en est ainsi des sportifs du territoire qui s'adonnent à la course à pied et aux activités de musculation sur le parcours santé créé en 2017 ou qui participent aux activités proposées le week-end (VTT, roller et course à pied avec coach).



Afin de répondre à la demande des familles avec enfants en bas âge, une réflexion est en cours pour recenser des aménagements appropriés tout en restant dans la dynamique d'activités de sports de nature (poney ; parc filet ; aire de jeux pour enfants ; ...).

Le public visé par ce projet est sensiblement le même qui se déplace en masse pour le Festival des sports de nature programmé chaque année à la fin du mois de juin.

Il à noter que, durant l'été 2019, les éclairages de deux gymnases sur les trois existants ont été transformés en LED. Le troisième fera l'objet de la même transformation à court terme.

Cette opération vient compléter le passage en LED opéré dès 2014 sur les allées piétonnes, les parkings et les locaux communs du bâtiment abritant les gymnases.

Afin de sécuriser la pratique sportive, deux défibrillateurs ont été installés à proximité des installations de grands jeux et des gymnases.

En termes de travaux lourds, un projet d'envergure visant à rénover les couvertures-toitures des gymnases est actuellement à l'étude.

- **Complexe Marcel BEC en quelques chiffres**

- 30 personnes en moyenne à chaque sortie le dimanche, dont 2/3 féminines, pratiquent la course à pied encadrées par des entraîneurs diplômés,
- Cette année encore, 6 sorties gratuites de VTT-découverte, d'une vingtaine de kilomètres, ont été proposées,
- 4 120 personnes, issues du territoire, se sont inscrites pour pratiquer une activité de tennis loisirs (chiffres arrêtés au 15 octobre 2019),
- 20 à 25 personnes suivent régulièrement les stages et l'activité Roller hebdomadaire,
- Le traditionnel Festival des Sports de Nature a réuni pas moins de 4 000 personnes, fin juin 2019.

- **Complexe Marcel BEC en événements :**

- ENSEMBLE - Evènement sportif innovant et inclusif de sensibilisation au handicap organisé par l'association « Comme Les Autres » (Handiamo).
- Kiwanisport - Parcours d'activités motrices pour personnes en situation de handicap mental.
- Handisport 92 - Organisation d'activités motrices au bénéfice de sportifs déficients visuels.
- La Vinci Cup – Tournoi de jeunes des club de L1 et L2.





- Championnat de France de handball masculin (UNSS).
- First Lego League (Compétition de Robots).
- PSG Academy - Regroupement d'une vingtaine d'écoles de formation de différents pays (enfant de 10 à 12 ans).
- Nombreux tournois de badminton.

- **Festival des Sports de Nature :**

Pour sa 9<sup>ème</sup> édition, le Festival des Sports de Nature a été programmé au Complexe Sportif Marcel BEC le samedi 29 juin 2019.

Cette journée festive et le tournoi de volley du dimanche 30 juin ont rassemblé un public familial et de compétiteurs estimé à plus de 4 000 personnes. L'habituel tournoi de volley-ball, destiné aux classes de CM2, la veille, n'a pas pu avoir lieu en raison de la canicule.

Le samedi, un large programme d'animations sportives, de loisirs et de sensibilisation à l'environnement a été proposé à un public familial : saut à l'élastique, football féminin, tir à l'arc, badminton, structures gonflables, mur d'escalade, initiation au roller et aux gyropodes, funambulisme, balades en poney, etc....

Pour la première fois s'est tenu le village « environnement » qui s'est parfaitement intégré au Festival et a connu un beau succès. Par le biais d'activités ludiques près de 500 visiteurs ont pu être sensibilisés aux changements climatiques, aux risques inhérents (canicule, sécheresse, espèces invasives) et aux gestes préventifs par le service Développement durable, la Maison de la Nature et de l'Arbre et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat GPSO Energie.

Pas moins de 41 stands ont été proposés au public durant toute la journée. 7 villes ont engagé leurs services dans la mise en œuvre d'un évènement communautaire ; 25 associations ont participé bénévolement à la manifestation ; 15 prestataires privés ; 1 partenaire (Véolia) ; 132 intervenants.

Le succès de l'opération, malgré la canicule (38° ce jour-là), permet d'envisager sa reconduction selon un schéma légèrement modifié. L'accueil des écoles en semaine et le transfert du Trail du Muguet au dimanche matin sont des pistes sérieusement envisagées.



## ➤ Le développement d'une politique de santé environnementale

Les facteurs environnementaux (milieux naturels, pollutions, climat, etc.) et les conditions de vie influent sur la santé humaine. En s'attachant à ces causalités environnementales, dans leur acception large, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) estime que 23 % des décès dans le monde et près du quart des pathologies chroniques peuvent être imputés à des facteurs environnementaux.

Pour répondre à ces enjeux, l'Etat a mis en place une politique santé-environnement avec l'adoption d'un plan national santé-environnement (PNSE). Sous l'égide des ministères en charge de l'Environnement et de la Santé, la 4<sup>ème</sup> édition de ce plan est en cours d'élaboration. Afin de prendre en compte les enjeux territoriaux, le PNSE fait l'objet de déclinaisons locales à travers les plans régionaux santé-environnement (PRSE Ile-de-France).

Dans ce cadre, et pour répondre aux préoccupations croissantes des acteurs locaux, GPSO décline les enjeux d'une politique de santé environnementale dans le cadre du Plan Climat 2020-2025. Cela se traduit concrètement par la poursuite des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air, la mise en œuvre d'actions pour lutter contre le bruit et la pollution sonore mais également l'adaptation des populations au changement climatique et la prévention des risques sanitaires liés.



### POLITIQUE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR :

La reconquête d'un air de bonne qualité est une priorité pour GPSO. En effet, GPSO, comme l'ensemble des collectivités d'Ile-de-France, doit répondre à une urgence sanitaire et climatique. Les seuils réglementaires et les recommandations de l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) en matière de qualité de l'air sont régulièrement dépassés. Selon Airparif, 1,3 millions de Franciliens respirent un air très pollué et l'agence Santé Publique France estime que 5000 décès prématurés par an pourraient être évités. Face à cette situation, la Commission européenne a mis en demeure la France pour dépassement des valeurs limites de dioxyde d'azote et manquement à l'obligation de prendre des mesures appropriées pour réduire ces périodes de dépassement.

Par ailleurs, début 2018, le Conseil d'Etat a enjoint le gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires à l'amélioration rapide de la qualité de l'air. Ainsi, une feuille de route a été réalisée par les collectivités franciliennes pour identifier les actions à renforcer pour répondre à cette problématique. GPSO a ainsi contribué à l'établissement de cette feuille de route et a poursuivi les actions identifiées dans la Convention Villes Respirables en 5 ans signée en 2017.

### PROCEDURE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION EN CAS D'ÉPISODES DE POLLUTION

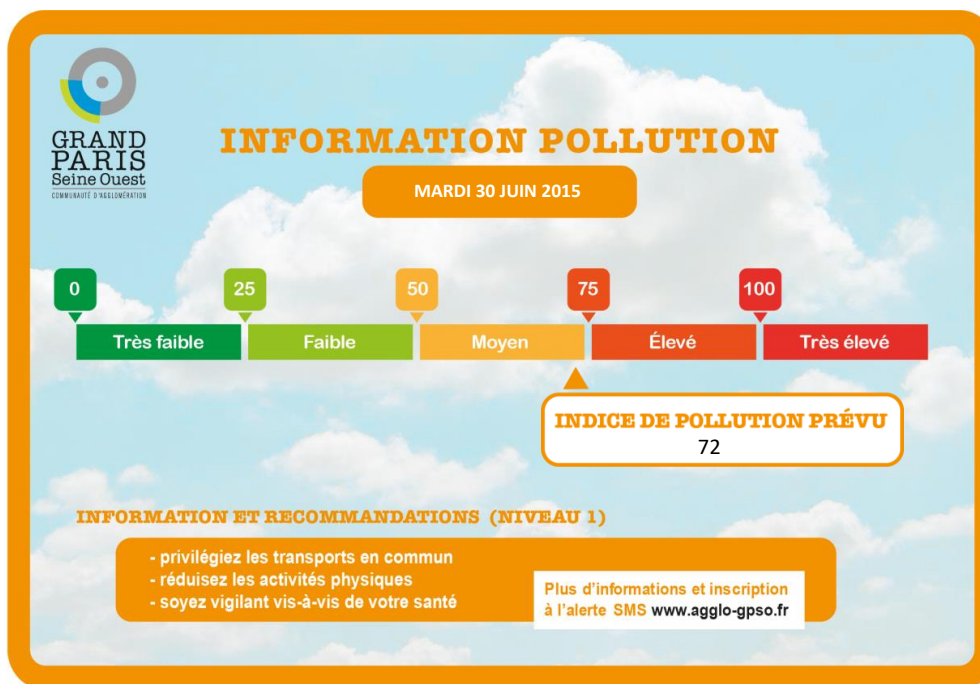
GPSO permet aux 8 villes de son territoire d'actualiser et d'améliorer la communication en cas de pic de pollution, mais aussi en prévention de ces épisodes, en suivant les évolutions réglementaires en termes de qualité de l'air.

Ainsi, la procédure d'information est étendue à tous les services municipaux et communautaires les plus impactés (petite enfance, CCAS, installations et manifestations sportives notamment), et de nouveaux outils (alertes SMS et actualité web) ont été développés.



De plus, le stationnement résidentiel a été rendu gratuit lors des épisodes de pollution dans toutes les villes du territoire, afin d'inciter les habitants à ne pas utiliser leur véhicule personnel pour se déplacer.

Enfin, GPSO a renforcé son rôle d'analyse et de relais d'information, devenant ainsi un centre de ressources indispensable auprès des communes en termes de moyens de préservation de la qualité de l'air.



**Message d'information transmis aux services municipaux et communautaires, en cas de prévision d'une pollution atmosphérique**

### MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION « VILLES RESPIRABLES EN 5 ANS »



GPSO et ses partenaires ont été retenus par le Ministère de la Transition écologique et solidaire afin de faire émerger des mesures exemplaires pour l'amélioration de la qualité de l'air et garantir, dans un délai de 5 ans, un air sain aux populations. Dans ce cadre, les lauréats de l'appel à projet bénéficient pendant 5 ans de l'appui technique et financier de l'Etat et de l'ADEME.

Ce soutien est nécessaire pour accompagner le changement de mobilité des usagers, lié notamment à la mise en œuvre des mesures de restriction de circulation à l'échelle de l'A86.

Dans ce cadre, GPSO étend également son champ d'action, notamment via la promotion sur son territoire des mobilités douces, l'acquisition de navettes électriques en remplacement des véhicules actuels, et en poursuivant ses actions de réhabilitation thermique de l'habitat.

La convention passée avec le Ministère a été approuvée lors du Conseil territorial du 30 mars 2017 et signée par l'ensemble des lauréats le 22 novembre 2017.



## **LES ACTIONS LOCALES DE GPSO DANS LE CADRE DE LA CONVENTION « VILLES RESPIRABLES**

### **EN 5 ANS »**

Dans le cadre de la convention « Villes Respirables en 5 ans », GPSO s'est engagé à la réalisation d'études pour la requalification d'espaces publics en faveur des piétons et des modes doux d'un coût global de 320 600 € subventionné par l'Etat à hauteur de 96 180 € (30%).

Les projets subventionnés sont les suivants :

- A Boulogne-Billancourt : une étude pour la requalification de la place Jules Guesde et de la rue de Meudon pour la mise en place d'un transport en commun en site propre (TCSP) et en faveur des modes doux.
- A Meudon : une étude pour la mise en place d'une zone de rencontre sur la place Henri Brousse qui permettra de faciliter l'accès à la gare de RER C Meudon Val Fleury pour améliorer le partage de la voirie entre véhicules, piétons et modes doux.
- A Ville d'Avray : une étude pour la requalification de la rue Pradier en faveur des piétons et modes doux.

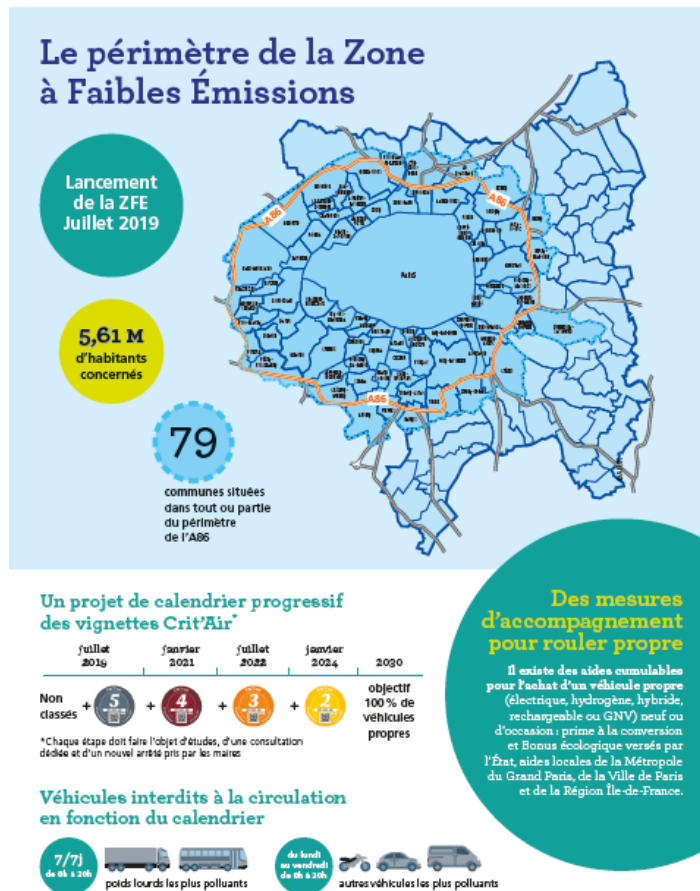
En 2018, les études de ces trois projets ont été achevées. Les travaux de la rue Pradier à Ville d'Avray, concernant l'aménagement d'une zone de rencontre (limitée à 20km/h) ont été finalisés en avril 2019. La Place Henri Brousse à Meudon fait l'objet d'un aménagement en zone 30, les travaux se sont déroulés de février à fin novembre 2019 pour une livraison prévue en décembre. Enfin, les travaux de mise en place d'une zone 30 sur la Place Jules Guesde à Boulogne-Billancourt sont en cours et devraient également être achevés d'ici fin décembre 2019.



## MISE EN ŒUVRE DE LA ZONE A FAIBLES EMISSIONS (ZFE) DANS LE PERIMETRE INTRA A86

La mise en place d'une zone à faibles émissions a été évaluée dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA – cf. encart ci-dessous) comme ayant l'impact le plus important, avec des effets

rapides sur l'amélioration de la qualité de l'air. Ceci a été confirmé en 2018 par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS-IdF).



Ainsi, le volet commun à l'ensemble des partenaires de la Convention « Villes Respirables en 5 ans », coordonné et piloté par la Métropole du Grand Paris, a permis de mettre en place, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, une Zone de Circulation Restreinte (ZCR) à l'échelle du périmètre intra A86. Cette zone de circulation restreinte est désormais appelée Zone à Faibles Emissions (ZFE).

Il s'agit, en complément d'autres mesures (cf. partie mobilité), d'accélérer le remplacement des véhicules les plus polluants par des véhicules propres (électrique, hybride, hydrogène, GNV), en l'accompagnant d'aides financières déjà en place (aides de l'Etat, de la Métropole, de la région Ile-de-France et de la ville de Paris). La ZFE doit aussi être un accélérateur au développement des transports en commun et des mobilités douces.

Les bénéfices de la ZFE s'étendront, bien au-delà de l'A86, mais aussi en termes de réduction des nuisances sonores, d'attractivité du territoire et d'amélioration de la qualité de vie.

## LE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE 2018-2025

Pour améliorer la qualité de l'air, les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) ont été introduits par la loi LAURE (Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie) en 1996. Comme son nom l'indique, le PPA permet de planifier des actions pour reconquérir et préserver la qualité de l'air sur le territoire.

Le PPA définit des objectifs à atteindre ainsi que les mesures, réglementaires ou portées par les acteurs locaux, qui permettront de ramener les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires. Il concerne les agglomérations de plus de 250 000 habitants et les zones où les valeurs limites sont dépassées ou risquent de l'être, comme en Ile-de-France.

Les collectivités ont un rôle important à jouer pour la reconquête de la qualité de l'air. En effet, la régulation du trafic routier, le développement des transports en communs et des modes de déplacements moins émissifs, le renouvellement du parc d'appareils de chauffage individuel au bois, font partie des leviers importants pour réduire efficacement les émissions primaires de polluants. Ces axes de travail concernent en premier lieu les collectivités.





Ainsi, GPSO a été partie prenante de la révision de ce document en 2017 et s'attache à faire le lien avec les actions inscrites dans l'Appel à projet « Villes respirables en 5 ans ».

Dans ce cadre, le PPA approuvé par arrêté inter-préfectoral du 31 janvier 2018 pour la période 2018-2025, incite les collectivités à agir sur 4 axes :

- **Communiquer et inciter aux changements de comportement** : accompagnement du développement des véhicules faiblement émissifs (véhicules électriques ou thermiques fonctionnant au gaz de pétrole liquéfié (GPL) ou au gaz naturel véhicule (GNV)) et mise en place d'un réseau d'avitaillement (bornes de recharges, stations GNV). Mission d'information auprès des différents acteurs du territoire. La diffusion des bonnes pratiques concerne également le secteur de la construction avec la mise en place d'une charte « chantiers propres », mais aussi la logistique du dernier kilomètre, pour promouvoir des démarches plus respectueuses de la qualité de l'air.



- **Promouvoir les actions locales** : le Plan Climat joue un rôle déterminant pour réduire les émissions locales de polluants et limiter l'exposition des populations. Le volet Air du Plan Climat permettra d'améliorer la visibilité des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air entreprises par GPSO mais également de communiquer auprès des acteurs du territoire.

- **Organiser les flux de transports de la collectivité et dans la collectivité** : dans le cadre du Plan Climat, GPSO va élaborer un Plan Local de Déplacement (PLD) déclinaison du Plan de Déplacement Urbain d'Île-de-France (PDUIF) afin d'intégrer la mobilité durable dans les projets d'urbanisme. Cette démarche vise également à favoriser le développement du co-voiturage (création d'aires), du télétravail (espaces de co-working) et en

incitant les usagers à utiliser les modes de transport actifs (construction de voies cyclables ou de zones de rencontre). Une réflexion sur la logistique urbaine pour optimiser les réseaux de livraison, et de flottes de transport moins émissives (utilitaires électriques, livreurs à vélo, etc.) est également en cours.

- **Aménager le territoire pour réduire les émissions et favoriser leur dispersion** : réfléchir à une organisation spatiale de la ville permettant de réduire les émissions (création d'espaces ouverts, mise en place de voies de circulation douce, entretenir et conserver la végétation en bordure des axes routiers et de manière générale dans la ville pour capter les polluants). Ces principes devront être intégrés dans les documents d'urbanisme des communes (PLU) ou du territoire (PLUi).

**Ainsi, sur les 25 défis que le PPA doit relever d'ici 2025, 17 défis et leurs 35 actions impliquent directement ou indirectement les collectivités territoriales.** Plus de renseignements sur le site internet dédié : <https://www.maqualitedelair-idf.fr/>



## **L'ÉLABORATION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT METROPOLITAIN (PPBEM)**

Sur le territoire métropolitain, près d'un million de personnes sont hautement gênées par le bruit des transports, et près de 500 000 personnes ont un sommeil très fortement perturbé par les nuisances sonores, le bruit constitue à l'échelle métropolitaine un enjeu de santé publique.

GPSO agit depuis sa création sur la résorption des problématiques de bruit sur son territoire. En effet, en application de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, GPSO a élaboré et mis en œuvre un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) en 2012 et en 2014. Dans ce cadre, GPSO a participé avec Bruitparif, observatoire du bruit en Ile-de-France, à l'évaluation de l'exposition au bruit des populations et des équipements sensibles, en actualisant et harmonisant des cartographies stratégiques du bruit dans l'environnement. Les objectifs du PPBE étaient d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de l'exposition au bruit dans l'environnement aux travers de 2 grands axes de travail :

- des actions territoriales, liées aux infrastructures de transport notamment, et définissant des secteurs à protéger ou à valoriser. Ce volet dépend majoritairement des gestionnaires des voies concernées ;
- des actions plus thématiques, pouvant être menées en transversalité avec les villes, et portant sur des actions d'aménagement ou de sensibilisation / communication auprès du public et des principaux acteurs de la lutte contre le bruit (services municipaux, motocyclistes...).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence de lutte contre les nuisances sonores a été transférée à la Métropole du Grand Paris. Désormais c'est à la MGP que revient le soin d'élaborer un PPBE à l'échelle métropolitaine. Ainsi, GPSO s'est inscrit dans la démarche portée par la MGP en transmettant son précédent PPBE d'agglomération réalisé en 2014 et en participant aux différents ateliers et réunions d'élaboration du plan. Enfin, la métropole a consulté les collectivités sur son projet de PPBE entre juin et septembre 2019. Dans ce cadre, le Conseil de territoire a émis une délibération, en septembre 2019, approuvant le projet de PPBE métropolitain, identifiant les problématiques locales liées au bruit et recensant les actions déjà entreprises et celles qui pourraient être mise en œuvre sur le territoire.

Le PPBEM devrait être approuvé définitivement lors du Conseil métropolitain de décembre 2019 suite à la consultation du public sur le projet.

Le plan d'actions défini prévoit :

- de réduire l'exposition des populations au bruit (suppression des points noirs de bruit identifiés, apaisement de l'espace public, protection des équipements accueillants des publics sensibles,...)
- de coordonner et mobiliser les acteurs de l'environnement sonore (aérien, logement, urbanisme, deux-roues motorisées, chantiers, livraisons, etc.)
- d'informer et de sensibiliser les citoyens (communication sur les actions menées, sensibilisation sur les impacts sanitaires, cartographie des plaintes pour prioriser l'action)



## **ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET PREVENTION DES RISQUES SANITAIRES**

GPSO conduit depuis plusieurs années une politique de prévention des risques naturels qu'elle renforce d'année en année au regard de l'impact de plus en plus perceptible du changement climatique sur la récurrence et l'intensité d'évènements météorologiques dont les conséquences impactent fortement la population (canicule, sécheresse, inondation, espèces invasives).

Ainsi, GPSO a défini une stratégie d'actions visant :

- à communiquer sur les risques naturels auxquels le territoire est exposé ;
- à développer la culture du risque en communiquant sur les conséquences du changement climatique impactant les villes et à sensibiliser la population sur les gestes à adopter en cas de crise ;
- à faciliter le processus décisionnel et à accélérer la transmission des consignes en cas de crise majeure. Ce travail est conçu en lien avec les différentes démarches territoriales que sont les différents plans de prévention des risques et les plans communaux de sauvegarde.

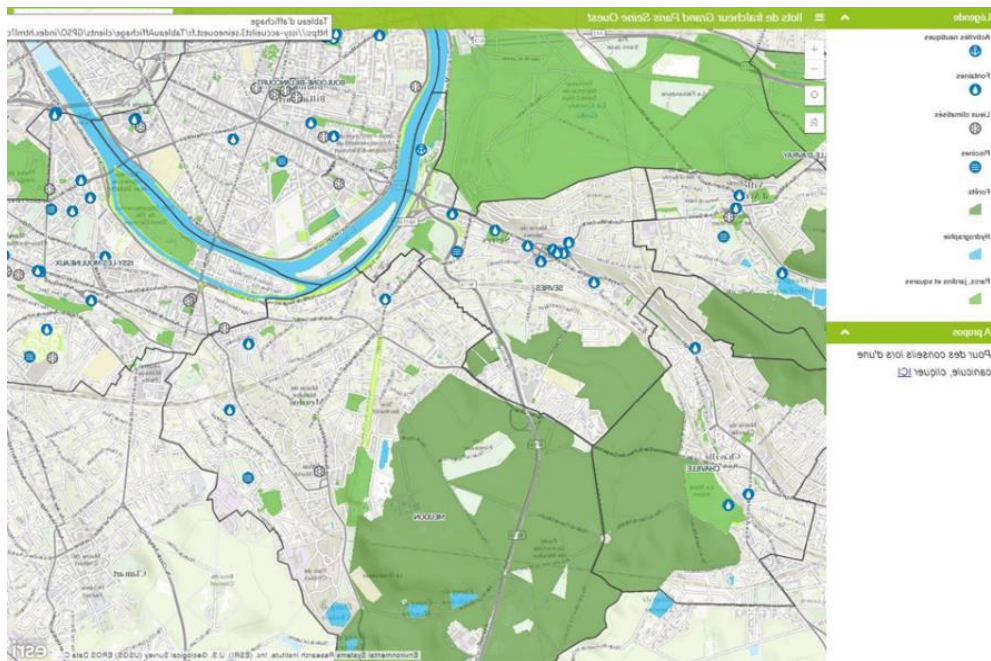
### Canicule :

GPSO a établi un plan d'actions visant à rafraîchir la ville par le biais d'actions à court, moyen et long terme dont les premières opérations ont été mises en œuvre à l'été 2019 :

- Installation de brumisateurs dans certains espaces verts de toutes les villes du territoire
- Prolongation des horaires d'ouverture de certains parcs
- Cartographie des îlots de fraîcheur de GPSO

<https://atlas->

[sig.seineouest.fr/portal/apps/SimpleViewer/index.html?appid=8abf2328db064bf298ca7a355676d020](https://atlas-sig.seineouest.fr/portal/apps/SimpleViewer/index.html?appid=8abf2328db064bf298ca7a355676d020)



Trois temps de sensibilisation du grand public en 2019 :

- Conférence « végétalisons pour rafraîchir la ville » organisée le 13 juin par l'ALEC où un paysagiste a expliqué comment rafraîchir son logement via la végétalisation extérieure de son habitation (toit, façade).

- Le village dédié au développement durable lors du Festival des Sports de Nature qui s'est tenu le 29 juin où était notamment enseigné comment rafraîchir son logement de l'intérieur et comment se préserver des coups de chaleur dans son quotidien.
- Un atelier d'information à la MDNA sur les îlots de fraîcheurs urbains organisé le 16 octobre.

### Sécheresse :

Trois ateliers se sont tenus à la Maison de la Nature et de l'Arbre en 2019 pour sensibiliser et permettre aux habitants d'agir concrètement en apprenant à fabriquer son récupérateur d'eau de pluie (atelier du 22 septembre), en échangeant sur la gestion des eaux pluviales (atelier du 2 octobre), en sensibilisant aux conséquences du changement climatique sur l'eau (atelier du 13 octobre).

Une étude est actuellement en cours pour instaurer une subvention à destination des habitants du territoire pour l'achat de récupérateur d'eau de pluie.

### Espèces invasives :

En 2019, une sensibilisation sur la prolifération du moustique tigre dans les Hauts-de-Seine a été réalisée. En effet, cet insecte qui peut être vecteur de la dengue, du chikungunya ou du virus Zika est implanté au sein des villes du territoire. GPSO a de ce fait sensibilisé les habitants sur les pratiques à adopter pour éviter la prolifération du moustique lors du Festival des Sports de Nature 2019. Par ailleurs, des outils de communication ont été diffusés au sein des villes (2000 affiches, 300 flyers) et les référents « développement durable » des communes ont été alertés et sensibilisés sur le risque sanitaire et la nécessité d'informer la population.

En 2020, l'accent sera mis sur la lutte contre les espèces végétales invasives notamment allergènes.



### Inondation :

La Seine traverse quatre villes de notre territoire : Sèvres, Boulogne-Billancourt, Meudon et Issy-les-Moulineaux. Au regard des crues de plus en plus fréquentes et du risque de crue centennale, GPSO a adhéré au dispositif ALARMTILT, application numérique qui permet :

- D'améliorer et accélérer la transmission des consignes, et le retour d'informations ;
- De faciliter les échanges au sein de la cellule décisionnelle ;
- De permettre un suivi formalisé des actions menées.

En 2020, HAROPA et VNF seront sollicités par GPSO pour définir les champs d'intervention de chacun, éviter les doublons de surveillance ou d'action, et garantir ainsi une meilleure sécurité des bateaux-logements.

Enfin, en 2019, le grand public a été sensibilisé à la Maison de la Nature et de l'Arbre lors :

- D'un atelier sonore « au fil de l'eau » sur le parcours de l'eau en milieu urbain organisé le 29 septembre

- D'un atelier sur les risques d'inondation organisé le 13 novembre

Par ailleurs, en 2020, le dispositif Episeine sera relayé auprès de la population (diffusion d'outils, de jeux de sensibilisation, de supports d'information...). Une balade de sensibilisation autour du risque inondation (mise en valeur des aménagements de gestion des eaux pluviales, noues, repères de crues, responsabilité des acteurs...) sera organisée le long d'un parcours en cours d'étude.



Il est à noter que toutes les actions à destination du grand public sont relayées dans les différents médias des villes, de GPSO, et de l'ALEC (bulletins municipaux, réseaux sociaux, sites web...).



## 5. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Pour impulser cette dynamique de production et de consommation responsables, GPSO s'est engagée dans une forte politique de sensibilisation des acteurs économiques et des habitants pour les inciter à changer leurs pratiques et leurs comportements durablement.

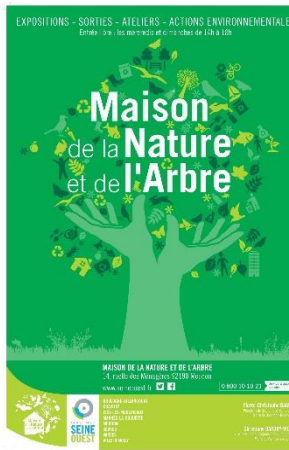
### ➤ L'éducation à l'environnement et au développement durable avec la Maison de la Nature

*La Maison de la nature et de l'arbre est la structure de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable de GPSO.*

*Son action est dirigée vers le grand public et les établissements scolaires/périscolaires du territoire.*

*Sise à Meudon dans le quartier du Val Fleury, elle existe depuis 1997. Transférée en 2003 à la CA Arc de Seine, La Maison de la nature et de l'arbre a su adapter son offre au fil de l'évolution du territoire (2003 : Arc de Seine/ 2010 : Grand Paris Seine Ouest/ 2014 : Intégration de Marnes-la-Coquette), tout en la diversifiant et en l'enrichissant sans discontinuer.*





**Activités grand public et scolaires/périscolaires de la Maison de la nature et de l'arbre :  
Ateliers, sorties exceptionnelles, stands d'information lors d'événementiels locaux, projets  
pédagogiques...**

Les orientations des années précédentes consistant à agrémenter la palette d'actions de la Maison de la nature et de l'arbre avec un volet technique, se sont poursuivies en 2019. Il s'agit notamment de valoriser le patrimoine arboré et de contribuer de manière plus opérationnelle à la politique environnementale de GPSO, notamment, à travers la démarche jardiner ma ville ou encore le programme local de prévention des déchets. Pour répondre à ces objectifs, la structure a continué à adapter son offre pour les scolaires/périscolaires ainsi que celle à destination du grand public marquée par une ouverture au public optimisée.

Ainsi au 21 octobre 2019, la Maison de la nature et de l'arbre a sensibilisé **16 196 personnes toutes activités confondues** (scolaires/périscolaires/petite enfance et grand public).

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, la Maison de la nature et de l'arbre est ouverte tous les samedis de 10h à 12h avec deux activités familiales « C'est moi qui l'ai fait » sur inscription, et de 14h à 18h avec deux ateliers « Auto réparation de vélos » ou « C'est moi qui l'ai fait » sur inscription également. Ces activités du samedi se sont substituées aux « Samedi, je découvre mon territoire ». Ces samedis s'ajoutent aux jours d'ouverture habituelle, à savoir tous les mercredis et dimanches de 14h à 18h, avec des activités en continu.

**Pour 2019/2020, l'offre pédagogique destinée aux scolaires/périscolaires a été renforcée pour se conformer aux nouvelles perspectives de la structure.** La Maison de la nature et de l'arbre propose désormais un accompagnement des projets d'installation d'un coin nature au sein des structures.

Par ailleurs, les formules d'interventions pédagogiques « hors les murs » de la Maison de la nature et de l'arbre ont été reconduites dans l'offre 2019/2020 : animations d'ateliers pendant les vacances scolaires au sein des centres de loisirs et tout au long de l'année, sur demande, pour les écoles et crèches. Les ateliers portent sur les thèmes liés à l'environnement : changements climatiques, préservation de la biodiversité, qualité de l'air, eau et économies d'énergie. Ces interventions viennent en complément des propositions sur le tri, le recyclage et la prévention des déchets.

**L'accompagnement de projets techniques vient compléter les missions de la Maison de la nature et de l'arbre en 2018. Il se traduit par :**

- L'accompagnement de la démarche « Jardiner ma ville ». GPSO offre aux habitants la possibilité de jardiner et d'entretenir un espace sur le domaine public. Cette initiative



volontaire et citoyenne participe à l'amélioration du cadre de vie et à plus de nature en ville (cf. chapitre 3).

- La **poursuite du déploiement du compostage individuel et collectif** sur le territoire en vue de réduire les déchets ménagers, diminuant ainsi l'impact de leur élimination sur l'environnement. Cette action s'inscrivait dans le programme local de prévention des déchets ménagers de GPSO, qui doit évoluer pour mettre en œuvre des mesures qui contribueront à atteindre les objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 (cf. chapitre 3 « gestion durable et préventive des déchets ménagers et assimilés du territoire »). Le **maître composteur de GPSO sensibilise, conseille, oriente**, forme toute personne s'inscrivant dans une telle démarche.
- Pour accompagner l'extension des consignes de tri débutée le 1<sup>er</sup> octobre 2019, des opérations de sensibilisation du grand public ont été menées lors d'événements sur le territoire : forums des associations des 8 villes, réunion publique sur le plan climat à Sèvres, journée de la mobilité à Boulogne-Billancourt.

### **Perspectives 2020 :**

La programmation grand public de la Maison de la nature et de l'arbre poursuivra la mise en œuvre d'ateliers avec les thématiques suivantes :

- Adaptation au changement climatique, afin d'accompagner les actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : atelier récupérateur d'eau de pluie, sensibilisation à la culture du risque inondation, gestion des eaux pluviales, îlots de fraîcheur...
- Apprentissage des nouvelles consignes de tri afin d'accompagner l'extension
- Accompagnement du Plan Vélo par la mise en place d'ateliers d'auto-réparation
- Ateliers « Do It Yourself » : cosmétiques et produits ménagers naturels
- Sensibiliser pour réduire le nombre d'incivilités de toutes sortes sur le territoire : dépôts sauvages, déjections canines etc.

La structure continuera d'ajuster ses propositions en lien avec les politiques publiques en matière d'environnement menées sur le territoire. La Maison de la nature et de l'arbre veillera à pérenniser et déployer le projet citoyen « Jardiner ma ville ». Elle s'attachera à accompagner la pratique du compostage partagé dit de quartier. Enfin, elle accompagnera sur le plan pédagogique les projets des services techniques (plan de gestion des parcs, méthodes d'entretien des espaces verts...).



## ➤ La collectivité exemplaire et responsable

Comme il s'y était engagée dès le lancement de son projet territorial de développement durable, GPSO a travaillé depuis 2012 à l'élaboration d'un **Plan d'Administration Exemplaire (PAE)** dans le respect des cinq éléments de démarche du cadre de référence national.

**Le PAE reprend notamment les actions** déjà entreprises par GPSO en matière d'exemplarité de son administration en matière de :

- Gestion des ressources humaines
- Achats publics responsables
- Mobilité durable des agents
- Efficacité énergétique de son patrimoine
- Modernisation « numérique » de l'administration
- Réduction de production de ses déchets.



### Emergence d'une commande publique écoresponsable, pilier de l'administration exemplaire

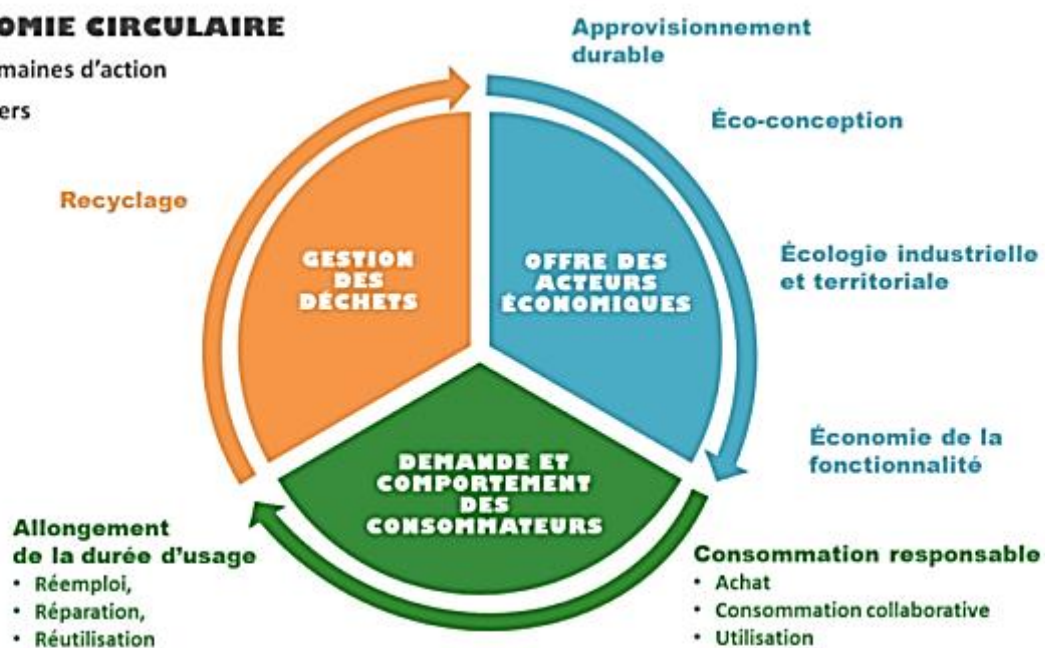
L'économie circulaire propose de repenser nos modes de production et de consommation afin d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles et ainsi limiter les déchets générés. Cela implique d'être attentif lors de la fabrication d'un produit ou d'un service à gaspiller et à polluer le moins possible. Mais aussi à considérer le réemploi et le recyclage de ces derniers lorsque l'on en a plus l'utilité.

#### **ECONOMIE CIRCULAIRE**

Trois domaines d'action

Sept piliers

ADEME



DEFINITION DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE PAR L'ADEME



Pour être efficiente, l'économie circulaire s'envisage à une échelle territoriale étendue. C'est dans cet optique que GPSO se mobilise depuis 2015 avec la ville de Paris et les communes de la petite couronne dans des groupes de travail réfléchissant au passage d'une économie linéaire (extraire > produire > consommer > jeter) à un système de production des biens et services consommant moins de ressources.

A ce jour, GPSO intègre des clauses environnementales et/ou sociales et privilégie des méthodes à impact environnemental faible dans un certain nombre de ses marchés. Le critère environnemental a ainsi été intégré dans les principaux marchés, à hauteur de 5 % de la note globale en moyenne.

Pour aller plus loin et dans le cadre de son Plan Climat, GPSO réfléchit à établir des critères écoresponsables dans les cahiers des charges de tous ses marchés publics annuels. Cette action constitue l'un des axes du Plan d'Administration Exemplaire inhérent au Plan Climat 2019-2025 et permettra de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre de notre territoire tout en favorisant la cohésion sociale via l'intégration de clauses d'insertion.

Au regard de la finalité exprimée ci-dessus et afin de se mettre en conformité avec le Plan National d'Action pour les Achats Publics Durables (PNAAPD) 2015-2020 qui positionne l'achat public comme véritable instrument à l'appui de politiques environnementales, GPSO a établi une feuille de route articulée autour de trois axes :

1. La diffusion et l'appropriation d'une culture de l'achat écoresponsable par le développement d'un réseau interne de référents formés.
2. Une cartographie affinée des marchés publics afin d'identifier ceux pour lesquels une analyse écoresponsable serait significative en termes de coût et de réduction de l'impact carbone.
3. La promotion, dans nos pratiques d'achat, du réemploi et du recyclage, leviers de l'économie circulaire.

Cette méthodologie de l'acte d'achat intègre, dans l'analyse, toutes les étapes d'un marché (des coûts indirects de la production jusqu'au réemploi des matériaux en fin de vie).

- Au 01/11/2019 sur 117 lots notifiés, 2 lots comportent une clause sociale, un critère social de jugement des offres et une clause environnementale ainsi qu'un critère environnemental de jugement des offres. Il s'agit des 2 lots suivants :
  - Marché d'achat de fournitures de bureau
    - Prescriptions retenues : un lot réservé aux ESAT et produits éco-labellisés, effort sur les modalités de livraison et d'emballage
  - Marché de nettoyage des locaux
    - Prescriptions retenues : clause sociale et produits éco-labellisés / effort sur les dosages utilisés

12 lots comportaient une clause d'exécution environnementale et un critère environnemental dont :

- Concession de mise à disposition, entretien et maintenance de mobiliers urbains sur le territoire des communes de Chaville, d'Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Vanves et Ville d'Avray : diminution de l'empreinte carbone ; maîtrise des consommations énergétiques ; utilisation de véhicules respectueux de l'environnement ; utilisation de produits écologiques, réduction des nuisances lumineuses, préservation de la biodiversité et emploi de matériaux recyclables.





- Marché de travaux d'entretien de la voirie : réduction des nuisances sonores et atmosphériques, gestion des déchets, utilisation de matériaux recyclés et de matériaux bénéficiant d'une plus-value environnementale. En 2020, l'utilisation de l'éco-comparateur SEVE est à l'étude. En effet, cet outil d'aide aux choix des prestataires évalue la performance environnementale des prestations proposées par le maître d'ouvrage, et permet de suivre l'exécution des engagements contractuels du titulaire.
- Marché de prestations de transport urbain de voyageurs portant sur la ligne 469, le Chavilbus, navette de Ville d'Avray et navette de Vanves.
  - Les prescriptions retenues : engagement des titulaires sur l'objectif CO2 ; norme EURO 6, motorisation électrique.
- Marché de photocopieurs : Label Energy star (économie d'énergie) une partie du parc est reconditionné et une partie des cartouches est recyclable et composée d'encre végétale.
- Marché de vêtements de travail : dans le processus de fabrication des vêtements (matériaux utilisés, innocuité des textiles sur la santé, conditions sociales de fabrication, recyclage...) et dans le processus de nettoyage, usage de produits sans détergents.

9 lots comportaient un critère environnemental, essentiellement des marchés de réaménagement / rénovation de voirie, d'entretien du parc automobile de GPSO.

## ➤ Une politique des ressources humaines durable en plein développement

### **Bilan 2019**

#### **LE DEVELOPPEMENT DU SENTIMENT D'APPARTENANCE A GPSO, FACTEUR D'INCLUSION**

GPSO organise chaque année plusieurs manifestations, afin de permettre aux agents, répartis sur plusieurs sites, de se rencontrer et d'échanger dans un cadre convivial.

Le premier de ces événements est la cérémonie des vœux qui se déroule en présence du Président et est destinée à l'ensemble du personnel.

Une cérémonie est également organisée chaque mois de novembre pour mettre à l'honneur les agents médaillés, retraités et ayant bénéficié d'un avancement de grade ou d'une promotion interne.

Tout nouvel agent intégrant les effectifs de GPSO bénéficie d'une matinée dédiée pour découvrir le territoire et les différents services et missions de GPSO. A cette occasion, un film présentant l'EPT au travers de ses agents est notamment présenté. Ce dernier a été actualisé en 2016, en collaboration avec la Direction de la Communication.

En plus de ces manifestations récurrentes, une assemblée générale du personnel et un séminaire des cadres sont organisés en alternance.

Par ailleurs, GPSO dispose de deux supports de communication interne : le Flash Info reçu par tous les agents et l'Intranet.

Le Flash Info, journal interne, délivre tous les mois une information transversale qui permet de mieux connaître les actions des services de GPSO et de mettre en valeur le travail effectué par ces derniers et leur évolution professionnelle.

Un livret d'accueil présentant la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines et répondant aux questions des agents sur leur carrière, la formation, les conditions de travail, etc. est remis à



chaque nouvel arrivant. Quelques exemplaires sont également mis à disposition des agents sur les différents sites de travail.

### **BONNE SANTE ET BIEN-ETRE AU TRAVAIL**

Un service Relations et conditions de travail assure l'accompagnement médico-social des personnels de GPSO en lien avec des partenaires externes (médecine de prévention, Centre de gestion de la Petite Couronne).

Un projet, lancé en 2017, s'est poursuivi en 2018 concernant la pénibilité au travail. Il s'agit, en fonction des facteurs de pénibilité définis par la loi, de déterminer le niveau d'exposition des agents concernés et de dresser une fiche individuelle pour chacun qui lui sera transmise. Ce projet a été finalisé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019 et présenté en CHSCT le 28 juin 2019.

La prévention des risques et la santé des agents sont deux sujets phares du service conditions de travail, qui a, en 2018, animé plusieurs journées de sensibilisation, sous une forme ludique, relative aux responsabilités civiles, pénales et professionnelles et aux addictions en milieu professionnel. Un travail a également été amorcé sur le maintien dans l'emploi.

L'année 2018 a également été marquée par les élections professionnelles de fin d'année qui ont conduit à un taux de participation de 43,5 %. Un dialogue social de qualité s'est instauré au sein de GPSO et se poursuivra avec les instances renouvelées.

L'année 2019 a été marquée quant à elle par la mise en place du télétravail avec une expérimentation touchant 25 agents qui ont tous fait l'objet de formation, ainsi que leur encadrant.

### **L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE DES AGENTS, FACTEUR DE RECONNAISSANCE ET D'ÉQUITÉ**

Le Service Recrutement et Mobilité accompagne l'évolution professionnelle des agents de GPSO, en travaillant pour cela en étroite collaboration avec la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)

Dans le même esprit, de nombreuses formations sont organisées et un accent particulier a été mis sur le maintien d'une dynamique favorable d'avancements de grade et de promotions.

#### **Perspectives 2020 :**

Pour 2020, les ODD seront pleinement intégrés aux lignes directrices de gestion des ressources humaines et partagées avec les instances de dialogue social.

Outres les actions déjà entreprises l'accent sera plus particulièrement mis sur :

- La création d'un réseau de référents développement durable des directions en lien avec le service Développement durable,
- Le développement du télétravail
- Le développement de la politique d'apprentissage (3 contrats initiés à la rentrée 2019)
- La mise en place d'un plan pluriannuel de prévention et de sécurité au travail
- La mise en place d'un plan pluriannuel de formation
- La mise en place d'un plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle hommes/femmes
- La mise en place d'un plan en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap ou de maintien dans l'emploi d'agents déclarés inaptés
- La formalisation d'une démarche favorisant la qualité de vie au travail



- La dématérialisation des procédures RH

## ➤ Une mobilité des agents plus respectueuse de l'environnement

### **PARC AUTOMOBILE INTERCOMMUNAL**

La direction des Moyens généraux a considérablement développé le recours aux véhicules propres. Les véhicules au diesel, carburant le plus polluant, ont été réduits.

Ainsi, ce sont aujourd'hui 44 véhicules hybrides, 1 véhicule au GNV et 21 véhicules électriques qui sont à disposition des services de GPSO.

Par ailleurs, 3 vélos à assistance électrique permettent aux agents de se déplacer plus facilement et proprement dans leurs déplacements professionnels.

Enfin, 5 bornes de recharge pour véhicule électrique ont été installées au sein du siège de l'établissement public territorial.

### **Perspective 2020 :**

Afin de poursuivre la mutation du parc automobile de GPSO et de poursuivre la baisse de ses émissions de gaz à effet de serre :

- La Police verte se verra attribuer 2 scooters électrique pour l'exécution de ses contrôles quotidiens ;
- 2 nouveaux VAE seront mis à disposition des agents de GPSO (conservatoire à rayonnement régional de Boulogne-Billancourt, bâtiment des Montalets).

En outre, une réflexion sur l'installation de bornes de recharge au sein du bâtiment des Montalets est actuellement en cours.

### **PLAN DE DEPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION (PDA)**

Le PDA de GPSO a été lancé fin 2018, pour faciliter les déplacements domicile-travail des 931 agents recensés au 1<sup>er</sup> mars 2019. Il répond à plusieurs objectifs :

- Optimiser l'organisation des déplacements liés à l'activité de l'administration,
- Valoriser les moyens de transport les moins polluants pour l'environnement et les plus pratiques pour les agents,
- Répondre à l'obligation réglementaire depuis 2019 pour toutes les administrations franciliennes d'au moins 100 travailleurs.

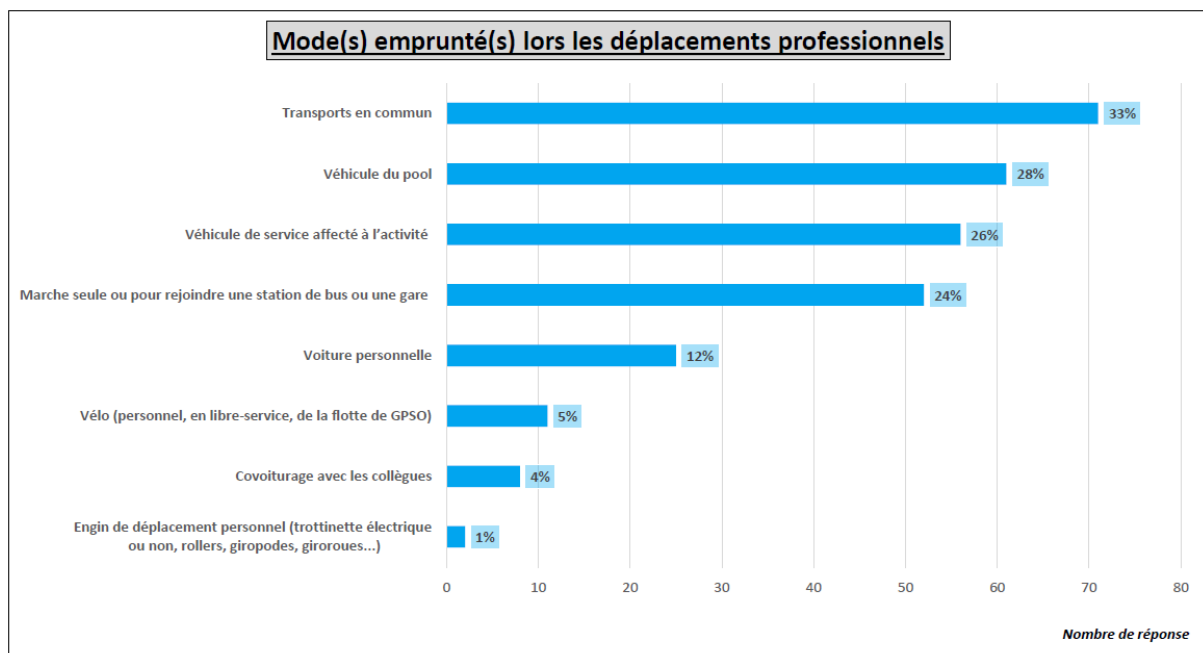
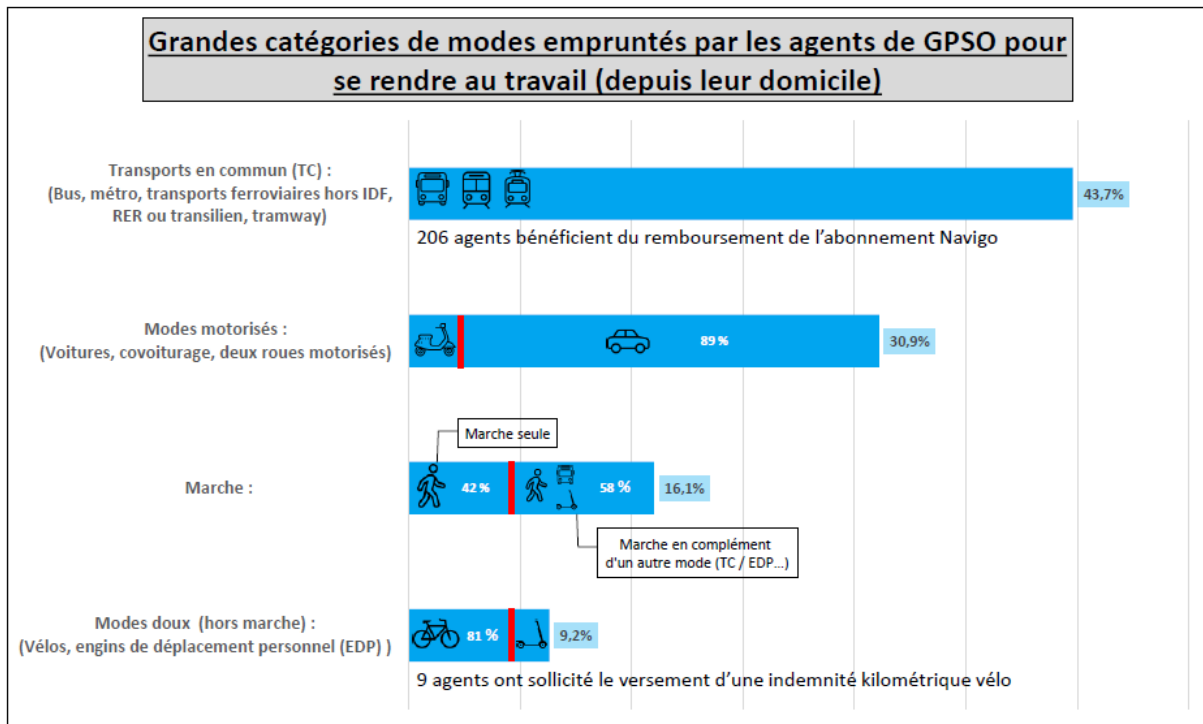
Ce projet est mené en transversalité au sein des différents sites et métiers de l'administration.

Les différentes étapes du projet sont les suivantes :

- Définition du pilotage et de la concertation (fin 2018)
- Diagnostic des déplacements des agents (premier trimestre 2019)
- Définition du plan d'actions (début 2020)
- Mise en œuvre des actions et évaluation (deuxième semestre 2020)



Le graphique ci-dessous détaille les résultats du diagnostic :



## Perspective 2020

Définition et mise en œuvre du plan d'actions suite au diagnostic réalisé en 2019 dont certaines mesures sont déjà effectives : télétravail, indemnité kilométrique vélo (IKV), conversion du parc automobile vers un parc de véhicules propres. Les projets à l'étude pour 2020 sont la mise en place d'ateliers de réparations vélo, une communication ciblée sur les alternatives à la voiture individuelle (transports en commun, intermodalité), sur l'éco-conduite, l'organisation de challenges lors de la semaine de la mobilité.



## **UNE ADMINISTRATION TOUJOURS PLUS NUMERIQUE**

Pour mémoire, conformément à un arrêté gouvernemental imposant aux collectivités territoriales d'utiliser « le protocole d'échange standard d'Hélios [dans sa version 2] pour la transmission au comptable des données dématérialisées relatives aux titres de recettes, aux mandats de dépenses et aux bordereaux les récapitulant » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Direction des Finances s'est engagée en 2014 dans le processus de **dématérialisation comptable**.

Concrètement, cela signifie qu'avant le passage au PESv2, les bordereaux de flux comptables ainsi que les mandats et les titres de recette étaient transmis au Comptable Public sous format papier. Cela représente annuellement un peu plus de 15 000 mandats et 2 000 titres de recette, soit une consommation estimée à environ 36 000 feuilles de papier par an.

Désormais, **la totalité des bordereaux est dématérialisée**, c'est-à-dire que les bordereaux signés sont désormais transmis au Comptable Public via un protocole d'échange électronique. L'économie sur la consommation de papier est estimée à près de 30 000 feuilles sur une année pleine.

Parallèlement à la dématérialisation des flux comptables, GPSO a choisi de mettre en place des **parapheurs électroniques**, outils permettant d'étendre la chaîne de dématérialisation comptable au visa et à la signature électronique des bordereaux par la personne habilitée.

**Ainsi, les bordereaux comptables de GPSO sont aujourd'hui dématérialisés depuis la génération du fichier sur le logiciel métier jusqu'à la réception de ce fichier par les services de l'Etat.**

La mise en place du parapheur électronique a également permis de **dématérialiser dès 2016 la totalité du circuit de signature des bons de commande**. Ainsi, les bons de commande sont désormais quotidiennement signés électroniquement par les personnes ayant reçu délégation du Président, et peuvent être transmis par voie électronique aux prestataires ou fournisseurs.

Pour GPSO, cela représente près de 7 000 bons de commande par an, soit environ 24 000 feuilles de papier. Outre l'économie sur la consommation de papier, la dématérialisation de la signature des bons de commande permet de diviser par 3 le délai de traitement des bons de commande, et - grâce à l'archivage automatique des bons signés sur le logiciel financier - de générer des gains organisationnels et d'améliorer la sécurisation des process.

**En 2019, l'EPT a achevé le processus de dématérialisation en dématérialisant l'envoi des pièces justificatives jointes aux bordereaux de mandats. L'économie de papier est estimée à 50.000 feuilles par an.**

## **UNE ADMINISTRATION ÉCORESPONSABLE - LA DÉMATÉRIALISATION DES INSTANCES DÉLIBÉRATIVES ET DES FACTURES**

Depuis 2015, une solution de dématérialisation permet de **télétransmettre la convocation et le dossier des conseils et des bureaux territoriaux aux élus**.

Ce passage à la dématérialisation a permis une économie tant financière (le coût de reprographie des dossiers des instances délibératives a diminué de plus de la moitié) qu'en consommation de papier (suppression de 65 exemplaires papiers).

**La solution de dématérialisation a été étendue en 2017 aux 7 commissions thématiques.**

Cette dématérialisation permet une sécurisation de l'envoi des dossiers, une diminution de l'utilisation du papier et une réduction des coûts, ce qui répond au souci d'efficacité de l'administration et s'inscrit dans la politique de développement durable que GPSO porte depuis plusieurs années.

Par ailleurs, la loi du 2 janvier 2014 et l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014 prévoient l'obligation de **dématérialiser les factures** émises par les grandes entreprises et les personnes publiques au 1<sup>er</sup>



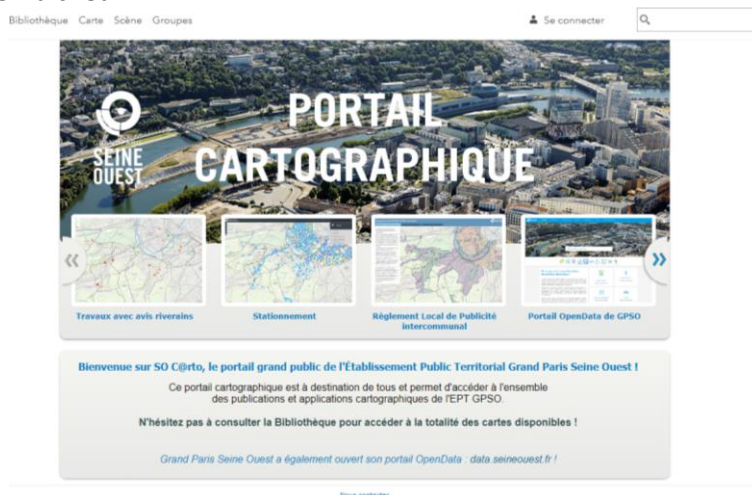


janvier 2017. Ainsi en 2017, GPSO a mis en place le 1<sup>er</sup> volet de la dématérialisation des factures : via un portail mis à disposition par les services de l'Etat (Chorus Portail Pro) et permettant le dépôt, la réception et la transmission des factures, GPSO réceptionne les factures envoyées par les très grandes entreprises ; en parallèle GPSO dématérialise les avis de sommes à payer émis à destination d'autres entités publiques.

## **L'ESSOR DU PORTAIL CARTOGRAPHIQUE**

Un portail cartographique à disposition du citoyen ouvert en février 2019 qui permet découvrir le territoire et de rendre ludique l'information géographique. Un portail qui s'enrichit au fur et à mesure de l'actualité :

- Les avis aux riverains
- Les PLU
- Déchets et propreté
- Le plan vélo
- Le stationnement
- Les ilots de fraîcheur



<https://atlas-sig.seineouest.fr/portal/home/index.html>

## **REVISION DU CADASTRE SOLAIRE ET DE LA THERMOGRAPHIE AERIENNE**

Dès 2010, GPSO a été un territoire précurseur en mettant à la disposition des habitants du territoire deux cartes interactives permettant de connaître le potentiel solaire d'une toiture et le niveau d'isolation thermique.

La carte du potentiel solaire des toitures, désormais mise à jour à partir des données de l'Agence Parisienne d'Urbanisme (APUR), permet d'apprécier l'opportunité technique de l'installation de panneaux solaires. On y trouve la moyenne d'exposition solaire d'une toiture ainsi que la surface des zones bien exposées : de quoi avoir une première idée de l'énergie que l'on pourrait produire chez soi !

Dans le même esprit, GPSO a modernisé sa cartographie qui permet de vérifier l'état d'isolation d'un toit et d'identifier les déperditions potentielles de chaleur à partir des données de 2010.

Ces deux outils numériques participent à la dynamique portée par l’ALEC qui accompagne les habitants du territoire dans leurs projets de rénovation énergétique.

### Thermographie aérienne :



<https://atlassig.seineouest.fr/portal/apps/MapSeries/index.html?appid=f90e7b870cf242c99cd7b8c2386b6657>

### Potentiel solaire :



<https://atlas-sig.seineouest.fr/portal/apps/MapSeries/index.html?appid=9ff7935a9dd04323a868ad1eb0d0502c>

## **MUTUALISATION DU SERVICE SIG AVEC LES COMMUNES DU TERRITOIRE**

GPSO dispose, depuis de nombreuses années, d’un Système Information Géographique (SIG). Ce SIG apporte un soutien aux actions des services tant opérationnels avec les services techniques que projet avec la mobilité, l’urbanisme, l’environnement. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le service SIG de GPSO est mutualisé avec la ville de Chaville. C’est la 3<sup>ème</sup> ville intégrant le dispositif de mutualisation après Issy-Les-Moulineaux, et Sèvres.

Cette mutualisation permet d’accroître et d’optimiser l’efficacité de chacune des structures productrices et utilisatrices d’information géographique sur le territoire.

Les grandes missions sont la gestion optimisée des données géographiques de référence et des données géographiques de la Ville, l’assistance technique et les actions de formations dans le cadre de l’utilisation des modules cartographiques déployés pour la Ville et mis en place par le service SIG, la réalisation de document cartographique, la veille technologique et réglementaire.

## OPENDATA

Territoire numérique par essence, GPSO et ses 8 villes membres : Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray ont ouvert leur espace de données publiques (Opendata) sur la plateforme de l'Etat dès 2015 (<https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/grand-paris-seine-ouest/>).

Engagée dans une politique innovante, le territoire passe la vitesse supérieure au 1er mars 2019 en proposant un portail spécifique [data.seineouest.fr](http://data.seineouest.fr) permettant :

- d'encourager la création et le développement de nouveaux services,
- de générer de nouvelles opportunités économiques pour les entreprises,
- de rendre l'action publique plus compréhensible pour les citoyens et plus efficiente par l'amélioration des échanges de données entre partenaires locaux.

De plus, ce nouvel outil est commun à GPSO et les villes membres grâce à un groupement de commande.

Ce nouveau portail, administré par le Service SIG & OpenData, est l'opportunité pour les directions de mettre en valeur le travail de terrain, leurs actions, des chiffres clefs.

Le service est également animateur du réseau OpenData des villes du Territoire où des rencontres régulières permettent de co-construire les contenus, d'échanger sur les pratiques, la veille réglementaire, la formation aux outils et d'avancer ensemble.

**Bienvenue sur le portail OpenData Grand Paris Seine Ouest**

Territoire numérique par essence, Grand Paris Seine Ouest (GPSO) et ses 8 villes membres Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray ont ouvert leur espace de données publiques (Opendata) sur la plateforme de l'Etat dès 2015.

Engagée dans une politique innovante, le Territoire passe la vitesse supérieure en proposant un portail spécifique permettant d'encourager la création et le développement de nouveaux services, de générer de nouvelles opportunités économiques pour les entreprises, de rendre l'action publique plus compréhensible pour les citoyens et plus efficiente par l'amélioration des échanges de données entre partenaires locaux.

Grand Paris Seine Ouest compte parmi les 33 territoires engagés à l'échelle nationale dans le plan de mise en œuvre de l'Opendata. Avec le soutien de l'Association OpenData France, le territoire accompagne ainsi les 8 villes dans la diffusion de leurs données publiques.

**PLAN CLIMAT**  
Découvrez les données

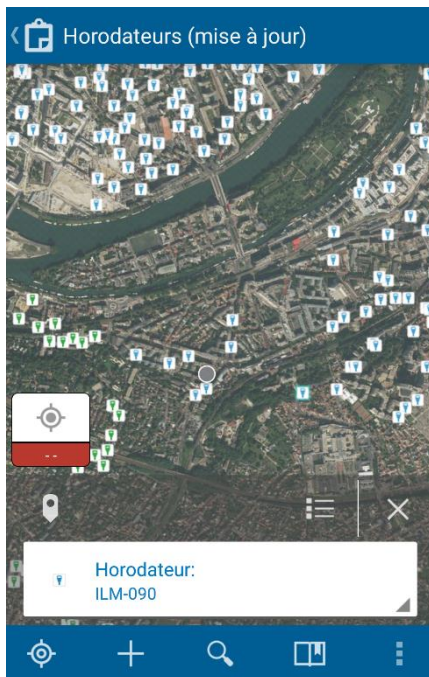
**ACCESSIBILITÉ**  
Découvrez les données

**LES PRES DU TERRITOIRE**  
Découvrez les données

**LE VIEU**  
Découvrez les données



## Expérimentation



Dans le cadre d'une expérimentation, et à la demande de la direction de la Mobilité, le service SIG & OpenData a mis en œuvre une application mobile permettant aux Contrôleurs du stationnement de vérifier les données géographiques des horodateurs. En effet, dans le cadre de ses compétences, cette direction souhaite disposer d'une donnée fiable et exhaustive sur les matériels implantés sur le territoire.

Les agents disposent donc, sur les appareils mobiles de contrôle qu'ils utilisent au quotidien, d'une application cartographique qui, depuis le terrain, leur permet d'intervenir sur les horodateurs contenus dans la base de données territoriale. Les compléments qu'ils apportent sont directement visualisables dans les portails cartographiques et OpenData de GPSO.

Sur plus de 1400 horodateurs, près de 350 ont déjà été visités et contrôlés. Le travail se poursuivra d'ici la fin de l'année sur l'ensemble du parc.



## CONCLUSION

Ce rapport développement durable démontre une nouvelle fois la volonté et l'implication de GPSO pour construire le territoire de demain : durable, innovant et résilient. Il permet de juger de l'action de la collectivité au regard des finalités arrêtées dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable, et de suivre son action sur le long terme.

Face au défi climatique, le territoire a voté son nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) le 25 septembre 2019. Il affirme pour les six années à venir une politique publique renforcée autour de la diminution des émissions de gaz à effet de serre, de la préservation de l'environnement, de l'amélioration de la qualité de l'air et de la résilience de notre territoire. Le document a été transmis pour avis consultatif auprès de la Métropole du Grand Paris et de l'Autorité Environnementale de l'Etat. S'en suivra une consultation du public pour une approbation définitive du plan mi 2020.

Pour respecter les engagements pris par l'Etat dans le cadre de l'Accord de Paris de 2015, lors de la COP 21, qui consistent à maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C à l'horizon 2100, il faut que la France devienne neutre en carbone d'ici 2050. Il est à noter que cet objectif extrêmement ambitieux ne pourra être atteint qu'avec l'engagement et la participation de l'ensemble de la société.

Dans ce contexte, l'objectif premier de ce nouveau Plan Climat est de fédérer les acteurs locaux, entreprises, citoyens, associations et communes de GPSO autour de la démarche pour répondre à l'orientation réglementaire qui fait de l'EPT GPSO le coordinateur de la transition énergétique et écologique sur son territoire. GPSO doit ainsi favoriser la prise de conscience et l'action concrète des habitants et des entreprises dans la réduction de leur empreinte environnementale.

L'importante mobilisation citoyenne qui s'est exprimée dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat en 2019, atteste de la prise de conscience de l'ensemble des acteurs du territoire autour de l'enjeu environnemental et sociétal, et de l'attente vis-à-vis de notre établissement et des villes. Ainsi, l'accompagnement proposé aux acteurs du territoire par GPSO doit permettre de démultiplier les actions qui seront mises en œuvre.

GPSO répond à cette attente par de nombreux dispositifs déjà en place. La qualité de vie des habitants est au cœur des préoccupations de la collectivité, c'est pourquoi GPSO se mobilise pour végétaliser les espaces publics et offrir toujours plus d'espaces de nature. Dans le prolongement, le développement de l'agriculture urbaine et du dispositif Jardiner ma ville, la gestion du patrimoine arboré ou encore la gestion différenciée mise en œuvre dans les parcs et jardins participent à préserver la biodiversité. Par ailleurs, pour faciliter les déplacements, le territoire intensifie son action en faveur des mobilités partagées (transports en commun locaux, covoiturage), actives et durables (plan vélo, Vélib') ou encore décarbonnées (déploiement de bornes de recharge pour véhicule électrique, subvention VAE). GPSO a également étendu les consignes de tri des déchets et expérimente une collecte des biodéchets permettant de mieux valoriser nos déchets et ainsi préserver les ressources naturelles. Enfin, l'établissement agit sur le principal enjeu de la transition énergétique, la rénovation du bâti et notamment des logements représentant 31% de nos émissions de gaz à effet de serre, par le renforcement de GPSO Energie, Agence locale de l'énergie et du climat, pour assurer un accompagnement poussé des projets de rénovation énergétique des habitants et entreprises, et par la mise en œuvre de dispositifs de subventions pour l'habitat individuel (Déclic Energie) mais aussi en direction des copropriétés avec le nouveau dispositif OHQ qui propose un accompagnement technique et financier notamment en direction des publics fragiles.

Ces dispositifs seront étendus, renforcés, mis à jour et complétés pour que l'accompagnement proposé permette de répondre toujours mieux aux problématiques et attentes des usagers.





Seulement, au-delà de la réponse et des mesures proposées par les acteurs publics locaux, il s'agit aussi de l'expression commune par laquelle chacun est invité dans son quotidien à répondre à cet enjeu en s'appropriant et multipliant de simples gestes éco citoyens responsables : en somme, l'affaire de tous !

Pour rappel, GPSO est un territoire qui fonctionne en intercommunalité depuis 2010, et qui a structuré un grand nombre de projets, contrats, et schéma qui traduisent la volonté des 8 villes du territoire à travailler ensemble. A travers la valorisation des initiatives déjà engagées et détaillées dans ce rapport ; au regard des atouts majeurs de GPSO (capitaux environnemental, culturel, économique ; potentiel d'innovation ; infrastructures ; niveau de service...) ; grâce à la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques ambitieuses, et par la mobilisation de l'ensemble des acteurs et citoyens, GPSO tentera d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

